

René Lévesque à l'UdM

Le "premier test" majeur: le budget

par Pierre O'Neill

Le nouveau gouvernement du Québec prévoit devoir faire face à "d'énormes contraintes économiques" en 1977 et redoute, comme "premier test" majeur, la préparation du budget et des travaux législatifs.

Participant au débat-midi des étudiants de l'Université de Montréal, le premier ministre, M. René Lévesque, a indiqué par ailleurs que ce n'est pas le PQ qui a inventé la détérioration de la situation économique et que 1977 "ne sera nulle part une année en or".

Selon M. Lévesque, les Québécois ont néanmoins vécu "dangerusement au-dessus de leurs moyens" depuis quelques années.

"On s'est donné des services essentiels qui coûtent très chers et des impôts qui pèsent très lourds. On a pris l'habitude extrêmement périlleuse d'accumuler les déficits extravagants. Tout ça s'apparente à la facilité, à l'irresponsabilité. On ne peut pas continuer comme ça. On ne peut pas se payer d'autres pique-niques comme les Olympiques. On n'a plus les moyens de se payer des folies", a-t-il dit.

Dans l'esprit du premier ministre pé-

quiste, la victoire de son parti aux élections du 15 novembre n'implique pas seulement un changement de gouvernement mais encore et surtout "un changement de vie pour les Québécois".

Et si ce défi n'est pas relevé, M. Lévesque craint que le Québec soit jeté dans un "pétrin inextricable".

C'est pourquoi le premier ministre trouve urgent que le Québec sache retrouver ses "vraies priorités" et c'est précisément ce à quoi son gouvernement s'est consacré depuis le début de l'année. Il en a cité quelques-unes qui "crèvent les yeux".

● L'immense majorité des 2.000 municipalités font face à des situations difficiles. Si ça continue à s'aggraver, le gouvernement municipal sera vidé de sa substance. Ça fait dix ans qu'on en parle et ça fait dix ans que ça empire. C'est un domaine où les études commandent que l'on agisse.

● Dans des régions entières, un chômage endémique et catastrophique a bâti des familles où de génération en génération on s'habitue à vivre sans travailler. Des régions se vident de leurs populations qui viennent s'entasser dans les régions métropolitaines, ce qui engendre de nouveaux problèmes.

● L'agriculture "est un scandale permanent" alors que cette industrie devrait être en mesure de suffire un peu plus chaque année aux besoins alimentaires des Québécois. "Il y a quelque chose d'inacceptable et d'exaspérant dans la façon qu'on a laissée aller les choses".

● Ce qu'on a fait et pas fait concernant les personnes âgées et les handicapés constitue également une priorité. "On juge qu'une société est civilisée par la façon dont elle traite ses minorités. Et les gens âgés et les handicapés sont des minorités".

● Dans le domaine de la protection du consommateur, l'accent sera mis sur l'assurance-automobile: "Ca fait cinq ans qu'on étudie ce domaine et qu'on fait des rapports et, durant ce temps, nous sommes parmi les gens les plus exploités de toute l'Amérique du Nord".

Après l'éducation dont il préfère ne pas traiter pour éviter d'interférer avec le travail de M. Jacques-Yvan Morin, le Premier ministre Lévesque considère la réforme électorale comme un engagement prioritaire qu'il faut remplir dès la prochaine session parlementaire, surtout en ce qui concerne le financement des partis politiques.

● Parmi tous ces choix, il en est un que

Voir page 6: René Lévesque

Le fédéral est seul pour défendre le français air-sol

par Guy Deshaies

La Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec a ouvert ses audiences publiques, hier, à Montréal en l'absence de tout procureur représentant un groupe ou une association francophone favorable au bilinguisme aérien.

Parmi les quelque 10 procureurs mandatés par autant d'associations ou de groupes intéressés au bilinguisme mais dont les positions sont plutôt défavorables comme la CALPA, la CATCA, la COPA, etc., se trouve l'avocat du ministère fédéral des Transports, Me Bernard Deschênes, qui sera le seul à faire valoir le point de vue des tenants du bilinguisme.

Car, hier, le juge Julien Chouinard, dans ses remarques préliminaires, a indiqué que les avocats auraient le droit de contre-interroger les témoins amenés par les procureurs de la Com-

mission ainsi que les personnes qui ont soumis des mémoires.

On sait que l'Association des Gens de l'Air du Québec a choisi de boycotter la Commission et qu'elle n'a soumis aucun mémoire. Il y a un groupe de 17 inspecteurs-pilotes du ministère qui ont soumis un mémoire favorable au bilinguisme ainsi que 21 contrôleurs de l'aéroport de Saint-Hubert en plus du représentant québécois de la CATCA, M. Jean-Luc Patenaude, qui désire se faire entendre pour contredire les positions de son association.

Précisons que cette première partie de l'enquête durera deux semaines soit jusqu'au 28 janvier et portera exclusivement sur l'opportunité de rendre bilingues pour le vol à vue seulement les aéroports de Saint-Hubert, Dorval et Mirabel de même que le service de radar de la zone de Montréal (Terminal Radar Service Advisory) qui contrôle la circulation entre 2.000 et

Voir page 6: Air-sol

CATCA et CALPA s'opposent toujours à l'extension immédiate du bilinguisme

par Michel Roy

C'est avec fermeté que la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) et la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA) s'opposent à l'introduction du bilinguisme pour les vols à vue aux aéroports de Saint-Hubert, de Dorval et de Mirabel sur la foi des études réalisées jusqu'ici par le ministère des Transports, études dont elles contestent la pertinence et dénoncent les lacunes.

Les deux associations affirment, dans les mémoires qu'elles ont déposés auprès de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec, qu'on ne peut distinguer complètement en matière de communications aériennes les vols à

vue (ordinairement réservés aux petits appareils) et les vols aux instruments (prévus pour les appareils commerciaux).

En conséquence, contrôleurs et pilotes anglophones soutiennent que la Commission doit envisager toute cette question du français dans l'air comme un tout et ne se prononcer qu'une fois complété l'ensemble de ses études et travaux de recherche.

CATCA et CALPA vont jusqu'à mettre les trois juges en garde contre la tentation de publier des recommandations intermédiaires qui autoriseraient le ministère des Transports à instituer avant la fin de l'hiver l'usage du français dans les opérations de vol à vue à Mirabel, à Dorval, à Saint-Hubert et dans la région terminale à service radar de Montréal (TRSA).

Or, c'est pourtant ce qu'espéraient les autorités du ministère fédéral des Transports. Comme la Commission Chouinard-Heald-Sinclair étudie en tout premier lieu cette question des vols à vue dans les trois aéroports montréalais, il était officiellement prévu que celle-ci recommanderait sans délai l'extension du bilinguisme pour les vols à vue avant de passer à l'étude de l'usage du français dans les vols aux instruments. Scénario d'autant plus plausible que le ministère a terminé sur cette partie du dossier des études qui permettent de conclure, sans l'ombre d'un doute, à la parfaite sécurité du français dans ces installations pour les vols à vue. Déjà, à Saint-Hubert, il est toléré que la tour de contrôle parle français. Le ministère compte au surplus qu'une recommandation prochaine en faveur du français dans ces trois aéroports serait de nature à convaincre l'Association des gens de l'air du Québec de se prêter aux expériences de simulation qui doivent bientôt commencer à Hull et dont les résultats sont indispensables à la suite de l'enquête des trois juges, c'est-à-dire aux vols aux instruments.

Mais l'opposition que viennent d'exprimer CATCA et CALPA risque d'altérer ce scénario. Dans leur mémoire, les contrôleurs soulignent en effet qu'on ne saurait isoler les opérations de vol à vue sans tenir compte de l'incidence qu'auront sur celles-ci les vols aux instruments et ce qu'on appelle le régime mixte vol à vue et vol aux instruments combinés. En outre, les deux associations relèvent dans les études déjà publiées par le ministère sur les vols à vue à Saint-Hubert des passages obscurs, des contradictions, des insuffisances, des questions sans réponses. Ils exigent un supplément d'information et, dans quelques cas, une reprise complète

des études dont certaines parties leur paraissent superficielles.

Si le point de vue de ces deux grands syndicats devait prévaloir, il deviendrait impossible de faire progresser l'usage du français tant et aussi longtemps que la Commission n'aurait pas achevé son rapport, que les expériences de simulation ne seraient pas menées à terme et que le Parlement du Canada ne se serait pas prononcé.

Mais, au ministère des Transports, cette interprétation pessimiste n'est pas retenue pour l'instant. L'argument suivant



Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, affrontait hier midi, pour la première fois depuis le 15 novembre, un important auditoire d'étudiants à l'Université de Montréal, parmi lesquels s'étaient glissés plusieurs grévistes de l'UQAM et quelques représentants des groupes marxistes. (Photo Alain Renaud)

Contesté, Sorensen renonce à la direction de la CIA

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — M. Theodore Sorensen, choisi par le président élu Jimmy Carter pour devenir le nouveau directeur de la CIA, a annoncé hier matin qu'il renonçait de lui-même à ce poste.

C'est après une première séance, devant une salle absolument comble, des auditions de la commission sur les services de renseignements du Sénat, chargée de recommander l'approbation ou le rejet de ce choix, que M. Sorensen a rendu public cette décision.

M. Sorensen a déclaré qu'il avait lui-même demandé au président élu Jimmy

Carter de renoncer à sa nomination à la tête de la CIA. Raison ses critiques dont elle faisait l'objet.

Auparavant, il avait invité les sénateurs — dans une déclaration préparée à l'avance — à rejeter les attaques personnelles dirigées contre lui. "Il est clair, avait-il dit, qu'une partie importante du Sénat et de ceux liés aux services de renseignements n'est pas disposée à accepter au poste de directeur de l'Agence centrale de renseignements un "outsider" qui croit ce que je crois. Il est également clair que continuer de se battre pour ce poste — ce qui correspondrait à mon inclination naturelle — ne pourrait que gêner la nouvelle administration si j'étais refusé, ou gêner l'exercice de mes fonctions de directeur si ma nomination était confirmée".

Les accusations avancées pour contester la nomination de M. Sorensen sont de trois ordres:

— L'utilisation de documents "confidentiels" obtenus alors qu'il était, de 1960 à 1963, le plus proche conseiller du président Kennedy, pour la rédaction d'un livre sur celui-ci, avantages fiscaux sous forme de dégrèvements d'impôts obtenus pour la remise ultérieure de ces documents à la bibliothèque du Congrès. M. Sorensen a cité comme précédent à cette action, qui selon lui n'avait rien d'illégal, l'utilisation par le président Ford de documents de la "commission Warren" dont il était membre en 1964, pour la rédaction d'un livre tendant à prouver que l'assassinat de Kennedy en novembre 1963 était le fait du seul Lee Harvey Oswald, et non d'un complot.

— complicité dans la préparation de

prétendus "complots" pour l'assassinat de dirigeants étrangers, notamment Fidel Castro sous l'administration Kennedy. C'est la même commission sénatoriale sur les services de renseignements, devant laquelle M. Sorensen s'est expliqué lundi, qui avait rendu publiques ces ténébreuses affaires en 1976.

— Le fait qu'il s'était fait classer comme "objet de conscience" et avait ainsi évité de servir dans les forces armées durant la guerre de Corée.

M. Sorensen dément avoir tenté d'échapper au service militaire et explique qu'il s'est fait inscrire sur les re-

Voir page 6: Theodore Sorensen



Theodore Sorensen

le commerce des armes 2

Des trafiquants très spéciaux...

par Maurice Denuzière

PARIS (Le Monde) — Au printemps 1973, un certain El Gemayel — il ne s'agit pas du leader des Phalanges ni d'un de ses fils — rendit visite à un marchand d'armes auvergnat, dont le bureau parisien se cache dans une arrière-cour, près de la rue La Boétie. Le Libanais disposait de fonds appréciables et désirait acquérir pour les phalangistes des roquettes, des fusils, des mortiers, des bazookas, des mitrailleuses et quelques canons. Le négociant, qui venait de perdre sa licence, par la faute d'un associé, titré mais imprudent, engagé dans une affaire de fourniture d'uranium qui avait mal tourné, éconduisit le Libanais, qui s'en fut à d'autres adresses chercher son arsenal.

Cette prise de contact démontre en tout cas qu'on se préparait déjà, il y a trois ans, au Liban, à la guerre civile qui a presque anéanti ce malheureux pays.

Au dire des marchands d'armes, le conflit qui s'y est déroulé n'a pas été pour eux une affaire vraiment juteuse. Les Palestiniens, ce n'est un secret pour personne, sont approvisionnés par les Tchèques, les Bulgares et les Hongrois, avec la bénédiction soviétique. Ils payent en dollars — comme tout le monde — les armes qu'ils achètent avec l'argent offert par M. Khadafi, quelques émirs du pétrole qui croient ainsi pouvoir contracter une assurance sur l'avenir, et par des frères arabes plus affectueux que les Sy-

riens. Naturellement, ceux qui jouent les intermédiaires entre consommateurs et fournisseurs prélèvent au passage leur "petite commission".

Les transports d'armes destinées aux Palestiniens s'effectuaient par bateaux, via Chypre, dit-on. Les traversées n'étaient pas sans aléas, la marine israélienne se montrant d'une curiosité agressive et d'une partialité sans équivoque. C'est ainsi que des cargaisons attendues par les Palestiniens ont échoué parfois chez les phalangistes... Ces derniers n'ont

manqué cependant ni de matériel ni de munitions. Israël les tient en sympathie suffisante pour que les armes américaines, aimablement offertes par la diaspora libanaise, transitent aisément à travers une frontière d'une perméabilité organisée.

Les groupes chrétiens ont néanmoins acquis au Maroc, entre octobre 1975 et février 1976, des armes allemandes et américaines un peu démodées, mitrailleuses, mitrailleuses, mortiers, roquettes, etc. Ils se sont adressés, pour les obtenir, à un trafiquant allemand connu, Gunther Leinhausen, dont la femme, Marlène, tient un commerce de librairie dans la banlieue de Sarrebruck. Ce trafiquant avait bien besoin de conclure une bonne affaire depuis que son bateau, le Claudia, qui transportait depuis Libye une cargaison de 95 tonnes d'armes pour l'IRA, avait été intercepté, en mars 1973, par la marine irlandaise, prévenue par l'Intelligence Service, qui, depuis Gibraltar, faisait suivre le cargo par un sous-marin nucléaire de la Royal Navy.

Ce fut une bonne prise, puisque les Irlandais trouvèrent à bord du Claudia, en plus des armes, un des chefs de l'IRA, Joe Cahill, qui fut arrêté. Les gens de l'IRA soupçonnèrent Leinhausen d'avoir lui-même livré son bateau aux services britanniques, ce qui mit le trafiquant en grand danger.

La fourniture d'armes aux phalangistes ne connut pas les mêmes aléas. Contacté

par deux Libanais vivant à Paris et amis des Syriens, qui travaillent habituellement avec OMNIPOL, l'organisme de vente d'armes tchèque, Leinhausen sut que l'armée marocaine vendait des armes réformées. Il trouva à Hambourg, un cargo, le Seagull, que l'on fit immatriculer à Famagouste (Chypre), et dont le capitaine, M. Herbert Bissa toucha une fort honnête rémunération, accepta de transporter, de Kenitra à Beyrouth, les matériels achetés pour les phalangistes.

Voir page 2: Les armes

au sommaire

■ Vers la réunification des Eglises anglicane et catholique?

— page 2

■ Tricofil, solidement encadrée, aura 10 mois pour faire ses preuves

■ René Lévesque n'interviendrait qu'"in extremis" dans le conflit de l'UQAM

— page 3

■ Le RCM doit se raplomber: un éditorial de J.-C. Leclerc

■ Tricofil, et après? un commentaire de Claude Ryan

■ L'affaire Sorensen: un commentaire de Georges Vigny

— page 4

■ Fusillé à l'aube, Gary Gilmore est mort avec dignité

— page 7

No 1332 - du 17 au 23 janvier

L'EXPRESS

● L'affaire Abou Daoud

● Les Indiens ressuscités par Edward S. Curtis

Retenez
L'ÉDITION
SPÉCIALE
DU DEVOIR
PERSPECTIVES
ÉCONOMIQUES '77
JEUDI LE 20
JANVIER

Le commerce des armes: des trafiquants très spéciaux

Suite de la première page

Officiellement les armes étaient destinées à la Somalie, ce qui donnait bonne conscience aux autorités marocaines, dont la naïveté ne manque pas d'étonner.

En novembre 1975, le Seagull, chargé par des militaires marocains de 1.150 tonnes d'armes, effectuait une première traversée, puis une seconde en janvier 1976 avec 1.000 tonnes d'armes et une troisième en février avec 950 tonnes d'armes. Cette dernière se termina moins bien que les précédentes: le port de Beyrouth étant devenu inabordable, le bateau dut être déchargé dans un petit port d'accès difficile et subit des avaries. Il a dû être réparé à Famagouste.

Ces opérations illustrent les premières règles du trafic: le morcellement des responsabilités et la complication des circuits. Les Libanais acheteurs habitent Paris, l'organisateur est allemand, le bateau est immatriculé à Chypre, les armes chargées au Maroc sont allemandes ou américaines, leur destination officielle est la Somalie, et tous les paiements s'effectuent à Genève, par l'intermédiaire des banques suisses.

De telles constructions supposent, de la part des marchands, une bonne connaissance des stocks d'armes disponibles, des introductions chez les fabricants, quand leurs clients exigent du matériel neuf, et des relations. C'est pourquoi ceux qui se

livrent à ce métier ne sont pas des aventuriers ordinaires. Il leur faut au moins autant de subtilité psychologique et de connaissances politiques que de compétence en matière d'armements. Ils se recrutent parmi les anciens militaires, certes, comme le célèbre major Robert Turp ou le group-captain Jeffrey Edwards, deux Anglais qui ont fourni des armes aussi bien aux rebelles africains qu'aux Arabes, mais aussi parmi les anciens des services secrets ou de la police.

Un des négociants français les plus actifs fut l'un des "James Bond" du SDECE, à l'époque où le service "Action" était redouté du K.G.B. et autres réseaux d'espionnage, et l'on compte au nombre des retraités l'ex-commissaire Paul Favier, qui, aujourd'hui, "ne travaille plus qu'avec les directeurs de musées amateurs d'armes anciennes". On trouve aussi, dans cette profession, des hommes d'affaires, des anciens de l'O.A.S., un ancien barman, un ancien chef de service de Michelin, un verger fûté, qui se fit, dit-il, un devoir, pendant toute sa carrière, de ne pas vendre en même temps aux parties opposées et, "en tout cas, jamais aux ennemis de la France".

La plupart de ces hommes affirment que leur profession est sans danger, si l'on se conduit honnêtement avec client et fournisseur. "Dans notre métier, m'a dit l'un d'eux, il faut être correct en affaires, payer quand on doit

payer, ne pas mélanger "renseignement" et "commerce", connaître suffisamment les armes pour ne pas se faire refiler des rosignols. Il faut aussi être au courant des combines: par exemple qu'une fabrique française peut produire sous chaque numéro d'immatriculation deux pistolets, ce qui permet de disposer des "bis" pour des ventes non officielles. Il faut savoir quels sont les territoires réservés à des gens puissants, à un ancien homme de confiance du général de Gaulle, par exemple, qui a des intérêts en Afrique... et qui sait les défendre; apprécier les commissions qu'il convient de proposer aux uns et aux autres, savoir aussi, à l'occasion, servir son gouvernement quand il veut faire parvenir par des circuits officiels des armes à ceux qu'il entend soutenir dans un conflit... J'ai ainsi personnellement organisé les livraisons d'armes au Biafra à la demande des autorités françaises."

Peut-être faut-il avoir aussi quelques ouvertures à l'Est, où l'on ne se montre pas plus regardant, quant au procédé, que dans le monde capitaliste. Si les Hongrois fabriquent de faux pistolets belges, ce qui est bien commode quand on veut aider des groupes révolutionnaires sans se dévoiler, les Tchèques, avec OMNIPOL, se montrent d'excellents

fabricants d'armes et de redoutables commerçants. Quant à la société bulgare Sintex, elle a fourni au gouvernement de M. Pinochet, en chars russes T54 et T55, pour 674 750 dollars (contrat 1199K/S/S/ du 11 janvier 1975).

De l'avis de tous ceux qui travaillent avec eux, ils n'ont pas l'outrecuidance de mettre en doute la sincérité des "end-use" qu'on leur présente, même si les services de renseignements soviétiques savent que les fusils Kalachnikov A47, qu'on achète à Prague, pour tel pays ami, s'en iront en Afrique du Sud ou en Rhodésie où ils serviront, aux mains de commandos anticommunistes expérimentés, à tirer sur des maquisards opposés, ceux-ci disposant d'ailleurs des mêmes armes.

OMNIPOL a su parfaitement adapter ses productions aux besoins du marché. "Ainsi, m'a expliqué un trafiquant, il ne faut pas confier aux Africains des fusils automatiques trop sophistiqués. Ces armes sont chères et les Noirs les utilisent mal, tirant au jugé des séries de vingt coups. On préfère leur fournir de vieux Mauser allemands, robustes, et qu'il faut réarmer après chaque tir. OMNIPOL s'est donc mis à fabriquer des Mauser démodés et j'ai vu, de mes propres yeux, de braves armuriers tchèques graver sur les culasses de vieux Mauser tout neuf des croix gammées afin qu'ils passent pour surplus de la dernière guerre".

De la même façon que les Bulgares ont

livré en 1975, des tanks à la junte chilienne et des bazookas aux phalangistes libanais, OMNIPOL vend à qui paye et présente un "end-use" satisfaisant. Il arrive que les mêmes armes soient vendues par l'entreprise tchèque à deux partis opposés engagés dans un sanglant conflit.

Ancien colonel de la R.A.F., héros polonais de la bataille d'Angleterre, M. Johnny Zumbach, qui, pendant la guerre du Biafra, allait chercher à Prague les armes destinées aux Biafrais, nous a raconté que, dans le même temps où des militaires tchèques chargeaient son DC 4 d'armes et de munitions, d'autres militaires tchèques embarquaient, à bord d'un Super-Constellation envoyé par le gouvernement de Lagos, les mêmes armes et les mêmes munitions! Les adversaires s'entretenaient ainsi avec des fusils identiques et, un stock de munitions abandonné par les uns, pouvait toujours servir aux autres.

M. Zumbach, qui a fort bien conté ses souvenirs de pilote-contrebandier dans Mister Brown, un livre paru en 1973 chez Robert Laffont, appartient à cette race d'aviateurs intrépides à l'affût de raids hasardeux, hors de la routine des lignes commerciales. Les marchands d'armes fournissent à de tels hommes l'occasion de prestations rentables: "Un DC-8 cargo, dit M. Zumbach, peut emporter 25 tonnes de matériel de guerre: un mortier de 80 millimètres pèse 80 kilos, un mortier lourd de 120 millimètres pèse 200 kilos, une

caisse de mille cartouches 28 kilos. C'est dire qu'avec un avion dont le plancher a été renforcé on peut faire du bon travail. J'ai moi-même transporté au Biafra un canon de 88 pesant 3 tonnes. Hélas! il n'y avait que quinze obus..."

Quant à ses rotations entre Prague et l'Afrique, Johnny (qui se consacre maintenant à des activités moins dangereuses) peut les évoquer librement. "A Prague, les avions venant chercher des armes doivent se présenter de nuit car ils ont à utiliser l'aérodrome civil international. Ils doivent aussi repartir avant le jour car leurs immatriculations s'inscrivent parfois d'étonner les voyageurs des lignes commerciales. Les autorités militaires tchèques indiquent aux appareils venant chercher des armes des couloirs aériens réservés et des codes spéciaux pour les liaisons radio. Les chargements sont effectués par des militaires, et les caisses portent des inscriptions anodines du genre "machines agricoles", ou "pièces détachées de tracteurs"... C'est au choix du client! On ne pose pas de questions sur la véritable destination des armes. Les Tchèques ont un "end-use" et les dollars, ça leur suffit. Si, par hasard, l'avion était retrouvé en un lieu inattendu par rapport à sa destination officielle, ils crieraient qu'ils ont été trompés... et peut-être trouveraient-ils des gens pour les croire!"

DEMAIN: Le rôle des pots-de-vin et des comptes de banque suisses

Un document de travail

Vers la réunification des Eglises anglicane et catholique?

par Gilles Provost

Les dirigeants de l'Eglise anglicane et ceux de l'Eglise catholique, Paul VI en tête, ont donné leur accord à la publication prochaine d'un "document de travail" historique qui propose la réunification de ces deux Eglises chré-

tiennes et la reconnaissance de la "primauté de l'évêque de Rome" qui deviendrait ainsi pour tous, anglicans et catholiques, le signe vivant de l'unité des chrétiens.

Ce document de 17 pages a été rédigé par une commission internationale de théologiens nommés par les deux Eglises

il y a sept ans. Déjà, cette commission a publié deux autres documents de travail semblables, sur l'Eucharistie et sur le sacerdoce, et on estime que la réflexion suscitée permettra de s'attaquer pendant l'été à la rédaction d'une entente officielle qui pourrait lier les deux Eglises.

Pas plus que les précédents, le nouveau document de travail qui sera rendu public jeudi ne saurait lier officiellement les deux Eglises. Le Saint-Siège a bien précisé que ce n'est encore qu'une base de discussions pour les évêques, les théologiens et les croyants de part et d'autre.

Selon le père Irénée Beau-

bien, du Centre Océanique de Montréal, ce document est présentement en voie de distribution à tous les évêques du monde entier et la Conférence catholique canadienne en a déjà entamé la diffusion privée aux principaux théologiens impliqués.

Le Canada est très activement engagé dans ce dialogue puisqu'il existe chez nous une commission nationale de théologiens des deux confessions qui réfléchissent sur les mêmes thèmes et qui collaborent étroitement avec la commission internationale. Deux théologiens de la commission canadienne siègent même sur la commission internationale.

Le père Beaubien n'a pas voulu donner plus de détails sur le texte même du document qui sera publié demain ou jeudi. "Je connais les grandes lignes mais je ne recevrai le texte officiel que ce soir", a-t-il dit.

L'Eglise anglicane a été fondée en 1534 par le roi d'Angleterre Henri VIII, qui avait rejeté l'autorité du pape pour devenir lui-même le leader de la nouvelle Eglise qui compte maintenant environ 60 millions de fidèles, en incluant l'Eglise protestante épiscopale aux Etats-Unis. Sur le plan dogmatique, les deux Eglises partagent à peu près la même croyance mais l'obs-

tacle principal à la réunification était jusqu'à maintenant le rejet de l'autorité pontificale.

Selon l'archidiacre Arthur Brown, de Toronto, le compromis proposé maintenant par la commission internationale des théologiens risque d'être plus difficile à admettre pour les catholiques que pour les anglicans.

As yeux, les anglicans sont bien prêts à reconnaître que le pape sera dorénavant leur véritable leader spirituel et le signe vivant de l'unité de

l'Eglise mais ils refusent d'en faire un monarque absolu doué de l'infailibilité.

Le document de travail, selon lui, évoque une papauté de style différent, beaucoup plus libre et cela pourrait susciter des réticences sérieuses chez les catholiques romains pour qui le pape a tous les pouvoirs.

A Rome, le père Pierre Duprey, directeur adjoint du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens (et membre de la commission internationale) a déclaré que "les plus hautes autorités du Vatican ont jugé

que le rapport est suffisamment sérieux pour permettre sa publication sous la responsabilité de la Commission".

Pressé par les journalistes, le père Duprey a aussi qualifié de "faux pas" l'editorial de l'hebdomadaire britannique anglican "Church Times" qui a demandé vendredi dernier au pape Paul VI de démissionner pour laisser la place à un jeune plus dynamique.

Le pape approche maintenant de ses 80 ans; l'âge de la retraite pour les cardinaux.

FUTURES SECRÉTAIRES PARTICIPEZ AU SÉMINAIRE CARRIÈRES '77

RENSEIGNEZ-VOUS: sur les carrières de secrétaires: juridique - médicale - de voyages et d'administration hôtelière - sur les programmes bilingues.

DISCUTEZ: des conditions d'emploi avec les employeurs.

RENCONTREZ: des gens sympathiques... nos étudiants et nos professeurs.

VISITEZ: le Collège O'Sullivan surtout notre centre de simulation.

DATE: Le 27 janvier à 19 heures.

Des rafraichissements seront servis

RÉSERVEZ VOTRE PLACE: 866-4622

et venez accompagnée



COLLÈGE O'SULLIVAN
1191, rue de la Montagne
Montréal.

COURS de perfectionnement en CONFIANCE EN SOI

Ce cours vous aidera à cultiver:

La vraie confiance en vous
(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions!)

L'Enthousiasme
(Pour vivre pleinement votre vie)

L'Esprit de décision
(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'Art des relations humaines
(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'art de persuader par la parole
(Pour mieux communiquer vos idées, vendre vos produits et même parler en public)

Mémoire - Imagination - Subconscient - Autosuggestion - Détente - Volonté

Depuis 1954, plus de 20.000 gradués en prouvent l'efficacité.

VOUS AUSSI!

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.

Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines

UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

Venez assister à une

DÉMONSTRATION GRATUITE

• Hôtel Reine Elizabeth
• Angle Mansfield & Dorchester
(métré Bonaventure)

Mardi 18 ou mercredi 19 janv. à 7:30 p.m. SALON 350 - 3e étage

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles, et en actions

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Jean Guy Leboeuf

Ne vous demandez pas si vous avez le temps et les moyens de suivre ce cours, demandez-vous si vous avez le temps et les moyens de vous en passer.

Pour informations et inscription

334-8702



JEAN-GUY LEBOEUF
B.A. LSC M. ED.
auteur de "Arrêtez d'avoir peur, et croyez au succès!"

Une mise au point L'Hydro-Québec reste le seul "transporteur"

QUÉBEC (PC) — Le ministre délégué à l'Énergie du Québec, M. Guy Joron, a réagi hier à une dépêche publiée dans le quotidien terrenewien Daily News affirmant que le nouveau gouvernement québécois aurait résolu de permettre à Terre-Neuve de "passer sur son territoire" pour vendre de l'électricité au reste du Canada.

Dans un communiqué remis à la presse, le ministre québécois admet que son gouvernement ne s'oppose pas de façon inconditionnelle à ce que Terre-Neuve vende son électricité en passant par le

territoire québécois, mais précise que les deux gouvernements devront s'entendre sur les modalités.

"Qu'il soit bien clair, affirme M. Joron dans son communiqué, que le seul transporteur d'électricité au Québec est l'Hydro-Québec."

"À partir de là, à poursuivre le ministre, nous pouvons nous entendre sur certaines conditions, mais il n'est pas question que le Québec autorise un autre transporteur à se substituer à l'Hydro."

M. Joron espère, de son propre aveu, avoir l'occasion de débattre cette affaire avec

son collègue du gouvernement de St. John's.

La dépêche du Daily News citait le propre attaché de presse du ministre québécois, M. Jean Lemay, lequel aurait déclaré que le gouvernement péquiste n'entendait pas se servir de la position géographique du Québec comme d'une arme pour tenir le reste du pays en joue.

Vient de paraître

Coopératives ou autogestions: Sénégal, Cuba, Tunisie

Gabriel Gagnon

développement économique et nouvelle culture

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Tél.: 343-6321

L'élection du PQ préoccupe Israël

JERUSALEM (PC) — Le Premier ministre de l'Ontario a déclaré hier que l'élection du Parti québécois n'était pas passée inaperçue en Israël.

M. William Davis, qui est actuellement en visite en Israël, a décelé dans différentes conversations une certaine incertitude à l'égard de l'avenir du Canada.

"C'est un sentiment, a dit M. Davis, que partage tout pays qui entretient des relations soutenues avec le Canada, non seulement au point de vue industriel et commercial, mais également au point de vue politique."

Le premier ministre ontarien a ajouté qu'un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères lui avait laissé entendre que la séparation éventuelle du Québec ne le préoccupait pas, mais qu'il avait constaté le contraire en bavardant avec d'autres personnes.

Au cours de l'entretien d'une heure qu'il a eu avec le premier ministre Yitzhak Rabin, il n'a cependant pas été question de cette affaire, mais plutôt du boycott arabe des compagnies qui font des affaires avec Israël.

M. Davis a dit à son interlocuteur qu'il essayait de déterminer quel effet ce boycottage pouvait avoir en Ontario.

M. Rabin aurait répondu qu'Israël n'avait jamais exigé de ses amis de ne pas faire des affaires avec ses ennemis, mais qu'Israël n'aimait pas que ses amis se plient aux exigences de ses ennemis.

Les deux hommes ont également discuté de l'inflation, qui est quatre fois supérieure en Israël qu'en Ontario.

INVITATION

de Ginette Labelle et Madeleine Tremblay

À notre seule GRANDE VENTE annuelle avec des réductions de 40 - 50% et 75% sur nos chandails - jupes - robes - imperméables - manteaux de cuir.

Pour les croisières nous offrons des ensembles deux-pièces ou trois-pièces avec blazer en fin tricot printemps-été. Prix réguliers \$60.00 et \$80.00 pour seulement \$25.00.

Nous avons un bon choix de petites robes d'automne et d'été d'une valeur de \$50.00 à \$60.00 pour \$10.00.

Tous nos vêtements et accessoires sont importés d'Italie: nos sacs à main et sacs de voyage en cuir véritable sont réduits de 20%.

métro sortie sud Jean-Talon 270-1182

Heures d'ouvertures: lun., ven., merc.

jeu., mar.

samedi

10 h à 6 h

10 h à 9 h

10 h à 5 h

Haute Couture Carla MC

521, rue Bélanger

(coin Chateaubriand)

Tél.: 270-1182

POUR ACHETER OU VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ
CONSULTEZ NOS
SPÉCIALISTES

IMMEUBLES
GOULET
REALTIES
INC.



MAURICE GOULET

526-6655



JOSAPHAT GOULET

OUVERT LE DIMANCHE

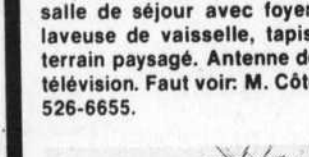
3130 est Sherbrooke



BEAUBARNOIS: bungalow 6 pièces, sous-sol 7 1/2 pieds en béton, grand terrain 9884 pi. ca. Lauzon: 526-6655. Filière: 1-7544. M.L.S.



ST-LOUIS DE TERRE-BONNE: bungalow 7 pièces, salle de séjour avec foyer, lavasse de vaisselle, tapis, terrain paysagé. Antenne de télévision. Faut voir: M. Côté 526-6655.



ROSEMONT: cottage de 7 pièces sur Jeanne d'Arc, chauffage eau chaude. Finition intérieure bois, naturel. Comptant: \$15,000. A voir. Filière: 1-7521. Gauthier: 526-6655.



DES GROSEILLIERS: magnifique bungalow 5 1/2 pièces, sous-sol fini, près du métro et centre Versailles. Grand terrain. Lauzon: 526-6655. Filière: 1-7538.



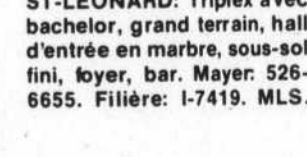
ST-LÉONARD: duplex avec bachelier, garage double, chauffage électrique, comptant \$15,000. Cousineau: 526-6655. Filière: 1-7430.



DAVIDSON: près Sherbrooke, duplex, 2 x 6, garage, cave 7 pieds, situé en face du parc, près école et Métro, comptant: \$8,000. Mayer: 526-6655. M.L.S. Filière: 1-7437.



LAPRAIRIE: bungalow, 11 pièces, grand terrain, piscine, foyer, etc. Mayer: 526-6655. M.L.S. Fil. 7580.



BEAUBARNOIS: bungalow, 6 pièces, sous-sol 7 1/2 pieds en béton, grand terrain 9884 pi. ca. Lauzon: 526-6655. Filière: 1-7544. M.L.S.



ST-LÉONARD: bungalow, pierre-brique, 8 pièces, terrain 96' x 75', près école, parc. Mayer: 526-6655. Filière: 1-7459. M.L.S.



ST-LÉONARD: duplex avec bachelier, garage double, chauffage électrique, comptant \$15,000. Cousineau: 526-6655. Filière: 1-7430.



DAVIDSON: près Sherbrooke, duplex, 2 x 6, garage, cave 7 pieds, situé en face du parc, près école et Métro, comptant: \$8,000. Mayer: 526-6655. M.L.S. Filière: 1-7437.



DAVIDSON: près Sherbrooke, duplex, 2 x 6, garage, cave 7 pieds, situé en face du parc, près école et Métro, comptant: \$8,000. Mayer: 526-6655. M.L.S. Filière: 1-7437.

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

SYSTÈME DE VENTE GARANTIE FINANCEMENT JUSQU'À 90%

ESTIMATION GRATUITE

Tricofil a 10 mois pour faire ses preuves



M. Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce.

par Michel Vastel

Encadrée par le cabinet-conseil P.W. Ross et Associés à un point tel qu'on peut encore difficilement parler d'autogestion, Tricofil a encore dix mois pour prouver au gouvernement qu'elle peut devenir rentable.

Se refusant à parler d'une intervention "de la dernière chance", le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, n'a pris aucune engagement pour l'avenir et a précisé, au cours d'une conférence de presse hier, qu'à partir d'octobre 1977 l'entreprise de Saint-Jérôme "devra redevenir autonome".

Donc, d'ici octobre, Tricofil devra vendre de \$200,000 à \$230,000 de tissus et vêtements chaque mois. Pour atteindre ce seuil de rentabilité, Tricofil aura reçu, près de \$2 millions des deux paliers de gouvernement, sans compter les \$450,000 apportés par les employés eux-mêmes et divers souscripteurs, dont surtout l'archevêché de Montréal, le diocèse de Saint-Jérôme et le mouvement Desjardins.

En effet, aux \$750,000 déjà fournis sous l'ancienne administration Bourassa, soit \$400,000 d'études par les gouvernements provincial et fédéral, \$52,000 pour le loyer de l'usine avant qu'elle ne soit achetée à la famille Grover et \$300,000 d'actions privilégiées souscrites par la SDI, le gouvernement Lévêque pour sa part engage immédiatement près de \$800,000, et laisse pendre la promesse d'une subvention, de l'ordre de \$300,000, à venir au cours de l'été 1977.

Aux termes du protocole d'entente intervenu tard vendredi soir entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et Tricofil, l'entreprise bénéficiera des apports suivants:

- Une souscription de \$350,000 de la SDI à son capital actions.
- Une subvention de \$374,400 du gouvernement en vertu de la loi des Subsidés.
- L'assistance du cabinet-conseil P.S. Ross, dont la première tranche d'honoraires, \$52,000 sera payée par le MIC.

• Un programme de formation de la main-d'œuvre.

• La possibilité, à partir de l'été 1977, de devenir éligible à une subvention de \$300,000, pour moderniser les équipements.

M. Rodrigue Tremblay a encore précisé que ses services "sensibiliseront les personnes responsables des achats aux niveaux public et parapublic à l'achat des produits Tricofil". Par ailleurs, P.S. Ross et Tricofil jouiront de tout l'appui technique des divers services du ministère.

Au cours de la conférence de presse, il a par ailleurs été possible de faire confirmer que l'appui technique du ministère était acquis à Tricofil depuis l'été 1976 au moins, mais qu'il n'a été sollicité par la direction de l'entreprise que le 15 octobre dernier et seulement pour étudier ses problèmes de mise en marche.

Le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce a, cette fois, posé des conditions précises à l'aide fournie à Tricofil. L'argent fourni devra être affecté à un certain nombre de postes budgétaires clairement indiqués dans le protocole d'entente, notamment en ce qui concerne le remboursement de la BNE pour un prêt d'urgence de \$150,000 plus tôt ce mois-ci, ainsi qu'en ce qui concerne les salaires à payer, les contributions dues au ministère du Revenu, etc.

Quant à la firme P.S. Ross, elle obtient quasiment carte blanche du gouvernement puisque le ministre a exigé, dans son protocole:

• que son offre de service soit approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de Tricofil;

• qu'elle devienne "directeur des ventes de l'entreprise" et à ce titre, dirige le personnel de ventes en poste... de façon à écouler la production prévue d'ici à la fin d'octobre 1977.

De plus, le cabinet P.S. Ross a charge de conseiller Tricofil sur tout ce qui concerne la production, la mise en marché et la vente des produits Tricofil, ainsi que sur le système de comptabilité, de planification et de contrôle des opérations de l'usine de Saint-Jérôme.

Le ministre estime d'ailleurs que "cet encadrement est tel" qu'il justifierait une révision de la décision de la Banque fédérale de développement de ne plus apporter son soutien à Tricofil.

Des \$724,000 directement injectés dans l'entreprise, Tricofil devra immédiatement soustraire quelque \$516,600, qui correspondent à ses besoins au bilan. Il restera donc environ \$207,400 d'argent liquide, lesquels, ajoutés à une marge de crédit de \$250,000 toujours consentie par la BNE, représenteront un fonds de roulement de \$458,000, soit près du demi-

million dont le président de Tricofil, M. Paul-André Boucher, a toujours soutenu qu'il avait besoin.

M. Rodrigue Tremblay se dit certain de ne plus devoir retourner au conseil des ministres, tant il a espoir que, cette fois, Tricofil prouvera sa viabilité. La dernière décision du conseil des ministres, le 12 janvier, ne semble pas avoir été des plus faciles à prendre. Selon les informations données par le ministre lui-même, il lui aura fallu 45 minutes pour obtenir l'accord de ses collègues. Pour qui est un tant soit peu familier avec le fonctionnement du conseil exécutif, il s'agit là d'un délai exceptionnellement long.

Le ministre a enfin révélé qu'il songe à créer une "Société de réorganisation industrielle", sorte de fonds de secours pour des entreprises comme Tricofil ou "d'autres semblables".

Ces fonds pourraient même s'autofinancer si, comme y songe le ministre Tremblay, on l'alimentait par une "loto-économique".

Le ministre a reconnu hier qu'il "se sentait un peu mal à l'aise" de réclamer

l'intervention de la Société de développement industriel dans le cas de Tricofil. On sait que la SDI, fondée en 1971, a surtout pour mission de favoriser la transformation de la structure industrielle du Québec. M. Tremblay devait d'ailleurs admettre que son ministère n'est pas une "entreprise anti-faillite" mais ajoute aussi que des cas comme Tricofil, "pour des raisons sociales et politiques", peuvent justifier une intervention directe de son gouvernement.

C'est pourquoi le ministre a parlé de créer, soit à l'intérieur de son ministère, soit simplement rattaché à lui, cette "société de réorganisation industrielle" qui "déchargera la SDI de cas semblables à Tricofil".

Ces confidences du ministre semblent confirmer des informations recueillies par LE DEVOIR voulant que la SDI n'ait investi qu'à contrecoeur dans Tricofil, son conseil d'administration estimant qu'on lui demandait d'interpréter la loi de l'Aide au développement industriel au-delà des limites raisonnablement permises.

Tragédie de Percé

Les règlements n'ont pas été respectés

QUÉBEC (PC) — Les ministères fédéral et provincial des Transports devront s'assurer que les lois et les règlements destinés à protéger le public sont respectés dans le transport maritime.

Telle est la principale recommandation du coroner Stanislas Dery, qui a rendu hier son verdict sur la disparition en mer de douze personnes le 16 août dernier, à Percé, en Gaspésie.

"Nous ne voyons pas pourquoi, quand 125,000 personnes se présentent au quai de Percé en une seule saison, on ne trouverait pas moyen de maintenir en place le personnel approprié pour assurer l'observance de la loi et des règlements", écrit Me Dery dans son rapport de 15 pages.

"Les lois et règlements adoptés pour la protection du public ne sont rien d'autre que des vœux pieux dont on ne tient aucun compte", poursuit Me Dery.

Le enquêteur du coroner Dery a révélé que le 16 août, vers 16 h, neuf touristes français en voyage au Québec, leur guide québécois et deux pêcheurs gaspésiens

prenaient place dans une chaloupe de 14 pieds de longueur pour effectuer une randonnée autour de l'île Bonaventure, sise en face de Percé.

Le groupe a pris le départ en dépit d'une température maussade et de vents violents qui engendrèrent des vagues allant jusqu'à "10 ou 12 pieds de hauteur".

Dans sa reconstitution de la tragédie, Me Dery explique que "point n'est besoin d'être expert pour deviner ce qui arrive dans une chaloupe de 14 pieds, avec 12 passagers à bord, se trouve de travers à la mer avec des vagues de 10 à 12 pieds de hauteur".

Plusieurs règlements concernant l'utilisation de bateaux pour le transport de passagers n'auraient pas été respectés lors de l'excursion tragique du 16 août.

Ainsi, l'expert Lanouette, du ministère des Transports, est venu témoigner devant le coroner que "cette chaloupe avait une capacité, par beau temps, de six passagers".

Lévêque n'interviendra pas dans le conflit à l'UQAM

par André Tardif

Tout en refusant d'agir comme "pompiers de service", le premier ministre René Lévêque s'est engagé hier à intervenir en extrême afin de sauver l'année académique de 14,000 étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), privés de cours depuis le 18 octobre dernier à cause d'une grève des professeurs.

"Je m'engage à faire tout ce qui est possible pour empêcher la fermeture de l'université de Montréal. Mais l'intervention directe du gouvernement, ce serait la dernière extrémité. On a bon espoir de l'éviter."

Il avait plus tôt expliqué qu'il ne voulait pas se substituer à ses ministres tant qu'il y avait une chance que les parties en cause puissent régler le conflit entre elles.

"Dans un conflit de travail, les moyens de pression, ça se fait à deux. Je n'interviendrai pas. Je ne considère pas que je doive intervenir comme pompier de service au-dessus de mes collègues chargés des dossiers", précisant que les ministres de l'Éducation et du Travail essayaient de leur mieux de régler des problèmes de structures et de conception de l'université en même temps que les négociations.

"Ces négociations ayant repris, l'idéal, c'est de ne pas avoir d'intervention du gouvernement tant qu'il y a encore espoir que les parties puissent en arriver à une entente. Pour ce qui est du débat sur la conception de l'université, on va essayer d'y penser le plus concrètement possible, mais en dehors des négociations," a dit M. Lévêque.

Le premier ministre a ajouté que c'était une priorité de son gouvernement de sauver les sessions d'automne et d'hiver des 14,000 étudiants de l'UQAM et d'empêcher la fermeture de l'institution.

"Et j'espère que ceux qui sont parties à

ce conflit en sont conscients. Si le gouvernement était obligé d'intervenir, ce serait malsain. Il y a également à l'intérieur de la partie syndicale des attitudes qui auraient besoin de souplesse. Forcer des interventions coercitives de la part du gouvernement dans des domaines aussi délicats, c'est dangereux".

Le premier ministre, traitant du renouvellement de la conception de l'UQAM, a dit que ce n'était pas une chose "que l'on va improviser au moment où l'eau est bouillante".

"C'est aux parties d'aller jusqu'au bout dans l'expérience de la négociation. Les étudiants aiment se qualifier de travailleurs intellectuels. Je leur rappellerai qu'il y a des règles à suivre pour eux comme pour les autres travailleurs".

Traitant des contraintes budgétaires de l'UQAM auxquelles faisait allusion la semaine dernière le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, en annonçant sa non intervention, M. Lévêque a dit:

"Il y a la période de lancement et de structuration pour n'importe quelle université nouvelle, mais il y a aussi une limite que l'on ne peut dépasser. Il faut pondérer cette question d'alimenter l'université nouvelle avec l'absolue exigence d'équité avec les autres universités. On ne doit pas briser en faveur d'une université d'État ce qui a été imposé aux autres universités".

Un porte-parole du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) a qualifié "d'encourageantes et d'intéressantes" les remarques du premier ministre.

"C'est en somme une réponse au télégramme que nous lui faisons parvenir

vendredi, même si M. Lévêque dit ne pas l'avoir encore reçu", a commenté M. Michel Van Schendel, porte-parole du comité de négociations du SPUQ.

"En déclarant que le conflit de l'UQAM serait étudié au cours d'une réunion du conseil des ministres mercredi, il me semble que le premier ministre s'engage d'une façon détournée, ce que nous considérons comme un aspect positif".

M. Van Schendel a par contre révélé que les négociations qui s'étaient poursuivies de façon ininterrompue depuis samedi après-midi jusqu'à dimanche soir, avaient ralenti hier, en dépit de l'intervention de M. Yvan Blain, chef conciliateur au ministère du Travail.

"M. Blain nous a convoqués hier matin, mais la partie patronale n'y était pas. Elle nous a plutôt fait remettre un texte portant sur l'évaluation des professeurs, laquelle avait fait l'objet d'une entente de principe au cours du week-end."

"Mais à l'étude de ce texte, le premier en provenance de la partie patronale depuis deux mois et demi, nous nous sommes aperçus que c'était un retrait sur plusieurs points. C'est grave parce que ça indique un retour à la politique des négociations à petits pas. On fait certaines avances, aussitôt suivies de reculs. La direction n'a pas modifié sa politique, même si l'opinion publique lui avait forcé la main dans la reprise des négociations samedi dernier."

M. Van Schendel a conclu en disant que si les professeurs désiraient un règlement rapide, ils n'entendaient pas se laisser "enfermer" par une politique patronale de morceaux de sucre au bout d'une corde".

aujourd'hui

A 10 h, reprise des audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), à la Grande cour, 6e étage, 1701, rue Parthenais.

A 12 h 30, conférence du maire Jean Drapeau à un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du district de Montréal, au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal.

A 13 h 30, causerie de M. Raymond Beaugrand-Champagne à la Société d'étude et de conférences, en l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place Ville-Marie.

A 20 h, première d'une série de conférences sur la femme, salle 26 du pavillon Leacock, Université McGill. Invitée: Mme Sylva Gelber.

A 20 h, causerie sur l'espérance par M. Jacques Nourissat, prêtre, au Centre d'occultisme, au 2065 ouest, rue Sherbrooke.

Cliniques de sang spéciales de la Croix-Rouge, des 9 h 30 à l'hôpital Reine-Marie, 4565 ch. Reine-Marie, et à 15 h à l'école des Explorateurs, 1895, rue Bédard, Vimont.

DES PLANS D'ÉPARGNE QUI S'IMPOSENT SANS S'IMPOSER...

Les Plans d'épargne de la Fiducie du Québec

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

Le guide des plans d'épargne-retraite et logement

Membre du Mouvement Desjardins, la Fiducie du Québec vous offre un grand choix de Plans d'épargne conçus en fonction de vos besoins et de vos préoccupations financières.

Nous avons 7 Plans enregistrés d'épargne-retraite: **Dépôt garanti, Obligations d'épargne, Gestion autonome (Omnibus), et le Fonds Desjardins** qui offre 4 possibilités de Fonds communs: **Québec, Canadien, Obligations et Hypothèques** et 1 Plan enregistré d'épargne-logement: **le Fonds Desjardins Hypothèques.**

Chacun d'entre eux, individuellement ou collectivement, vous donne la possibilité de mieux planifier votre avenir tout en réduisant vos impôts actuels et futurs.

Consultez "le guide des Plans d'épargne-retraite et logement"

Ce guide contient une description détaillée de tous nos Plans d'épargne ainsi qu'un tableau comparatif des 7 Plans d'épargne-retraite. Vous pouvez donc choisir plus facilement le ou les Plans qui correspondent le mieux à vos besoins.

Vous pouvez vous procurer ce guide en communiquant avec nous au numéro suivant si vous habitez Montréal: **281-8840**

Si pour nous rejoindre vous devez placer un appel interurbain, composez plutôt, sans frais, **Zenith 1-800-361-6840, poste 8840.**

Vous pouvez également l'obtenir au **Complexe Desjardins, à la succursale de la Fiducie du Québec située au niveau de la Promenade.**



La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE MARDI, 18 JANVIER



M. JEAN DRAPEAU
Maire de Montréal
sujet: "Quelle heure est-il?"

Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée: \$8
Pour les membres, des carnets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

351



pour tous ceux qui voient plus grand qu'un gratte-ciel

- un immeuble restauré, au charmant cachet historique, situé face au fleuve, au cœur du Vieux Montréal, près des milieux d'affaires
- quatre étages, de 4,000 pi. ca. chacun, spacieux et bien divisés
- des bureaux aérés et ensoleillés qui sauront répondre à vos besoins
- une place différente, une place pour vous près du métro Place d'Armes

Pour plus de renseignements, contactez M. Jean Larivée à **288-2175**

éditorial

Le RCM doit se raplomber

Bizarre crise que celle dont on n'eût point entendu parler si une ou deux voix s'étaient ajoutées à la majorité déjà confortable acceptant la réintégration dans le RCM des conseillers Nick Auf der Maur et Robert Keaton. Étrange scission, aussi, que celle qui ne fut consommée que par le départ des deux intéressés et d'une partie de leurs partisans. Car il ne saurait faire de doute que la majorité, au premier tour, était favorable sinon aux deux fondateurs de l'Alliance démocratique, du moins à leur retour au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal, et qu'au deuxième tour, plusieurs de ceux qui avaient voté contre ou s'étaient abstenus se sont portés du côté de la majorité.

Est-ce à dire que le RCM s'est déchiré dans la broche piquante de ses procédures — la règle des deux-tiers — et que la crise eût été évitée si le congrès l'avait le moins du monde vu venir? Cela n'est pas impossible, mais tôt ou tard un abcès devait être crevé. Le problème qui se pose maintenant, c'est de savoir si la chirurgie spectaculaire du week-end va sauver ou emporter le malade.

Le RCM s'est divisé sur la règle de l'exclusivité de la politique municipale pour ses dirigeants et conseillers élus à l'hôtel de ville. Voilà une règle qu'on ne saurait ériger en loi d'airain. Il n'y a pas de cloison entre la vie municipale et les activités provinciales ou fédérales, pas plus qu'il n'y a eu historiquement de barrière entre les équipes d'administrateurs locaux et les partis politiques; c'est plutôt le contraire qui a prévalu jusqu'à maintenant, même si l'on n'a pas cru opportun d'institutionnaliser, sur la scène locale, des prolongements officiels à l'européenne des partis provinciaux ou fédéraux. En se lançant dans la campagne provinciale et en fondant l'Alliance démocratique, MM. Auf der Maur et Keaton avaient néanmoins accepté de se soumettre à la règle de l'allégeance exclusive et avaient remis leur démission.

En imposant par la suite la règle des deux-tiers pour leur réintégration, le Rassemblement aura voulu souligner davantage l'importance qu'il accorde à l'engagement municipal exclusif pour ses dirigeants et conseillers. Pour encore plusieurs années, cette discipline apparaît justifiée, sous réserve de nécessaires accommodements. Le RCM, en effet, fait face à un triple défi qui ne permet guère l'opportunisme électoral qui en ferait un tremplin vers Québec ou Ottawa.

Montréal d'abord hérite d'un passé antidémocratique qui explique à lui seul l'apathie exceptionnelle qu'on y déplore en matière municipale ou scolaire. De même, l'ampleur du territoire et des problèmes urbains qui s'y posent met déjà à rude épreuve les ressources d'un parti qui veut s'y implanter sérieusement. Enfin, en mettant avec raison l'accent sur les quartiers et le développement d'organi-

sations politiques à la base dans les quartiers, le Rassemblement fait à ses membres une obligation morale et politique de s'engager à ce niveau d'abord, avant de rechercher des succès politiques ailleurs (encore que les députés, autant que les conseillers municipaux, ne sauraient négliger ces bases politiques démocratiques nouvelles dont on parle dans le programme du RCM et aussi dans celui du PQ). Si justement le Keaton et les Auf der Maur avaient davantage travaillé à la base dans leurs quartiers, leur parti provincial n'eût pas été aussi facilement supplanté le 15 novembre par les nouveaux venus de l'Union nationale!

Mais il ne faut pas confondre l'occasion de la rupture — qui n'est pas encore consommée — et ses causes, qui s'inscrivent, elles, dans un contexte plus inquiétant pour le RCM. Quand les absents, en effet, en viennent à être aussi nombreux que les délégués présents à un congrès portant sur des problèmes aussi sérieux pour Montréal que ceux qui devaient être abordés samedi, un parti doit se poser de sérieuses questions. Cette déperdition d'enthousiasme, cette érosion continue de la cohésion sont-elles la conséquence des tiraillements entre le parti et son "aile parlementaire", le résultat de manoeuvres ultragauchistes qui ont "liquéfié" plusieurs organisations en milieu populaire ces derniers temps, ou le fruit de conflits de pouvoir et de personnalités? Ces ingrédients ne sont peut-être pas étrangers à la crise mais ils n'en donnent pas l'explication essentielle. Celle-ci tient à deux raisons, l'une politique, qui met en cause la nature du parti, l'autre structurelle, qui l'empêche de sortir de ses contradictions chroniques.

La direction unitaire que les éléments dits avancés du RCM ont tenté de faire prévaloir dans les congrès, étrange miroir de la direction totalitaire qu'on retrouve dans le régime Drapeau, est comme celle-ci en contradiction avec la décentralisation et l'autonomie politique que le programme du Rassemblement veut instaurer dans les quartiers. La coexistence laborieuse des tendances au sein du parti reflète la diversité socio-économique des quartiers de la Métropole. Entre les zones grises au bord de la révolte, les quartiers bien conservés murs pour la social-démocratie péquiste, et les districts à l'aise satisfaits d'une saine gestion libérale des affaires publiques, le principe d'une alliance et le contenu d'un consensus ne sauraient être maximalistes. Bob Keaton et Marius Minier ne peuvent rêver d'un NPD municipal dans les terres ravagées de Papineau, Saint-Louis ou Saint-Jacques. Les socialistes de ces districts ne sauraient davantage imposer des syndicats de locataires aux districts de petits propriétaires qu'on trouve dans l'est et le nord de la ville. Drôle de progressisme, drôle de réalisme politique aussi que ceux qui ignorent ces données du dossier de Montréal.

Cette erreur politique des derniers congrès du RCM n'aurait pu durer aussi lamentablement si conseillers municipaux, dirigeants du parti et militants avaient donné dans les faits l'importance qu'en théorie ils accordent aux quartiers et à la reprise en mains de leurs affaires par les Montréalais. Au lieu de tirer les quartiers de leur anonymat, de leur impuissance, le RCM, par ses structures empruntées aux districts anachroniques du Parti civique, a plutôt retardé et compliqué cette mobilisation du plus grand nombre à partir de ses problèmes et besoins vitaux, carence qui se traduit par un net absentéisme et par le démon des disputes et des soupçons idéologiques.

Précédant la réforme des "quartiers électoraux" au lieu de l'attendre de Québec, le RCM aurait dû depuis longtemps déjà procéder à la détermination des communautés locales qui forment encore le tissu de la société urbaine à Montréal et, pour reprendre un terme à la mode, favoriser leur "autodétermination". Or, sans ces rapports entre le parti et la population, le Rassemblement sera condamné aux tiraillements stériles comme ceux qui ont abouti à la division du dernier congrès. Ceux qui chercheraient dans un RCM épuré de ses "mauvais éléments" ou dans un autre parti municipal une solution aux déchirements actuels, font fausse route, et ramèneraient Montréal à un état d'impuissance pire qu'avant.

Si les membres du RCM étaient divisés au sujet d'un enjeu fondamental, il faudrait qu'ils se séparent au lieu de s'épuiser mutuellement dans des conflits. On cherche en vain, y compris dans les fantômes qu'un Paul Cléche traîne de sa malheureuse présidence du FRAP, la substance d'une crise insoluble et l'indication que le RCM ne peut plus fournir aux tendances qui l'ont fondé le véhicule politique qui suscita tant d'espoirs aux dernières élections de Montréal.

Il incombe donc au nouveau président du Rassemblement, M. Kenneth George, et au comité exécutif du parti de rechercher un terrain d'entente entre les représentants des trois opinions qui ont abouti au vote que l'on sait, et de trouver avec ceux qui sont partis ou veulent le faire un règlement permettant au RCM de surmonter la crise. Un tel règlement résoudrait le conflit à court terme mais surtout, ce qui est plus important finalement, permettrait au parti de mettre désormais l'accent sur les priorités qui s'imposent dans chaque quartier.

Cela importe d'autant plus qu'en matière de priorités communes à Montréal — finance, transport, habitation — le pouvoir glisse irrésistiblement vers Québec, et que le gouvernement du Parti québécois ne se pressera pas de démocratiser la Ville si c'est pour la faire passer de la dictature à l'anarchie.

Jean-Claude LECLERC

bloc-notes

Tricofil, et après?

Ainsi qu'il fallait le prévoir, le gouvernement Lévesque, après s'être heureusement interrogé plus longuement qu'on ne l'avait prévu, a fini par consentir à l'entreprise Tricofil une nouvelle injection financière de plus de \$700,000 qui devrait permettre à cette dernière de subsister au moins jusqu'à la saison nouvelle, sinon de prendre son envol définitif.

Le gouvernement, après que ses principaux membres se furent engagés à fond au service de la cause de Tricofil avant l'élection du 15 novembre dernier, ne pouvait décemment laisser tomber l'entreprise sitôt après sa victoire électorale. Il devait lui venir en aide, tout en prenant le plus élégamment possible ses distances par rapport à l'entreprise elle-même, et surtout par rapport à la formule de gestion qu'elle incarne. C'est exactement ce qu'il vient de faire.

L'aide consentie à Tricofil est en effet substantielle. Elle permettra de mettre de l'ordre dans ses affaires immédiates. Mais elle est en même temps assortie de conditions exigeantes qui relativisent singulièrement, du moins à court terme, les espoirs mis dans la formule même de Tricofil.

L'entreprise obtient plus de \$700,000. Pour l'essentiel, elle conserve aussi sa structure de contrôle originale. Mais le rôle que viendront y jouer au cours des prochains mois les spécialistes d'une maison de consultants professionnels bien connue équivalra par maints aspects à une quasi-tutelle. Non seulement la firme P.S. Ross agira-t-elle au cours des prochains mois à titre de "directeur intermédiaire des ventes" et dirigera-t-elle le personnel de ventes présentement en poste, mais elle aura aussi la responsabilité de procurer à Tricofil des conseils de gestion, de concevoir et recommander la mise sur pied d'un service marketing et ventes, de réaliser une étude diagnostique des systèmes et méthodes de gestion, de recommander une structure administrative opérationnelle. Dans un deuxième temps, le mandat de la firme P.S. Ross ira encore plus loin. La firme, en collaboration avec Tricofil, "devra mettre en place une structure administrative complète et voir à la formation et à l'entraînement du personnel de cadres dans les différentes fonctions nécessaires à la gestion de l'entreprise".

On s'attendait à ce que la décision gouvernementale soit accompagnée des habituels commentaires optimistes signalant que, grâce à l'aide obtenue, l'entreprise vient de franchir un pas décisif. Le gouvernement se montre heureusement plus réservé. Tout en soulignant que les difficultés de marketing et de ventes connues ces derniers mois "semblent être en

bonne voie de solution" et que les travailleurs de Tricofil "ont acquis une meilleure compréhension de leur structure au cours des derniers mois", le gouvernement indique nettement que le motif premier de sa décision, c'est son désir de "soutenir une expérience reliée à l'autogestion".

Avant d'être portés au pouvoir, plusieurs membres du gouvernement croyaient sans doute qu'il suffirait de le vouloir pour que poussent comme des champignons, à la grandeur du territoire, des entreprises autogérées. L'expérience de Tricofil les incitera à plus de réalisme. Il faut souhaiter que cette expérience soit poussée plus loin. Avant de la reproduire ailleurs de manière inconsiderée, on aura cependant intérêt à la suivre de très près, afin d'en mieux vérifier les possibilités réelles et les limites.

L'action dans le domaine industriel est déjà, en soi, l'une des formes d'action économique les plus exigeantes. Elle l'est doublement dans un secteur aussi ébranlé et incertain que le textile. Qu'un groupe de travailleurs aient décidé de s'engager à fond dans la prise en charge de leur usine alors que celle-ci semblait devoir fermer ses portes, cela est admirable. Qu'ils soient capables, seuls, comme on a voulu le leur faire croire, d'en assurer la marche dynamique, c'est là une tout autre question à laquelle on sait désormais que mieux vaut ne pas apporter de réponses trop catégoriques.

Quant à y être, il serait très intéressant de savoir d'où sont venus les apaisés à la campagne de financement de \$400,000 que lançait l'été dernier Tricofil. Les Caisses populaires, par l'entremise de la Société d'Investissements Desjardins, ont certes consenti à l'entreprise un prêt assez peu risqué de \$250,000, garanti par les bêtises et l'équipement de Tricofil; elles ont aussi fourni gratuitement une aide technique considérable pendant la période où on relançait l'entreprise; mais quelle part les caisses et les unions régionales ont-elles souscrite à la campagne de financement de l'été dernier?

Le mouvement syndical avait aussi un intérêt évident à soutenir Tricofil. Et certains responsables de la FTQ ont investi dans l'expérience une somme d'énergie considérable. Mais quelle a été la contribution des organisations syndicales à la campagne de financement?

Il n'est peut-être en définitive qu'un secteur dont l'appartenance à Tricofil ne fasse l'objet d'aucun doute: c'est le secteur religieux. Sur la mort de la religion chez nous, les champions d'une certaine libération ont tout dit, souvent même, ils n'ont ménagé aucun effort pour que cela arrive plus vite. Si

l'on consulte cependant la liste des souscripteurs de capital-actions de Tricofil, on y trouvera une proportion très importante de souscripteurs recrutés dans le milieu des communautés religieuses, des diocèses et des organismes à but religieux. Que ces milieux aient répondu à l'appel de Tricofil, ce n'est pas nécessairement une garantie de succès économique pour l'entreprise. C'est néanmoins la marque d'une ouverture à des perspectives nouvelles qui ne se retrouve pas toujours au même degré dans des milieux qui font plus de bruit au nom du progrès et de la justice mais qui deviennent beaucoup plus discrets lorsque vient le moment de mettre la main à leur portefeuille.

Claude RYAN

L'affaire Sorensen

A moins de trois jours de son investiture officielle, le président Jimmy Carter a enregistré son premier échec: Theodore C. Sorensen, désigné directeur de la CIA (Central Intelligence Agency), s'est désisté à la suite des difficultés que soulevait sa confirmation devant la commission sénatoriale sur les Services de renseignement.

Ce regrettable "incident" a un double aspect: celui qui concerne le choix de Jimmy Carter — certains parlent d'"erreur de jugement" — et, de ce fait, éclaire d'un jour nouveau les rapports ultérieurs entre le président et un Congrès pourtant largement dominé par les démocrates; et celui de l'individu dénigré, Theodore Sorensen lui-même, "coincé" pour des actes qui peuvent difficilement justifier le rejet de sa candidature.

Hier à Plains, le porte-parole présidentiel, M. Jody Powell, a été très explicite: oui, Jimmy Carter a conscience d'avoir essuyé un échec. Et, ajoute M. Powell: le président "sait qu'il ne pourra pas obtenir tout ce qu'il veut". Powell assortit la déclaration de ce commentaire: "Je crains que ce ne soit pas la dernière fois".

Il semble clair que M. Sorensen a pris sa décision seul, sans se faire pousser dans le dos par le président, encore que, comme le dit M. Powell, M. Carter "ne l'en a pas dissuadé". Ce qui lui a valu un bel hommage du président mettant en relief la générosité de Sorensen, son altruisme et sa volonté d'épargner à la nouvelle administration l'épreuve d'aigres controverses. On peut ajouter d'ailleurs que M. Sorensen a fait ce que tout homme honnête et normalement intelligent aurait fait, se soustrayant à une campagne de dénigrement dont il aurait pu difficilement se relever.

Sans donner dans le machiavélisme, on doit pourtant relever que la "claque mangée" par Sorensen ne dessert pas nécessairement le président. Un échec est un échec, tous passent par là, et c'est le premier qui est le plus douloureux; en l'occurrence, le président n'est cependant touché que par ricochet et, de toute façon, l'impact négatif sera noyé largement tout au long

des cinq jours de cérémonies d'investiture populaire... Toutefois, ce premier affront pourra servir aussi, le cas échéant, à prouver que l'esprit partisan est absent et que si MM. Nixon et Ford ont plus souvent qu'à leur tour essuyé les rebuffades parlementaires, ce n'était pas parce qu'ils étaient républicains face à un Congrès majoritairement démocrate...

Tenant d'ailleurs de minimiser sa responsabilité et, partant, sa part des retombées, M. Carter, qui, jusqu'à hier matin, se déclarait décidé à défendre M. Sorensen, a fait clairement dire par son porte-parole qu'il était dans l'ignorance du fait principal reproché à M. Sorensen lorsqu'il lui avait proposé la direction de la CIA...

C'est là qu'on aborde la seconde dimension de l'affaire: les faits et erreurs reprochés à M. Theodore Sorensen étaient-ils de nature à susciter tant de difficultés à sa confirmation?

Principalement, il est reproché à M. Sorensen d'avoir emporté avec lui, en 1964, lorsqu'il quitta le service du gouvernement, des "documents secrets" dont il s'est servi pour écrire son livre sur John F. Kennedy. De son propre aveu, M. Sorensen a emporté 67 de ses dossiers, dont sept étaient "confidentiels". Nul n'y a fait d'objection et à aucun moment la notion de menace à la sécurité n'a été relevée. Au demeurant, c'était, depuis des générations, pratique courante et, comme M. Sorensen l'a souligné, Gerald Ford en a fait de même en sa qualité de membre de la commission Warren pour rédiger un livre-thèse tendant à établir que Lee Harvey Oswald était seul en cause dans l'assassinat de Kennedy... Ces documents lui appartenant, peut-on reprocher à Sorensen d'avoir obtenu des abattements fiscaux en les offrant à la Bibliothèque Kennedy?

L'autre accusation — outre celle d'avoir été un "objet de conscience" — résiste difficilement à l'examen objectif: cette même commission du Sénat, dite "Select Committee of Intelligence", qui a simplement rendu publiques les activités illégales d'une CIA caressant le projet de faire assassiner Fidel Castro, reproche aujourd'hui à Sorensen d'avoir pu être au fait de ces tentatives en sa qualité de conseiller personnel de Kennedy...

On a fait à Theodore Sorensen une mauvaise querelle, le mettant en pratique dans l'incapacité de mener à bien la mission dont il était chargé. Quand un Griffin Bell, choisi attorney général, n'est pas inquiété pour son passé douteux sous l'angle racial, on se demande si Sorensen n'a pas raison de dire que l'hostilité nourrie à son égard est d'une autre nature: beaucoup de parlementaires et, bien sûr, les milieux du Renseignement eux-mêmes n'étaient pas chauds à l'idée de voir Sorensen mener la politique d'ouverture qu'il promettait à la CIA!

Payant pour ses convictions plutôt que pour ses erreurs, Sorensen ne sort pas diminué de l'épreuve. Et c'est M. Carter, qui prend avec élégance ce premier revers, qui aura à subir tout un test en choisissant le "prochain nouveau" directeur de la CIA!

Georges VIGNY

Le débat sur la câblodiffusion

Ottawa est-il un pouvoir étranger?

par JEANNE SAUVÉ

■ Une déclaration faite par M. Louis O'Neill à la suite de la décision de la Cour d'Appel du Québec invalidant la loi québécoise des communications, a fait bondir d'indignation le ministre fédéral des Communications, madame Jeanne Sauvé. Voici en quels termes madame Sauvé a répondu vendredi dernier à son homologue québécois.

L'histoire nous enseigne depuis des siècles que les déceptions du pouvoir poussent les hommes politiques à durcir leur idéologie. Voilà ce que j'écrivais au lendemain de l'élection du 15 novembre, en tentant d'analyser les conséquences de la victoire péquiste au Québec.

Je ne m'attendais pas à ce que M. Louis O'Neill se charge d'illustrer si tôt la justesse de cette affirmation.

Perdre une cause devant les tribunaux fait partie des déceptions normales du pouvoir et dans l'affaire François Dionne et Raymond d'Auteuil, nous avons nous-mêmes connu notre juste part de frustrations. Mais partir de la pour affirmer que, comme l'a fait M. O'Neill, la population du Québec n'accepte pas que des pouvoirs étrangers déterminent pour elle des politiques qui affectent l'éducation, la culture et sa façon d'être dans la vie quotidienne, et affirmer du même souffle qu'Ottawa est un pouvoir étranger, c'est ignorer la réalité et perdre l'idéologie indépendantiste, le credo de toute la population du Québec. C'est au surplus insulter les Québécois qui oeuvrent à Ottawa et tenir pour peu de chose le mandat démocratique qu'ils ont reçu des citoyens du Québec de veiller non seulement à leurs intérêts économiques mais également à leurs intérêts culturels au sein du gouvernement canadien. Le gouvernement de M. Lévesque n'a pas, que je

sache, le mandat de faire l'indépendance et il s'est engagé à agir dans le cadre de la constitution actuelle en attendant un éventuel référendum sur cette question. Que M. O'Neill considère dès aujourd'hui Ottawa comme un pouvoir étranger et qu'il choisisse en même temps de porter en appel devant la Cour suprême du Canada la décision que vient de rendre la Cour d'appel du Québec dans l'affaire François Dionne versus Régie des services publics du Québec, illustre assez des difficultés de concilier l'idéologie péquiste et le mandat de bon gouvernement provincial que la PQ a sollicité et obtenu le 15 novembre dernier.

Je me réjouis malgré tout du fait que M. O'Neill se dise d'abord préoccupé de ne pas sacrifier les véritables intérêts de la population dans toute cette affaire.

Le service à la population, telle est la priorité que je me suis donnée dès le début de mon mandat au ministère des Communications. C'est en son nom que j'ai approuvé il y a à peine quelques mois la délivrance d'une licence au réseau Microbec. Ce réseau micro-ondes allait accroître la qualité des services fournis par l'entreprise de M. d'Auteuil, je le savais. Mais j'ai choisi de ne pas faire payer par la population le prix des gestes illégaux posés par M. d'Auteuil. Si les autorités québécoises avaient adopté la même attitude envers M. Dionne, celui-ci n'aurait pas connu les innombrables tracasseries qui l'ont empêché pendant plus d'un an de desservir la population de Matane où, pourtant, la Régie des services publics lui accordait le droit de s'implanter.

J'espère pour ma part que le souci de servir la population demeurera toujours le motif suprême qui guidera les gestes à la fois du gouvernement que je représente et de celui de la province de Québec.

lettres au DEVOIR

Des faits qui devraient ouvrir les yeux

Monsieur Rodrigue Biron, Chef de l'Union Nationale. Dans le cadre d'une émission radiophonique, vous affirmiez il y a quelques jours, que le maintien du Québec dans la Confédération canadienne retardait l'assimilation rapide des minorités canadiennes-françaises dans le reste du Canada. Permettez-moi d'en douter.

Si tel est le cas, comment expliquez-vous qu'en 10 ans, 225 000 francophones aient décidé d'utiliser l'anglais comme langue d'usage? À ce que je sache, le Québec n'était pas séparé, et le Parti québécois n'invoquait guère les autres gouvernements provinciaux.

Sans nier l'importance du milieu anglophone comme instrument de promotion économique et sociale, il faut retourner au

pacte confédératif pour découvrir les sources profondes du processus d'assimilation des minorités francophones. Alors que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaissait à la minorité anglophone au Québec une existence légale, et des circonscriptions électorales inviolables, aucune disposition semblable n'était prévue pour nos frères francophones des autres provinces. Résultat: même le gouvernement fédéral doit admettre aujourd'hui qu'il ne peut rien faire pour empêcher ce génocide culturel. Le cas des Franco-Ontariens est assez significatif à cet égard.

Après plus de cent ans de fédéralisme, les Franco-Ontariens (6,9% de la population) ne jouissent d'aucune reconnaissance légale sur le plan provincial. Aucune loi, aucun règlement

n'oblige les commissions scolaires à construire des écoles françaises. Impossible d'obtenir un seul collège communautaire (l'équivalent des C.E.G.E.P.s au Québec), une seule université, qui offre des cours en français dans les domaines techniques ou scientifiques. Aucune institution de santé qui soit obligée de fournir des services en français, même dans les endroits où existent des groupes importants de francophones. En 10 ans, 50% des Franco-Ontariens ont opté pour l'anglais comme langue d'usage. Faut-il s'en surprendre?

Monsieur Biron, le processus d'assimilation est entamé depuis longtemps, et je ne crois pas que l'avenir du Québec puisse y changer quoi que ce soit.

Luc BERNIER
Vanier, Ontario, le 10 janvier 1977.

Des arguments paradoxaux contre l'école privée

M. le directeur,

Dans la polémique qui entoure les subsides gouvernementaux aux écoles privées, deux faits semblent recueillir le consensus. D'une part, l'État défraie 70% des coûts de ces écoles et, d'autre part, tous vos correspondants esti-

ment que la qualité des écoles privées est supérieure à celle du secteur public.

Il me semble donc que deux conclusions inéluctables se manifesteront si éventuellement les contributions du gouvernement devaient être éliminées: le contri-

buable paierait 100% des frais de scolarité au lieu de 70%, et la qualité de l'éducation de nos enfants serait abaissée.

Beau résultat.
Dr Paul J. BENETEAU
Outremont, le 14 janvier 1977

Une sollicitude dont on ne trouve pas la réciproque du côté anglophone

Cher monsieur Ryan

S'il y avait au Canada anglais un seul éditeur comme vous, seul éditeur comme vous pour défendre les intérêts du Québec avec la même énergie que vous employez à justifier les points de vue anglo-saxons au sujet du Québec, je crois que la moitié du problème de la confédération canadienne serait réglée!

Mais ce n'est pas mon expé-

rience qu'il existe une bonne volonté anglo-saxonne à l'égard du Québec (et même des autres Canadiens français). La plupart des anglophones que je rencontre (et ils sont nombreux en Ontario où je vis) sont vaguement indifférents. Plusieurs sont agressifs et souhaitent l'assimilation pure et simple de tout ce qui parle français! Quelques-uns sont paternalistes et idéalistes: ceux-là sont rares et

souhaitent parfois un statut particulier pour le Québec ou une vague politique de bilinguisme pour le Canada... Enfin quelques très rares amis anglophones connaissent un peu mieux le Québec et ceux-là souhaitent (avec regrets) l'indépendance du Québec.

Merci de votre attention.
Gabriel DUROCHER
Waterloo, 17 janvier 1977

La qualité linguistique des textes législatifs à Ottawa

Depuis quelque temps, la version française des projets de lois du gouvernement fédéral n'est plus une simple traduction mais plutôt une rédaction la plupart du temps claire et concise. Cela est un effort qui mérite d'être souligné. Le style de rédaction est bien souvent fort supérieur à celui de la version anglaise.

Je prends à témoin l'article 3 de la Loi sur les jours fériés dont le projet vient de subir l'épreuve de la première lecture:

"3) Throughout Canada in each year the first day of July is a legal holiday and shall be kept and observed as such except that in any

year when the first day of July falls on a Sunday, the second day of July is, in lieu thereof, a legal holiday and shall be kept and observed as such."

"3) Le 1er juillet est observé chaque année comme jour férié dans tout le Canada, mais sa célébration est reportée au 2 juillet s'il tombe un dimanche."

Il n'y a aucune raison pour laquelle la version anglaise ne pourrait pas être aussi claire et concise que la version française dénuée d'expressions juridiques archaïques.

Jacques ROY
Hull, le 12 janvier 1977.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur

Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$55 par année; six mois: \$30. À l'étranger: \$60 par année; six mois: \$33; trois mois: \$21. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

des idées

des événements

des hommes

L'avenir des minorités au Québec

Aussi longtemps que se perpétuera la distinction entre francophones et "autres", la démocratie sera mal assurée

par

DALE C. THOMSON

■ Dale C. Thomson est professeur de science politique à l'Université McGill. Il est l'auteur d'une biographie de Louis Saint-Laurent et fut longtemps attaché, en qualité de professeur puis de directeur, au département de Science politique de l'Université de Montréal. Ce texte de Dale Thomson reprend et précise des propos qu'il a tenus à diverses reprises depuis l'élection du 15 novembre.

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, la question de la place au Québec de la population non-francophone est posée de façon plus aiguë qu'auparavant. Le pouvoir étatique québécois sera surtout utilisé pour promouvoir les intérêts de la population francophone; et il est à prévoir que cela se fera au détriment de ceux des non-francophones. Encore une fois, l'histoire nous présente l'exemple d'un groupement humain qui, ayant souffert d'une situation minoritaire, a tenté la tentative de traiter ses propres minorités d'une façon semblable.

Qui sont-ils, ces non-francophones? On les décrit diversement comme les Anglais, les anglophones, les allophones, les allogènes, les groupes ethniques, les minorités, les immigrés, "les autres" quoi. On peut aussi inclure parmi eux les francophones qui n'ont pas encore été acceptés au sein de la collectivité qui trace ses origines aux débuts du Canada.

Pour situer "les autres" dans le contexte québécois actuel, il faut reprendre le débat fastidieux autour du concept de "nation". On dit, et à bon sens avec raison, que la communauté francophone au Canada constitue une nation. Il existe, en effet, une définition du concept de nation qui correspond à cette réalité, par exemple celle du Petit Larousse: "Communauté humaine, le plus souvent instal-

lée sur un même territoire, et qui possède une unité historique, linguistique, religieuse, économique plus ou moins forte". Pourtant, toute une gamme d'autres définitions existent. Par exemple, le Petit Larousse définit également le mot "nation" comme une "personne juridique formée par l'ensemble des individus régis par une même Constitution... et titulaire de la souveraineté". En ce sens, le Canada aussi constitue une nation. Généralement, on emploie le mot "nation" au Québec pour se référer à une collectivité d'êtres humains imbus d'un sentiment de solidarité commune. C'est pourquoi, lorsqu'on a passé en revue toutes les définitions du mot "nation", on ne retient souvent qu'un seul critère, la réponse à la question: "A quelle nation avez-vous le sentiment d'appartenir?"

Quant à moi, donc, la population francophone du Canada constitue une nation. Peut-on parler aussi d'une nation québécoise? C'est plus difficilement concevable, car les frontières du Québec ne correspondent pas à la distribution de la population francophone. Vingt pour cent de celle-ci se trouvent en dehors du Québec, et vingt pour cent des résidents du Québec ne sont pas reconnus par la majorité comme appartenant à leur communauté. Ces derniers sont au Québec "les autres" ou même les "étrangers".

Le 15 novembre dernier, un parti fut élu avec l'objectif avoué d'utiliser le pouvoir gouvernemental québécois pour avantager la population francophone, pour faire coïncider en quelque sorte l'État québécois et la population québécoise francophone en un État-nation québécois. On emploie déjà l'expression "nation québécoise"; mais aussi longtemps que vingt pour cent de la population ne s'y reconnaît pas, et n'est pas reconnu comme faisant partie de la communauté majoritaire, la "nation québécoise" reste pour le moins une nation tronquée.

Le gouvernement péquiste voudra évidemment remédier à cette situation. D'après M. Lévesque et ses collègues, les francophones installés en dehors du Québec sont voués à l'anglicisation; ils doivent donc ou rejoindre les autres francophones au Québec ou accepter le "génocide culturel". Quant aux non-francophones du Québec, ils doivent s'assimiler (ou du moins accepter la domination de la majorité francophone) ou partir. Le premier ministre l'a dit en toutes lettres dans une interview publiée en annexe à la biographie René de Peter Desbarats publiée en 1976.

Est-ce que j'exagère les intentions du nouveau gouvernement? C'est vrai que le premier ministre a insisté peu après les élections sur le fait que les non-

francophones devaient être des citoyens "à part entière" du Québec, et a souligné qu'il ne forcerait "jamais" qui que ce soit, y vivant actuellement, à parler français. Par contre, le Parti québécois s'est engagé dans son programme "Edition 1975" à faire du français "la seule langue de l'État, des municipalités, des commissions scolaires, et de l'ensemble des institutions de caractère public, des raisons sociales et de l'affichage". Le 15 décembre dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, renouvela cet engagement devant l'Assemblée nationale dans les termes suivants: "Dans notre esprit, ce sont toutes les sphères de la vie québécoise qui doivent être francisées: le travail, l'administration publique, les affaires, l'exercice des professions, les communications". Le moins qu'on puisse dire, c'est que la vie des citoyens de Westmount en serait fort changée! Dans les circonstances, il n'est guère surprenant que la majorité des non-francophones aient voté contre le Parti québécois et qu'ils observent le nouveau gouvernement avec appréhension.

Lorsqu'on fait allusion au prix humain que devraient payer les non-francophones pour l'application de ces politiques péquistes, certains ministres, dont M. Lévesque, répondent avec suffisance que le changement est toujours pénible pour un

certain nombre de personnes. D'autres rappellent que les francophones ont connu des injustices aux mains de la majorité anglophone du Canada depuis des siècles. Cela est exact, mais par quelle logique et au nom de quel principe peut-on exiger que les jeunes épient les péchés des générations antérieures, particulièrement lorsqu'ils ne sont même pas parents? Cette situation rappelle la fable de La Fontaine, *Le Loup et l'Agneau*.

Ce conflit d'intérêt apparent entre francophones et "autres" au Québec n'est pas de date récente. Le poète Charles Gill l'a évoqué de façon poignante dans son journal en 1911, époque marquée par une immigration massive en provenance de l'Europe centrale. Il avait rencontré son ami Charles Ferland sur le boulevard St-Laurent:

Le soleil se couchait; dans une poussière d'or passait la foule cosmopolite. Ce soleil au couchant, cette rue que j'avais vue il y a vingt ans toute française... Cette foule composée de races hostiles à notre étoile, la diversité des langues, notre race représentée là surtout par des prostituées de douze ans et ses jeunes ivrognes, tout cela me frappa. Nous étions de meures près de la vitrine; j'attirai Ferland jusqu'au bord du trottoir; d'un geste je lui montrai le soleil et de l'autre la foule. "Regardez, Ferland, lui dis-je, regardez mourir le Canada français". (Cité par Fernand Dumont, dans *Ideologies au Canada français*, 1900-1929).

Il est vrai qu'en choisissant de vivre au Canada, la plupart des "autres" ne pensaient guère aux Canadiens français; ils en ignoraient parfois même l'existence avant d'arriver. Ils n'avaient généralement ni intérêt, ni obligation, ni incitation à s'associer à eux. Le Canada dans son ensemble, avec le concept de mosaïque sociale et culturelle prôné par Laurier et d'autres leaders fédéraux, leur offrait plus de possibilités. Ils s'ensuivit naturellement que les "autres" adoptèrent l'anglais comme langue de travail et de communication et le Canada entier comme nouvelle patrie.

Aujourd'hui, le gouvernement du Québec annonce à ceux d'entre eux qui se sont installés dans cette province que les règles du jeu sont changées. Il leur dit qu'ils constituent une menace à l'endroit du groupe francophone, et qu'ils doivent s'intégrer à celui-ci ou partir.

Y a-t-il en fait une divergence profonde d'intérêt entre francophones et non-francophones au Québec? Est-il nécessaire que ceux-là se prévalent de leur si-

tuation majoritaire pour imposer des contraintes additionnelles à ceux-ci? Les rapports entre francophones et non-francophones ont-ils la nature de ce qu'on appelle en science politique un "zero-sum game", c'est-à-dire une situation où ce qui est gagné par les uns doit être nécessairement perdu par les autres?

L'essence de la démocratie est l'égalité de droits, de chances et de traitement pour tous les citoyens dans une ambiance de liberté, et la responsabilité des gouvernements démocratiques est d'assurer au maximum des "égalités". Notons qu'il ne s'agit pas d'égalités entre groupes, car cela ne garantit en aucune façon le caractère démocratique d'une société. Au contraire, et le Canada français ne fait pas exception à cet égard, les principes démocratiques ont souvent été sacrifiés sur l'autel du soi-disant intérêt supérieur du groupe.

D'autre part, l'appartenance à un groupe ou à une nation, ou une autre solidarité, a été parfois un facteur essentiel pour la promotion de la démocratie. Mais elle reste un moyen, et non pas une fin en soi.

Le défi de la démocratie au Québec, comme au Canada dans son ensemble, c'est d'assurer à tous ceux qui y habitent, francophones et "autres", des conditions de vie dignes de ce noble concept. À ce titre, et étant donné les inconvénients de leur situation en Amérique du Nord, l'État québécois a l'obligation d'intervenir de diverses façons en faveur des francophones; cependant, il a la même obligation à l'endroit des "autres". Que le gouvernement vise à mettre tout le monde sur un pied d'égalité, c'est très bien, mais s'il allait créer de nouvelles classes de privilèges, il trahirait les principes de base du processus de modernisation du Québec.

Il n'est certes pas facile de réconcilier les aspirations de citoyens de langues et d'autres traits différents au sein du même État; presque tous les pays du monde font face au problème avec plus ou moins de succès. Les porte-parole de la majorité subissent souvent la tentation de décréter leur langue comme "officielle" et de l'imposer aux autres. C'est apparemment le cas du gouvernement actuel du Québec. Une approche plus démocratique, plus humaine, et peut-être plus avantageuse, serait de rechercher ensemble des formu-

Voir page 6: Francophones

L'éthique ministérielle à Québec

Les directives de René Lévesque à ses collègues du cabinet

■ Voici le texte intégral des directives que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, communiquait le 12 janvier dernier aux membres du Conseil exécutif en matière de conflits d'intérêts.

1) Activités professionnelles, commerciales ou d'affaires

Les membres du Conseil exécutif doivent mettre fin dans les plus brefs délais et pour toute la durée de leur mandat aux activités professionnelles, commerciales ou d'affaires qui pourraient constituer une source de conflits d'intérêt ou les empêcher de consacrer tout leur temps à leurs fonctions.

2) Compagnies dont les actions sont cotées en bourse

Les membres du Conseil exécutif, et leur famille immédiate, c'est-à-dire leur épouse et leurs enfants mineurs, doivent se départir d'ici 60 jours de leurs intérêts dans toute compagnie dont les actions sont cotées en bourse ou pour lesquelles il existe un marché hors liste établi.

3) Autres compagnies

Les membres du Conseil exécutif doivent faire en sorte que les autres compagnies dans lesquelles eux-mêmes et leur famille immédiate ont des actions, directement ou par personnes ou compagnies interposées, s'abstiennent de faire des marchés avec l'État, c'est-à-dire:

i) de fournir des biens ou des services au Gouvernement du Québec, ses ministères ou ses agences ou

ii) de recevoir de l'argent par voie d'emprunt ou de subvention du Gouvernement du Québec, de ses ministères ou de ses agences.

La présente règle n'a pas pour effet d'interdire à un membre du Conseil exécutif de participer à un marché avec l'État auquel il participait avant sa nomination au Conseil des ministres ou auquel il

a commencé à participer après sa nomination par le fait de son mariage, par l'effet de la loi ou par succession, mais le membre du Conseil exécutif doit mettre fin à cette participation dans les 60 jours après sa nomination ou après l'événement ayant donné naissance à cette participation.

Le membre du Conseil exécutif qui participe à un marché avec l'État par la voie d'une compagnie au moment de l'entrée en vigueur de cette règle, devra mettre un terme à cette participation, soit que la compagnie renonce au marché, soit que le membre du Conseil exécutif dispose de ses intérêts dans cette compagnie dans les 60 jours.

Les deux paragraphes précédents s'appliquent mutatis mutandis à la famille immédiate du membre du Conseil exécutif.

4) Propriété foncière

Sauf dans le cas d'une propriété foncière acquise pour leur usage personnel à des fins de résidence, il est interdit aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à leur famille immédiate, d'acheter, pour fins de spéculation, un terrain ou d'acquies des intérêts dans une propriété foncière au Québec ou encore dans une société de mise en valeur immobilière faisant affaires au Québec.

Rien n'empêche l'acquisition de terres agricoles par un membre du Conseil exécutif qui se propose d'en faire l'exploitation, ni l'acquisition, personnellement ou par des compagnies, d'immeubles devant servir à des fins commerciales normales, ni l'acquisition de terrains voisins de propriétés résidentielles déjà détenues dans le but d'améliorer ces dernières.

5) Cas particuliers

a) En raison de la nature des attributions d'un membre du Conseil exécutif envers un type donné d'activités industrielles, commerciales ou financières, il pourra lui être demandé que lui-même ou sa famille immédiate se départisse d'un placement particulier.

b) Exceptionnellement, dans des cas

mettant en cause l'intérêt public, un marché avec l'État pourra être conclu même s'il déroge aux présentes directives, à la condition toutefois que les lois existantes sur l'indépendance des membres du Conseil exécutif soient rigoureusement respectées. La Commission parlementaire des engagements financiers sera alors informée de tous les détails du marché et ce avant sa conclusion, sauf pour les cas d'urgence.

6) La divulgation

Chaque membre du Conseil exécutif doit remettre au secrétaire général du Conseil exécutif qui en est le dépositaire, le 31 janvier prochain, et le 1er janvier de chaque année pendant la durée de ses fonctions, une déclaration contenant les informations suivantes et tenir à jour ces dernières lors de changements significatifs:

1) le nom de toute compagnie dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des intérêts sous forme d'actions ou de créances, qui est susceptible d'être partie à un marché avec l'État, c'est-à-dire une société ou compagnie offrant, dans un but lucratif, des biens ou des services dont le gouvernement et ses organismes pourraient se prévaloir;

2) les terrains ou immeubles dont il est propriétaire, en tout ou en partie, au Québec ou ailleurs, sauf les maisons ou logements destinés à l'usage résidentiel. Toutefois, tout immeuble faisant l'objet d'un avis d'expropriation de la part du Gouvernement du Québec ou de l'un de ses organismes devra être ajouté à cette déclaration sans délai, s'il n'y est pas déjà;

3) les noms, occupation et adresse de tout créancier individuel autre que les institutions financières, envers qui le membre du Conseil exécutif a une dette personnelle excédant \$2.000, et qui résulte d'un emprunt d'argent non garanti, en indiquant le montant du solde dû s'il excède \$20.000;

4) toute entreprise ou société commerciale non incorporée dans laquelle il est associé ou propriétaire, et qui est suscep-

tible de faire des marchés avec l'État;

5) au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 concernant son épouse et ses enfants mineurs, ou les successions et fiducie dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

Le membre du Conseil exécutif pour qui les dispositions des paragraphes 1 à 5 ne trouvent pas d'application doit déposer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations seront accessibles aux personnes qui en feront la demande et une copie en sera transmise aux ministères ou organismes gouvernementaux mentionnés à la liste qui sera tenue à jour au bureau du secrétaire général du Conseil exécutif.

Dans les cas litigieux, le Premier ministre est responsable de l'interprétation de la présente directive.

SESSIONS DE FORMATION HIVERNALES

Far Hills Inn
Val Morin

MÉTHODE ET MESURE DU TRAVAIL

Étude des méthodes et procédés
Conception de systèmes 21 au 25 février 1977
7 au 11 mars 1977

PLANNING ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION

Gestion des approvisionnements
Gestion des inventaires
Organisation de la distribution 21 au 25 février 1977
28 février au 4 mars 1977
7 au 11 mars 1977

RELATIONS INDUSTRIELLES

Évaluation des emplois
Ergonomie
Relations patronales-syndicales-II 21 au 25 février 1977
28 février au 4 mars 1977
28 février au 4 mars 1977

GESTION DU PERSONNEL

Techniques d'entrevue 28 février au 4 mars 1977

MANAGEMENT

Le surveillant et son travail (Phase I) 21 au 25 février 1977

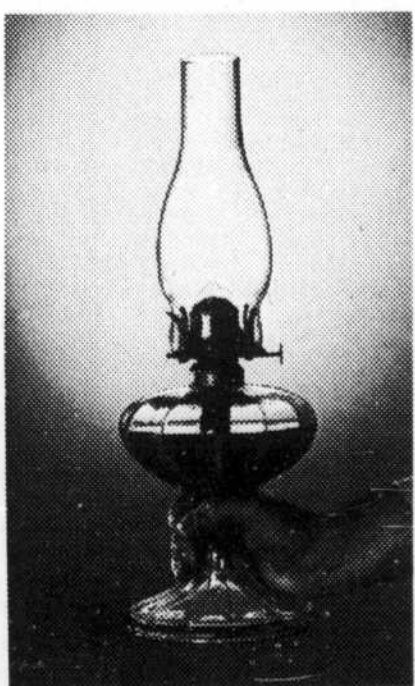
GESTION DE LA FORMATION

Techniques et principes de la formation
Rôle d'un formateur 21 au 25 février 1977
7 au 11 mars 1977

PRÉVENTION DES ACCIDENTS

La gestion du contrôle des pertes dues aux accidents 28 février au 4 mars 1977

ASSURANCE QUALITÉ

Plans d'échantillonnage-I
Inspection
Gestion de l'inspection 7 au 11 mars 1977
21-22-23 au février 1977
23 pm-24-25 février 1977emprunter
à la Caisse populaire

Si vous devez faire face à des dépenses imprévues, consolider vos dettes, ou si vous souhaitez réaliser vos projets, consultez les experts-conseils de votre Coopérative d'épargne et de crédit. Ils vous aideront rapidement à y voir clair en équilibrant avec vous votre budget.

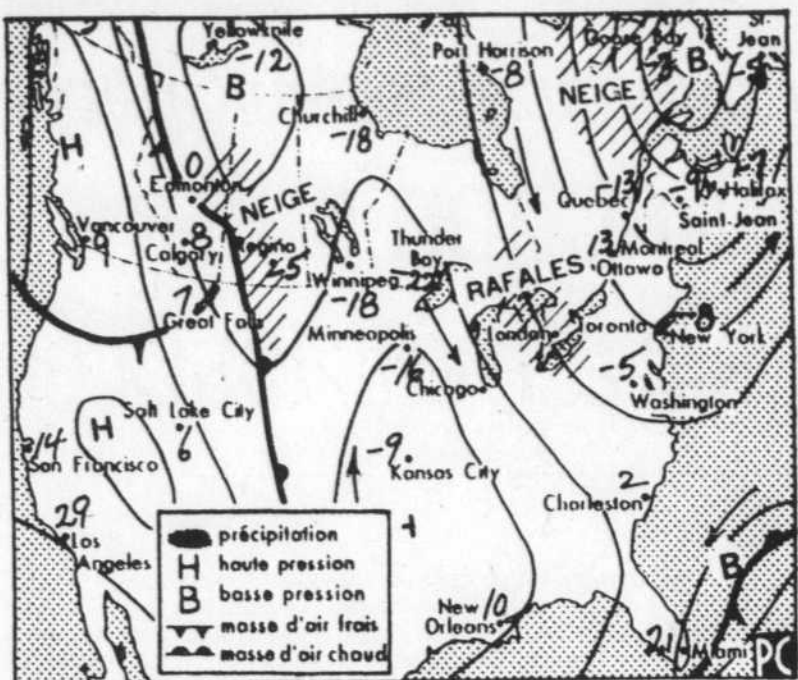
Nos taux d'intérêt sont abordables et nous y incluons une assurance-vie qui protège les vôtres. Nos modalités de remboursement tiennent compte de vos possibilités.

Emprunter à la Caisse populaire, c'est le bon moyen d'y voir clair... parce que ça vous appartient.

c'est
le bon
moyen d'y voir clair

Pour information:
(514) 866-5393
685 Cathcart, 4e étage
Montréal, P.Q. H3B 1M6

la météo



Du temps froid et des vents modérés continueront d'influencer le reste de la province pour les prochains jours, alors qu'une dépression balayera les régions de la Gaspésie, de Sept-Îles, et de l'île Anticosti, avec une tempête de neige d'environ 10 cm.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau, Haute-Mauricie: Nébulosité variable et possibilités de quelques chutes de neige. Maximum près de -20. Aperçu pour mercredi: ensoleillé, froid, vents modérés.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides, Québec, Trois-Rivières: Nua-

geux avec éclaircies et possibilités de quelques chutes de neige. Maximum de -15 à -18. Aperçu pour mercredi: ensoleillé, froid, vents modérés.

Lac Saint-Jean: Nuageux avec chutes de neige locales de 5 cm. Maximum près de -16. Aperçu pour mercredi: ensoleillé, froid, vents modérés.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: Temps couvert avec vents modérés et chutes de neige de 10 cm. Rafales de 40 à 60 km/h. Maximum près de -20. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés.

RENÉ LÉVESQUE

M. Lévesque qualifie d'historique et c'est celui de l'avenir national des Québécois. Ce qui fait que le gouvernement du Parti québécois situe au rang de ses grandes priorités, la préparation et la tenue du référendum. "Tous ensemble, dans la plus grande sérénité possible. Il faudra déployer toute la lucidité qu'on peut commander et faire preuve non pas de témérité mais de confiance en soi-même, pour poser, évaluer en adultes ce choix qui va venir à l'intérieur des trois ou quatre prochaines années."

C'était la première fois depuis les élections que M. Lévesque affrontait un groupe d'étudiants. Ils étaient près de 1.500 dans l'amphithéâtre central de l'Université de Montréal, dont les grévistes de l'UQAM et les marxistes, armés de pancartes et distribuant des tracts à l'arrivée du premier ministre. Ces deux groupes de manifestants ont d'ailleurs occupé une partie importante de la période réservée aux questions de l'auditoire. Ce qui a eu pour effet de limiter la dimension du débat.

Par delà l'agitation des groupuscules, le milieu universitaire, encore tout fiévreux de la victoire péquiste, a réservé un accueil enthousiaste au chef du nouveau gouvernement. De son côté, M. Lévesque a conservé tout au long des échanges avec les étudiants un contrôle inaccoutumé et un peu factuel. Autant par le contenu que par le ton, c'est une rencontre décevante qui s'est déroulée en présence du recteur de l'université, M. Paul Lacoste et de nombreux professeurs.

Le premier ministre avait fait précéder la période des questions d'une brève allocution où il invitait les étudiants au dépassement d'eux-mêmes, à l'excellence, de façon à augmenter leur ardeur au travail, leur capacité de réflexion et la persistance dans leurs efforts. M. Lévesque a promis en retour que ses députés et ministres "se dépenseraient au maximum pour éclairer, encadrer et stimuler ces efforts qui doivent être collectifs". Puis il a identifié au nombre des urgences de son gouvernement le besoin de projeter "l'image d'une plus grande réalité et d'une plus grande intégrité de l'administration".

Le chef du gouvernement péquiste a enfin été amené à défendre la fermeté de la loi 82 visant à obliger Montréal à payer sa part du déficit olympique. Il a également été interrogé sur la façon dont son gouvernement s'y prendra pour triller les investissements étrangers et pour reprendre le contrôle de son économie.

AIR-SOL

9.000 pieds.

Parmi les groupes susmentionnés, qui prôneront le bilinguisme à ces endroits de même que quelques-uns des 20 individus qui ont soumis des mémoires, personne n'est représenté par avocat devant la commission et personne ne pourra en conséquence contre-interroger les témoins.

Déjà pour ceux qui sont favorables au bilinguisme cette situation est fâcheuse d'autant plus que les témoins amenés par les procureurs de la Commission et qui préconisent le bilinguisme de même que ceux qui présenteront des mémoires en faveur du bilinguisme aux endroits susnommés seront, eux, contre-interrogés par les procureurs des associations anglophones.

Quoi qu'il en soit la séance s'est ouverte calmement, hier, dans la salle de bal, style Régence, de l'hôtel Windsor sous les draps rouges juste entre la salle Prince of Wales et la Oak Room.

Les juges Darryl Heald, William Sinclair et Julien Chouinard ont fait savoir que même si aucun d'eux n'était président de la Commission ce serait M. Chouinard qui agirait à ce titre pour cette première partie de l'enquête.

Au tout début M. Jean-Luc Pate-naude, directeur québécois de la CATCA, a fait parvenir une note aux commissaires leur indiquant qu'il ne contestait pas l'existence légale de la Commission mais qu'il ne souscrivait pas moralement à ses travaux. Il a fait savoir qu'à ce jour la CATCA ne lui avait pas permis de prendre connaissance de son mémoire et qu'en conséquence il désirait être entendu pour faire valoir le point de vue des contrôleurs québécois qu'il représente devant la position de la CATCA.

Me Yves Fortin, procureur de la Commission a donc annoncé que M. Patenaude serait entendu après les autres témoins convoqués par la Commission et après les auteurs des mémoires qui ont déjà été déposés devant la Commission.

Ces mémoires émanent des institutions suivantes: le ministère des Transports du Canada, la Canadian Air Line Pilot Association, la Canadian Air Traffic Control Association, l'Aviation Transport Association of Canada, la Canadian Owners and Pilots Association, la Canadian Business Aviation Association. En plus les 17 inspecteurs-pilotes, les 21 contrôleurs de Saint-Hubert et une vingtaine d'individus.

Comme témoins la Commission appellera successivement MM. Jean-Paul Vaillancourt, directeur de la législation sur l'aéronautique (Transport-Canada), Denis Giguère, chargé de l'application de la loi sur les Langues officielles au ministère des Transports, Archie Novokovskiy, directeur de la circulation aérienne (Transport-Canada) Walter McLeish, chargé du programme de bilinguisme aérien (Transport-Canada), D.L. Cunningham, directeur du groupe d'études sur l'aéroport de Saint-Hubert, un pilote de carrière et M. Jean-Luc Patenaude.

Les commentaires du juge Chouinard de même que les présentations préliminaires de Me Fortin se sont faites exclusivement en français. Me William Graham, également procureur de la Commission a conduit son interrogatoire du premier témoin, à savoir M. Jean-Paul Vaillancourt, en français. Un système de traduction simultanée permet aux unilingues de suivre les débats.

M. Vaillancourt a expliqué le système des avis aux aviateurs c'est-à-dire les NOTAM (Notice to Airmen) et a appris notamment à la Commission que ces avis urgents, dits de classe 1, étaient acheminés uniquement en anglais au Canada. Il s'agit de messages urgents concernant des informa-

La politique d'achat chez-nous: \$300 millions de plus au Québec

par Michel Vastel

La nouvelle politique d'achat du gouvernement du Québec devrait permettre à des entreprises d'obtenir jusqu'à \$300 millions de contrats supplémentaires du gouvernement du Québec et des divers organismes publics; sociétés d'État, écoles, universités et hôpitaux.

Le ministre d'État au développement économique, Me Bernard Landry, a levé le voile, hier soir, sur la politique qu'il doit soumettre au comité interministériel des affaires économiques cette semaine, et au Conseil des ministres la semaine prochaine.

Pour arriver à \$300 millions supplémentaires de chiffre d'affaires réalisés avec le gouvernement, le ministre se fonde sur l'expérience de l'Hydro-Québec qui, avec une politique, effective 75% de ses achats au Québec, alors que les secteurs public et parapublic, sans politique, n'effectuent que 55% de leurs achats au Québec.

Une politique d'achat devrait donc permettre, selon M. Landry, de porter le pourcentage des achats publics effectués auprès de firmes autochtones de 55 à 75%, soit un gain de 20% sur des achats de près de \$135 milliards.

M. Landry, qui s'adressait à un auditoire de 325 hommes d'affaires et professionnels "indépendantistes", s'est contenté de rappeler surtout pourquoi son gouvernement veut une politique d'achats, ses impacts éventuels, et... ce qu'elle ne sera pas.

Outre un avantage de \$300 millions pour l'ensemble des firmes québécoises, M. Landry pense que sa politique peut avoir des effets conjoncturels, c'est-à-dire

faire sa part dans la lutte au plus haut taux de chômage que le Québec ait jamais connu.

M. Landry ajoute qu'une politique d'achats préférentielle peut en outre avoir des effets "structurels" en ce sens que la garantie de faire affaires avec des organismes au pouvoir d'achat de près de \$2 milliards, si on inclut l'Hydro-Québec, peut susciter la création de nouvelles entreprises au Québec. C'est notamment ce qui est arrivé dans le cas de l'Hydro alors que ses politiques préférentielles ont entraîné la création de deux câbleries, l'une par Reynolds à La Malbaie, l'autre par les Produits Alcan à Saint-Augustin. Voilà aussi pourquoi, dans un premier temps, la politique visera surtout les biens d'équipement, et donc le secteur manufacturier.

Bien des points restent cependant à définir dans le projet de M. Landry, pourtant assez avancé. Ainsi, on ne sait tout comment le gouvernement "incitera" des organismes aussi jaloux de leur autonomie que les commissions scolaires ou les hôpitaux, à se plier à la politique d'achats de Québec.

M. Landry parle de "légère contrainte" et d'une possibilité d'intervention du conseil des ministres. De même, le ministère ne semble pas encore défini même si tout le monde pense qu'il s'agira du Service général des achats du ministère des Travaux publics. Le ministère de l'Industrie et du Commerce se verrait cependant confier l'important rôle d'informer les entreprises sur les nombreuses occasions qui leur sont offertes de faire affaires avec le gouvernement ou l'un ou

l'autre des organismes publics.

Ce que la politique ne sera pas, semble un peu plus clair. Il ne s'agit pas, selon M. Landry, d'encourager des entreprises québécoises à se "reposer sur leurs lauriers", en se fiant à la bienveillance du gouvernement.

Les principes de la concurrence et de la compétitions devront être sauvegardés, selon M. Landry, qui n'a pas encore arrêté la question de la "marge préférentielle" à accorder, ou non, à des entreprises québécoises.

On sait que certaines politiques d'achat accordent une "marge" de 10% ou plus à des fournisseurs locaux pour leur permettre d'enlever des contrats à des concurrents "étrangers". M. Landry n'y voit pas une absolue nécessité mais la politique pourrait accorder le droit, au Conseil exécutif par exemple, de déterminer s'il y a lieu ou non d'accorder une telle prime. Il faut préciser qu'historiquement, à l'Hydro-Québec, cette prime représente à peine plus de 1% de la valeur globale des achats.

Quant au critère d'éligibilité, il semble que, lui aussi, doit rester assez flou pour éviter les incohérences. En fait, il suffirait que le produit soit fabriqué au Québec pour être "achetable" par les organismes publics, que l'entreprise qui le vend ait son siège social, ou sa principale place d'affaires ou son principal établissement au Québec. Le ministre, qui revient d'une visite de charme auprès d'hommes d'affaires de Toronto, a d'ailleurs pris soin de rappeler que toute discrimination envers "nos différents citoyens économiques" doit être évaluée...

suites de la première page

THEODORE SORESENSEN

gistes de l'armée à l'âge de dix-huit ans. Ce n'est que bien après que ses opinions ont évolué et qu'il a demandé à être versé dans une unité non-combattante.

Dans une déclaration rendue publique à Plains, M. Jimmy Carter estime que la décision de M. Sorensen montre qu'il s'agit d'un homme généreux, dépourvu de toute motivation égoïste. Il ajoute que sa décision vise à épargner à la nouvelle administration toute division et toute controverse de nature émotionnelle.

Le porte-parole du futur président, M. Jody Powell, a déclaré que M. Carter savait depuis dimanche soir que la cause de M. Sorensen était perdue mais que celui-ci n'a pris sa décision que hier matin. M. Carter, a-t-il précisé, n'a pas tenté de faire revenir M. Sorensen sur sa décision.

M. Powell a reconnu que M. Sorensen n'avait pas indiqué à M. Carter lorsque celui-ci lui avait offert le poste de directeur de la CIA, qu'il avait enlevé de la Maison-Blanche des documents secrets pour écrire son livre sur le défunt président John Kennedy.

Cette affaire est l'une de celles qui ont provoqué l'opposition des membres de la

commission sénatoriale chargée d'approuver la candidature de M. Sorensen. Cependant M. Powell a essayé d'atténuer l'effet de cette négligence de M. Sorensen en expliquant que c'était là une pratique courante à la Maison-Blanche et qu'elle remontait au temps du président Woodrow Wilson.

Le président élu, a dit encore M. Powell, a essayé samedi et dimanche de convaincre certains membres de la commission sénatoriale de renoncer à leur opposition à M. Sorensen. Mais, a observé M. Powell, c'est là un domaine dans lequel le pouvoir exécutif semble avoir le moins d'influence sur le pouvoir législatif.

Malgré le retrait de M. Sorensen, M. Carter est toujours convaincu que le directeur de la CIA doit être choisi en dehors de cette organisation, afin qu'il puisse avoir un jugement d'ensemble et impartial des services américains de renseignement et d'espionnage.

De son côté, le vice-président élu, M. Walter Mondale, a déclaré à Washington à propos de M. Sorensen, qu'il "continuait à conserver le plus grand respect pour son intégrité personnelle et ses qualifications pour servir comme directeur de la CIA".

Le sénateur Edward Kennedy a estimé que son retrait volontaire était une preuve de son "courage" et que cette décision était "une grande perte pour la nation et la nouvelle administration". On rappelle que M. Sorensen avait été notamment un des principaux conseillers de l'ancien président John Kennedy, frère d'Edward.

Enfin, le sénateur Jacob Javits a noté que M. Sorensen était un "patriote" et que les accusations portées contre lui étaient "déloyales et non fondées".

La dernière fois que le Sénat a mis son veto à la nomination d'un membre de l'administration remonte à 1959. Le président Eisenhower n'avait pas pu obtenir celle de Lewis Strauss au département du Commerce.

au fil des mots

La monnaie de sa pièce

par Louis-Paul Béguin

Le Nouvel Observateur a envoyé un reporter en Abitibi, dans une famille d'ailleurs fort sympathique, afin de dévoiler aux Français les mystères de la neige et les drôles d'accents, de coutumes, gestes et comportement des Québécois. L'article qui en résulte n'est pas mauvais. L'interprétation, toutefois, des actions quotidiennes de la famille observée est faussée par les idées préconçues du journaliste, malgré tout bien intentionné. Encore une fois, on a une image stéréotypée du Québécois (on se rappelle la question du joul). On aimerait bien voir un jour une étude française des différents milieux québécois qui ne tombe pas dans le sucré, l'attendrissant et la condescendance. Et surtout que cessent les généralisations, qui sont toujours dangereuses.

Pour rendre au N.O. la monnaie de sa pièce, j'ai imaginé — tout en basant ce pastiche sur des gens que je connais à Paris —, un article que j'aurais écrit, de la même manière stéréotypée et généralisée. L'image que je donne ne correspond naturellement pas à celle du Français moyen. Je le fais sans méchanceté, pour rire.

FRANCE: LA SAGA DES BARDAMOS

Je suis allé à Noël chez les Bardamos, à Issy-la-Belle, dans la région parisienne qu'on désigne sous le nom enchanté de "ceinture rouge". Je fus d'abord surpris du français régional de ces braves gens qui me reçurent comme un des leurs. Cet esprit pionnier des gens de cette région surpeuplée, dure à vivre, dans les hivers de brume et de bouchons de circulation se voit dans le vocabulaire: "Mets-toi là mon pote, me dit Jules Bardamos. On va boire un pot." Tout de suite, la gentillesse! Autour de la table, pour le dîner, il y avait la "bourgeoise", Ginette, et la "môme", Maryse, c'est-à-dire sa petite fille de 7 ans. On se passa le "pinard" sans arrêt. Les mots, les rires fusaient. J'avais de la difficulté à comprendre ce mélange de français et d'argot, si imagé, si

vivant pourtant: "Ben quoi, dit soudain Maryse, tu m'en donnes pas, à moi du beaujolais? Et la libération des pépées, t'as pas connu ça toi, le vieux?" À 7 ans, Maryse, c'est un peu Arietty des années trente. "Le moutard, me confia Jules, ne peut pas me blairer. La môme, tu la fermes, ou je te colle chez les "bonnes sœurs". — Lâ au moins, on se marre, répondit la petite, sans sourcilier. Y paraît que c'est la foire tous les soirs, au couvent des Ablettes". La "bourgeoise" intervint, "furibarde", de sa voix stridente mais logique: "Un mot de plus, Maryse, et tu l'as le tisonnier rouge là où je pense!" La môme se tut. Vraiment quelles traditions, quelle logique cartésienne. — "Au niveau de l'éducation, Jules, t'es pas fortiche, conclut Ginette. C'est l'ultimatum qu'il lui faut à cette môme". Je changeai le sujet: "Et le voyage matin et soir jusqu'à Paris, c'est fatigant?" — On n'est pas verni, question travelingue, dit Jules. Le métro c'est brise-burettes, deux fois par jour, et la bagnole... — Avec un tank comme le tien, Papa, se permit la petite, faut pas s'étonner que ça prenne deux plombes pour aller à Panama! Tu vas la changer quand, dis, ta boîte à clous? "Les gosses, ça n'a plus de respect, tu vois, mec, soupira Jules. Noël arriva. Le réveillon fut un succès: bientôt, nous roulions sous la table, Jules, la bourgeoise et moi, en chantant Minuit Chrézien. Maryse, elle, par la fenêtre ouverte, lançait dans l'air froid une chanson à boire qui eût fait rougir un corps de garde. Quel merveilleux esprit des fêtes! Les traditions sont encore solides en Vieille France...

Pour visiter les cousins et être bien reçus, évitez de critiquer Paris, Bardot, le beaujolais, et ne réclamez pas de fèves au lard quand on vous sert du foie gras: on vous traiterait "d'amerlot", qui sait tout mieux que tout le monde, cela "avec une énergie bien pionnière" (voir N.O.).

FRANCOPHONES

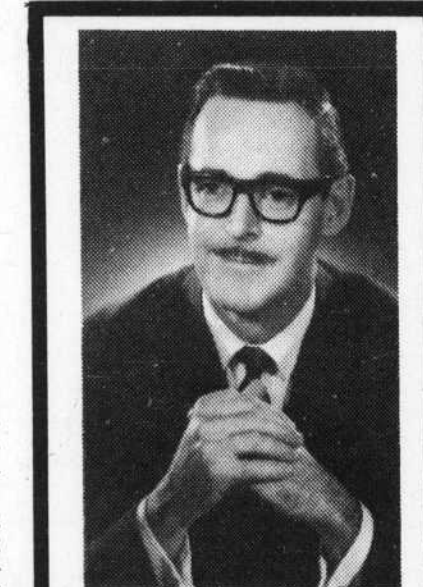
Suite de la page 5

les de collaboration et de co-existence permettant à tous de se considérer comme des citoyens "à part entière".

Plus que jamais dans son histoire, la population francophone du Québec est en mesure d'influencer la qualité de la vie dans ce coin du globe, y compris pour ceux de ses membres dont la langue maternelle n'est pas le français. Les dernières années ont été marquées de progrès considérables dans une multitude de domaines, et elles ont suscité beaucoup d'espoir. Il serait tragique de compromettre cette évolution et de ternir la réputation du Québec par des actions peu démocratiques, voire discriminatoires. On juge souvent les peuples par le traitement qu'ils accordent à leurs minorités. Ainsi en sera-t-il pour le Québec. Aussi longtemps que se perpétuera la distinction actuelle entre francophones et "autres", la démocratie québécoise n'aura pas atteint sa plénitude. Ni l'assimilation ni l'expatriation forcées des "autres" ne sont une réponse aux exigences de la démocratie.



GRENIER, Marguerite. — À Montréal, le 17 janvier 1977 à l'âge de 71 ans, est décédée, Marguerite Grenier, fille de Blanche St-Germain et de Raoul Grenier, tous deux décédés et nièce de Mme Henri Beauregard. Les funérailles auront lieu mercredi le 19 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Kane Fetterly No 5301 boul. Décarie, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 2 h 00, heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon ouvert mardi de 1 à 10 heures.



Edgar Lussier, O.D.
A Outremont, le 16 janvier 1977, à l'âge de 57 ans, est décédé Edgar Lussier, optométriste. Il laisse dans le deuil son épouse Pauline Caron, ses enfants: Suzanne (épouse de Yves Julien), Françoise (épouse de Paul Julien), Lorraine (épouse de Jean Drouin), Normand (époux de Marlène Asselin), Colette et Michel, ses six petits-enfants, ses sœurs Claire (épouse de Lucien Martin) et Sœur Yvette Lussier S.S.A. et une nombreuse parenté. Optométriste depuis 1942, il fut pendant 29 ans professeur à l'école d'optométrie de l'Université de Montréal, et pendant plusieurs années secrétaire de cette école. Il était au moment de son décès président de la Caisse Populaire Saint-Arsène de Montréal, membre du Conseil d'Administration de la Société d'Assurance des Caisses Populaires, membre du comité de Sélection de la Fondation Girardin-Vaillancourt, ex-membre du Conseil d'Administration de l'Hôpital Jean-Talon, ex-administrateur des Placements Collectifs Inc., ex-administrateur de la Banque Populaire. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 courant. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc & J.S. Vallée Ltée, 1111 ouest, Laurier, Outremont à 10 h 45 heures pour se rendre à l'église Saint-Arsène, coin Bélanger et Christophe Colomb, où le service sera célébré à 11 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Eux + vous = nous
OXFAM

Gary Gilmore est mort avec dignité

La controverse autour de son exécution en a fait un cas célèbre

par Bruce Russell

DRAPER Utah (Reuter) — Gary Gilmore, le meurtrier qui souhaitait être exécuté le plus vite possible, a été passé par les armes, hier à l'aube, au pénitencier de l'État d'Utah, après diverses dramatiques péripéties judiciaires de dernière minute.

L'exécution a eu lieu à 8 heures 07, avec 18 minutes de retard sur l'heure prévue — le lever du soleil — dans la cour d'une vieille tannerie désaffectée de la prison.

Contrairement aux vœux du condamné à mort qui souhaitait mourir debout, les yeux ouverts, le supplicé avait été attaché par les poignets et les chevilles à une lourde chaise de chêne et une cagoule fut placée sur sa tête quelques secondes avant le moment fatidique.

Une cible blanche avait été épinglée sur sa chemise, à l'endroit du cœur, qu'un médecin avait localisé avec précision à l'aide d'un stéthoscope.

Lawrence Schiller, un journaliste qui prépare un livre sur Gilmore, indi-

que les derniers mots de Gilmore ont été: "Bon, allons-y".

"Du coin de l'œil, j'ai vu le gouverneur de la prison donner un signal. J'ai entendu trois détonations, bang, bang, bang. Il me semble que le corps de Gilmore a tressailli pendant 15 à 20 secondes".

Le peloton d'exécution, composé de cinq hommes placés à 10 mètres, avait été caché derrière un écran. Au signal, ils ont épaulé leur Winchester et tiré en même temps.

L'annonce de l'exécution a été faite par le communiqué suivant: "L'ordre de l'État d'Utah a été exécuté. Gary Gilmore est mort". Il a été lu par le porte-parole des autorités pénitentiaires qui en furent avertis par ligne téléphonique spéciale.

Laverne Damico, oncle du supplicé, a déclaré aux journalistes: "Gary est mort comme il l'avait souhaité, avec dignité. Pour moi ce fut bouleversant, mais son vœu a été exaucé. Il est mort, et mort avec dignité".

Par-delà la tragédie personnelle d'un homme qui dans sa cellule regardait depuis des mois la mort dans les yeux, l'affaire Gilmore est devenue aux États-Unis et dans le monde un "cas célèbre", car elle ravive le grand problème de la peine capitale.

Il s'agit du premier condamné à mort à être exécuté aux États-Unis depuis près de 10 ans et son supplice risque de sonner le glas des quelque 350 condamnés à mort du pays.

Tandis que "justice était faite" dans la cour de la vieille tannerie, une quarantaine de manifestants contre la peine de mort observaient une vigile à la porte de la prison.

"L'affaire Gilmore" a connu maints rebondissements, depuis que cet homme âgé de 36 ans a été condamné à mort en juillet dernier pour meurtre, trois mois seulement après avoir été relâché de la prison de l'Illinois.

Gilmore, né au Texas d'un père clown et acrobate dans un cirque am-

bulant, a passé 18 de ses 21 dernières années en établissement de redressement ou en prison, ayant commencé sa carrière de criminel par le vol de voitures.

Durant sa brève période de liberté, il se lia avec une jeune femme divorcée, mère de deux enfants, Nicole Barrett, 20 ans. Mais celle-ci, effrayée par ses accès de violence lorsqu'il avait bu, s'enfuit un jour et alla louer un autre appartement.

La jeune femme pense que c'est cette rupture qui rendit Gilmore furieux et le poussa à commettre ces deux meurtres qui devaient le conduire au peloton d'exécution.

Le 19 juillet, alors qu'il s'était saoulé à la bière, il vola de l'argent à un jeune homme qui faisait le travail de pompiste, la nuit, dans une station-essence pour payer ses études, le força à se mettre à genoux dans le lavabo et l'abattit d'une balle dans la tête.

Le lendemain il récidiva, la victime étant cette fois un jeune homme assurant la permanence de nuit dans un motel.

Condamné à mort, Gilmore fit immédiatement savoir qu'il préférerait finir le plus tôt possible, plutôt que de "moisir en prison". Mais par deux fois les autorités judiciaires décidèrent de surseoir à l'exécution, la décision venant une fois du gouverneur de l'État et une fois de la Cour suprême des États-Unis.

Les deux fois Gilmore tenta de mettre fin à ses jours en prenant une "overdose".

La deuxième fois, Nicole Barrett, dont l'amour pour Gilmore s'était ravivé et qui venait en auto-stop le visiter en prison chaque jour, avait tenté de mettre fin à ses jours, en même temps que lui aux termes d'un "pacte de suicide".

La procédure d'un autre sursis fut entamée par des citoyens de l'État d'Utah, arguant que l'exécution constituait une dépense inutile pour les contribuables puisque la loi prévoyant

la peine de mort était sans doute inconstitutionnelle.

Gilmore, mentalement épuisé par les longues heures d'attente indéfinies et les adieux à sa famille, réagit en proférant des obscénités vers l'écran de télévision installé dans sa cellule pour surveiller ses moindres gestes et lança des coups de poing en l'air.

Les autorités judiciaires de l'État d'Utah se rendirent immédiatement par avion dans la ville voisine de Denver, Colorado, et persuadèrent les trois membres de la Cour d'appel d'annuler la décision du juge.

Gilmore prit un dernier repas composé d'œufs et de hamburgers et réussit à dormir quelques heures.

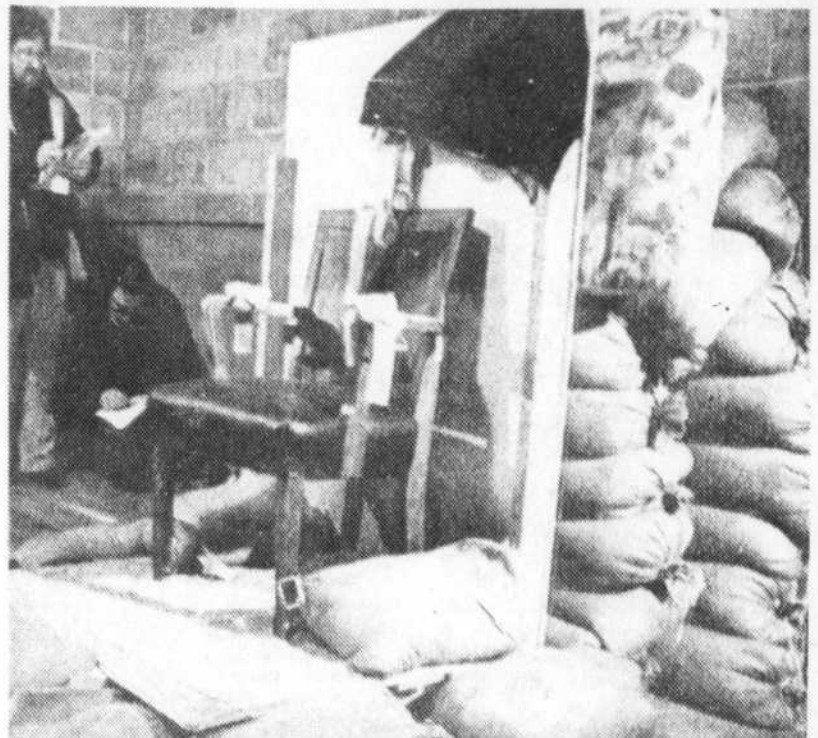
Plus tôt, il avait demandé six cannettes de bière, mais les refusa ensuite disant que les gens pourraient penser qu'il avait besoin de boire pour avoir le courage d'affronter le peloton d'exécution.

Ron Stanger, l'avocat de Gilmore, avait du mal à retenir ses larmes après l'exécution de son client. "Il a exprimé des regrets pour ce qu'il avait fait. C'était un grand homme. Il adorait les enfants".



Aussitôt après son exécution, le corps de Gilmore a été transporté au Centre médical de l'université de l'Utah, à Salt Lake City, où les médecins pourront en disposer pour d'éventuelles transplantations d'organes, conformément au vœu du condamné.

(Téléphoto AP)



La chaise où Gilmore a été attaché avait été installée sur une feuille de contreplaqué. Un autre panneau de contreplaqué avait été placé derrière devant des sacs de sable. Quatre balles ont traversé le dossier à la hauteur du cœur.

(Téléphoto AP)

Laberge réclame la fin du programme fédéral

par Louis-Gilles Francoeur

La FTQ qui se félicite de la disparition de la Régie anti-inflation, est prête à "collaborer" avec le gouvernement et même à inciter ses membres "à se serrer la ceinture" s'il s'agit là d'un objectif de portée générale et non destiné à resserrer uniquement le budget des gagne-petit.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de la FTQ, M. Louis Laberge, qui réclame d'urgence la levée des mesures fédérales de lutte à l'inflation afin qu'au Québec, les travailleurs du secteur privé ne soient pas plus pénalisés que

ceux du secteur public.

"La décision annoncée par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a pour effet d'abolir à toutes fins utiles les contrôles salariaux injustes qui pesaient sur les quelque 600.000 employés du secteur public et de la construction au Québec", a dit M. Laberge.

"Les salaires, a-t-il ajouté, prévus dans les conventions collectives négociées par les travailleurs du secteur public, de l'Hydro-Québec et ceux de la construction seront donc respectés. Les employés des municipalités pourront aussi négocier sans la menace de voir effacer ce qu'ils obtiendront. Tout cela est fort

positif. Il reste cependant un problème de taille: alors que les employés du secteur public et les travailleurs de la construction sont maintenant libres de ces contrôles injustes, les travailleurs du secteur privé sont toujours assujettis à des contrôles régis par le gouvernement fédéral, ce qui crée au Québec deux catégories de travailleurs."

Se disant d'avis que la décision du gouvernement Lévêque "porte un coup fatal au programme fédéral de contrôle des salaires", M. Laberge a demandé au cabinet provincial d'exiger leur disparition à l'occasion de la prochaine conférence des ministres des Finances. Il a aussi demandé aux députés fédéraux d'appuyer la pétition du leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broad-

bent, en vue d'obtenir un débat d'urgence au Parlement sur cette question.

Se disant prêt par ailleurs à collaborer avec le gouvernement provincial dans la lutte "incitative" contre l'inflation, M. Laberge a toutefois indiqué que la FTQ souhaitait en priorité une lutte en règle contre le chômage.

"On est prêt à aller très loin, a-t-il précisé. On peut faire des réunions, discuter avec nos membres des incertitudes de l'économie et on peut discuter de solutions si elles vont dans le sens des intérêts des gagne-petit. Si on demande aux travailleurs de s'imposer des sacrifices comme à tout le monde, ça va. Mais il n'est plus question de faire payer aux travailleurs seuls le coût de l'inflation. Si tout le monde

doit se restreindre, on sera là."

M. Laberge devait en outre préciser que les trois centrales devaient se rencontrer en comité très restreint aujourd'hui afin d'examiner ensemble la stratégie du mouvement syndical à l'endroit du gouvernement.

Notant que la CEQ "avait quelque peu modifié son attitude" à l'occasion de son conseil général de la semaine dernière, M. Laberge n'a pas donné plus d'informations sur l'ordre du jour de la rencontre au sommet.

Cette rencontre pourrait d'ailleurs être assez orageuse, notamment à cause des déclarations du président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, qui a ouvertement évoqué la

semaine dernière la possibilité d'une entente secrète entre le gouvernement et la FTQ en vue d'obtenir un monopole syndical à cette centrale par le biais de la négociation sectorielle.

"Le PQ ayant son opposition à droite, ne peut tolérer l'opposition syndicale, a dit M. Charbonneau. Aussi peut-être tentera-t-il, s'il est attaqué, d'implanter par le biais de la négociation sectorielle un syndicalisme d'affaires dans lequel serait noyé le syndicalisme de classe."

M. Charbonneau devait ajouter en visant directement la FTQ: "La négociation sectorielle, c'est alléchant pour qui? Quand on est majoritaire dans un secteur, ça peut être alléchant de devenir totalitaire grâce à certains trucs".



M. Charles Brooks, 61 ans, président du local 444 des TUA.

(Téléphoto CP)

Leader des TUA assassiné

WINDSOR, Ont. (PC) — M. Charles Brooks, président du local 444 des Travailleurs unis de l'automobile, a été tué d'un coup de feu à son bureau, hier.

La police a procédé à l'arrestation d'un individu.

Un homme qui avait quitté

les bureaux du syndicat, a déclaré que M. Brooks avait été atteint d'une balle tirée à travers une fenêtre.

Agé de 61 ans, M. Brooks était affûté d'outils. Il dirigeait le local 444 depuis sa fondation chez Chrysler Canada Ltd à Windsor en 1956.

mensuel Le Troisième Âge

Depuis six ans au service des gens à la retraite ou de ceux qui s'y préparent.

Un journal d'aujourd'hui qui pense à demain.

Aidez-nous à le grandir.

12 numéros: \$4.50
Abonnement de soutien: \$6.00

Nom:

Adresse:

Ville: Province:

Code postal: Téléphone:

4624 rue GARNIER, Montréal, Qué. H2J 3S7

Tél.: 523-4643

Les journaliers du local 62 éliront un nouvel exécutif

A l'issue d'une autre occupation des bureaux de leur syndicat, hier, les journaliers de la FTQ-Construction ont obtenu l'assurance de leurs dirigeants internationaux que la date des prochaines élections et les modalités du scrutin syndical seront officiellement définies vendredi.

Cette confirmation a été donnée aux journalistes-constatateurs par le représentant de l'union internationale,

M. Jean-Paul Laporte, venu les rencontrer aux bureaux de la rue Jarry occupés depuis la matinée par une soixantaine de syndiqués décidés à obtenir une date précise.

L'enquêteur de l'Internationale, M. Dough Forgy, qui a retardé jusqu'ici à deux reprises les élections, a lui-même annoncé la nouvelle au président de la FTQ, M. Louis Laberge. On sait que M. Laberge est intervenu auprès de l'Internationale pour obtenir des élections "démocratiques" au local 62 des journaliers de la FTQ-Construction.

Commentant la réunion prochaine des parties en cause dans cette élection, le président de la FTQ a déclaré hier qu'il n'avait pas l'intention "de donner de caution morale à ces élections sans que le scrutin tienne compte des exigences de la FTQ".

Appelé à préciser sa pensée, M. Laberge a dit que la FTQ n'exigeait pas d'être représentée à toutes les étapes du scrutin. "Mais, a-t-il ajouté, nous sommes prêts à apporter notre contribution de même que la FTQ-Construction."

Le président de la FTQ a en outre précisé que "l'honnêteté" de l'élection pourrait être garantie par la compilation des bulletins de vote des la fermeture des bureaux de vote en présence des représentants des parties. Cela éviterait, a-t-il précisé, que les boîtes "échouent dans des endroits peu recommandables ou qu'elles fassent des détours". Les résultats, par contre, pourraient être annoncés globalement une fois que les scrutateurs auront terminé leur tournée provinciale, de façon à ne pas influencer le déroulement du vote.

Deux groupes se font une dure lutte en vue du renouvellement de la direction au local 62 des journaliers.

D'une part, le clan de Gilles

Bernier, le poulain de l'équipe dirigeante en place, est considéré comme favorable au maintien des contrats avec Roger Perreault, un conseiller en relations industrielles qui a occasionné pour \$151,000 de frais divers à ce local à l'occasion des dernières élections. Perreault, un ami d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, était considéré comme son bras droit au sein de l'ancienne commission de l'industrie de la construction, où il occupait le poste de directeur avant d'être obligé de démissionner à la suite des audiences de la commission Cliche.

De l'autre côté, le clan de Normand Tousignant, ancien coordonnateur du local 62, a l'intention de démocratiser ce syndicat en coupant notamment les ponts avec Perreault, que l'on soupçonne de vouloir former une centrale indépen-

dante dans la construction lors de la prochaine campagne de maraudage.

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français. Méthode "audio-visuelle".

SESSION D'HIVER 1977

Commencant les 22, 24 et 25 Janvier 1977.
7 semaines — 42h — \$78.
Frais d'inscription \$5.

Programmes: l'après-midi, le soir et le samedi.
Niveaux: débutants, intermédiaires et avancés. (01-06)
07 (Carrefour) le mardi seulement
7 semaines — 21 h — \$39
Frais d'inscription \$5.

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi, de 9h à 9h — Samedi de 9h à 5h

CENTRE-VILLE

1441, rue Drummond
849-5331, Poste 723



SESSION DE FORMATION

dans le cadre
du programme d'initiation
au développement et à la coopération internationale

DE L'AIDE À LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Cette série de dix rencontres s'adresse au public intéressé par les questions du développement, de la coopération et de la solidarité internationale ainsi qu'à des futurs coopérateurs des agences privées et gouvernementales.

L'objectif est de mettre en relief l'évolution et les caractéristiques des formes d'aide et de solidarité multilatérales et bi-latérales, tant gouvernementales que privées.

Ces rencontres-échanges se feront sur la base de textes, de courts exposés, de discussions avec des personnes - ressources de divers milieux de la coopération internationale, de documents audio-visuels et de jeux de simulation.

- Lieux: Québec et Montréal
- Première rencontre: Québec: mardi 18 janvier 1977
Montréal: jeudi 20 janvier 1977
- Heure: 19H30 à 20H30
- Coûts: inscription: \$5.00 scolaire: \$30.00
- Information et inscription:

Centre d'Etude et de Coopération Internationale

4824 Côte-des-Neiges
Montréal, Tél.: 735-4561

615 Calixa-Lavallée
Québec, Tél.: 683-3590

MONTRÉAL / POLYNÉSIE

\$3. et quart

VIA LE RESTAURANT

KOH-TIKI

Du lundi au samedi, le Koh-Tiki vous entraîne dans un voyage gastronomique. Venez y déjeuner et découvrez l'exotisme de sa cuisine et de son ambiance. Pour réserver, appelez après 9 heures à 842-7777.

Ouvert également le dimanche de 16 heures à 23 heures.

Hôtel Sheraton-Mt. Royal

CENTRE-VILLE. MÉTRO PEEL
UN HOTEL SHERATON

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

LAVAL-SUR-LE-LAC

Dans joli cadre champêtre à l'écart de la route. Terrain superbe de 25.000 pi.ca. avec piscine. Maison avec 4 chambres à coucher. Une bonne occasion. Occupation immédiate. Exclusif. **Dora Brunet: 687-1010 ou 627-0348.**

ST-LAMBERT

Bungalow en brique, impeccable, dans secteur recherché, près centre d'achats, 6 pièces, sous-sol complètement fini, 2 chambres de bains, garage, beau terrain. Aucun entretien. Propriétaire garderait l'hypothèque. \$65.000. Appelez: **Richard Hinch: 672-0321 ou 672-4170.**

19-1-77

L'immeuble, c'est notre affaire.

LAPRAIRIE

2 logements et espace commercial. Site historique. \$58.000. J. Jacques Robitaille: 671-0978 ou 672-6450.

MONTREAL TRUST.

courtier

19-1-77

SOISSONS

Proximité Hôpital Ste-Justine et Université, **duplex détaché**, terrain 6.300 pieds, 5 1/2 grandes pièces. Occupation bas et bachelor. Haut loué: \$225 jusqu'à mai '78. Belle valeur. M.L.S.

ISABELLE LAFRENIÈRE

courtier

482-1381

19-1-77

ST-HUBERT: bungalow brique et aluminium, 5 1/2 pièces. Secteur résidentiel, à une rue de l'autobus et des magasins. M.L.S. Pierre Beaupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Triton, courtier 19-1-77

ST-HUBERT: Bungalow split-entrée, brique, construction 1970, terrain 6480 pi. ca. chauffage électrique radiant. Sous-sol loué \$160 par mois. Bail 30 juin 77. Informations: Daniel Brissette: 651-5710 ou 679-8061. Immeubles Beaudry Inc., courtier. 19-1-77

PRÈS PARC LAFONTAINE

Maison construite en 1885 comprenant 7 pièces et un atelier de travail, mesurant 24' x 27'. En parfait état. Prix: \$35.000.

R. Tremblay

737-7032 ou 735-5588

IMMEUBLES TREMBLAY courtier

20-1-77

Montreal Trust

STE-JULIE (Domaine)

Cottage canadien, grand terrain boisé. Foyer, planchers chêne, immense salon, salle à manger. Transfer. Très bon achat. Appelez **Rose St-Cyr Slough: 653-2496 ou 653-6807.**

ST-BRUNO

Cherchez-vous une belle maison familiale? Cottage, 4 chambres, luxueux, fonctionnel. Salle familiale au niveau avec foyer pierre. Grand terrain, secteur établi. \$84.900. **Nicole Tanguay: 653-2496 ou 653-2568.**

courtier en immeuble

19-1-77

les MOTS CROISÉS du Devoir

Horizontalement

- 1—Théorie moderne tendant à faire de la langue de la physique une langue universelle convenant à toutes les sciences.
- 2—Allure défectueuse du cheval. — Habitation d'une certaine importance, entourée de terres.
- 3—Nickel. — Action de déposer.
- 4—Groupement de familles dans une aire géographique variable, dont l'unité repose sur une structure familiale, économique et sociale commune, et sur une culture commune. — Préfixe privatif. — Du verbe pouvoir.
- 5—Du Groënland.
- 6—Unité monétaire principale au Japon. — Souverain d'un duché. — Canal de sortie de l'eau d'un moulin.
- 7—Appareil de table servant à réduire en poudre le gros sel.
- 8—Enivré. — Orient. — Pas ailleurs.
- 9—Aller, bien, convenir à. — Rond.
- 10—Le Père, le Fils et le Saint-Esprit. — Interjection.
- 11—Crochet double. — Fait des remarques explicatives sur un auteur, sur un texte.
- 12—Sélénium. — Figurine en terre cuite, peinte, servant en Provence à la décoration

des crèches de Noël. — Tane.

Verticalement

- 1—Personnes qui font un éloge.
- 2—Mollusque. — Fait couler.
- 3—Ytterbium. — De Hongrie.
- 4—Marque. — Souveraines.
- 5—Préfixe privatif. — Ce qui n'est pas dû. — D'un verbe gal.
- 6—Quelle pluie! — Écorce de chêne.
- 7—Conscience. — Qui commence à devenir acide.
- 8—Rongeur. — Enlève. — Drame lyrique japonais.
- 9—Submergeait un terrain par un débordement d'eau. — Petit massif volcanique d'Allemagne.
- 10—Dénudé d'esprit. — Fruit.
- 11—A demi. — Personne bavarde. — Chlore. — Serpiller.
- 12—Erbium. — Utiliseriez.

Solution d'hier

1 PUTREFACTION
2 ANSE EBAUCH
3 PIASTRE TOM
4 PORTE EDEN
5 UNIRE RUEN
6 TACTAQUER O
7 ESAU U GEMM
8 MITAINE AM
9 LESION SCIE
10 SOREL ATRE
11 AMONT OSER
12 ION EFFANE

Pour faire cesser "la chasse aux sorcières"

Prague: les signataires de la charte 77 appellent au secours les PC occidentaux

PRAGUE (d'après AP, AFP et Reuters) — Les autorités tchécoslovaques ont annoncé officiellement hier l'arrestation de quatre dissidents accusés de "graves activités criminelles dirigées contre les fondations de la République". Une seule des personnalités visées est citée nommément par l'agence CTK: M. Otto Ornest, directeur du Théâtre de Prague. Les trois autres sont désignées sous leurs initiales: V.H., J.L. et F.P.

Selon le professeur Jan Patočka, porte-parole des signataires de la "Charte 77", il s'agit de toute évidence du dramaturge Vaclav Havel, du journaliste Jiri Lederer et de l'écrivain Frantisek Pavlicek. Ils avaient tous trois signé la manifeste sur les droits de l'homme au contraire de M. Ornest, a-t-il précisé.

L'un des parents de Vaclav Havel a déclaré à l'Associated Press que la famille de l'auteur dramatique avait été informée de poursuites engagées contre lui en vertu de l'article 98 du code pénal tchécoslovaque, ce qui le rend passible d'une peine d'un à dix ans d'emprisonnement pour activité subversive.

Aussitôt, deux autres signataires de la Charte 77, M. Zdenek Mlynar, ancien secrétaire du parti communiste tchécoslovaque et le dramaturge Pavel Kohout, ancien membre du PCT, ont lancé un appel aux partis communistes et socialistes occidentaux leur demandant de les appuyer pour empêcher la "chasse aux sorcières" déclenchée, selon eux, contre les signataires de la Charte.

L'agence Ceteka précise que les quatre ont été inculpés aux termes du titre un du "chapitre spécial" du code pénal, qui concerne les crimes contre la sécurité de la république, tels que subversion, activités anti-étatiques, terrorisme et diffamation du pays. Les peines encourues pour ces crimes varient de deux à quinze ans de prison. La peine de mort est prévue pour les cas de haute trahison.

L'agence Ceteka déclare: "Les enquêtes ont établi que les quatre personnes arrêtées ont maintenu, de manière prolongée, des contacts avec des forces étrangères hostiles et des centres d'émigrés et leur ont remis du matériel causant tort à la Tchécoslovaquie."

"Une utilisation abusive de ce matériel a été faite par les centres d'émigrés et les moyens d'information étrangers, ainsi que par diverses publications introduites clandestinement en Tchécoslovaquie."

"Pour ces activités, les personnes arrêtées ont utilisé les services d'employés de certaines missions diplomatiques de pays capitalistes en Tchécoslovaquie."

"Sur la base de ces faits établis, Ota Ornest, V.H., J.R. et P.F.P. ont été inculpés d'un acte criminel grave commis contre les principes fondamentaux de la république, aux termes du titre un de la charte spéciale du code pénal et ils se trouvent placés en détention préventive", déclare l'agence.

Pendant ce temps, dans une lettre dont le texte est parvenu aux journalistes en poste à Prague, M. Mlynar déclare:

"C'est le moment de décider si les forces démocratiques et socialistes européennes permettront que les partisans, en Tchécoslovaquie, d'un pacte accepté internationalement soient brutalement réprimés pour la seconde fois en une décennie en tant que fauteurs de troubles et personnes néfastes..."

"En conséquence je demande au public et aux gouvernements démocratiques d'Europe d'user de leur influence pour aider à désamorcer la situation. Je lance mon appel en particulier à ceux qui se tiennent du côté de la gauche européenne pour apporter leur aide effective dans cette affaire."

"Je demande une telle aide des partis communistes européens et de leurs dirigeants, notamment Enrico Berlinguer, Georges Marchais et Santiago Carrillo. J'adresse la même requête aux dirigeants socialistes européens: Willy Brandt, François Mitterrand, Bruno Kreisky, Olof Palme, B. Craxi."

"Le pouvoir politique en Tchécoslovaquie, écrit-il, a encore la possibilité d'arrêter les représailles et de négocier d'une façon concrète les problèmes de violation de droits internationalement garantis, de surmonter et supprimer progressivement cette violation."

De son côté le dramaturge Pavel Kohout demande dans sa lettre d'empêcher "une nouvelle chasse aux sorcières qui mettrait en danger non seulement l'avenir du socialisme mais aussi les efforts en faveur d'une réelle détente en Europe".

Pavel Kohout demande à l'organe du PC italien L'Unità, ainsi qu'aux autres journaux communistes occidentaux de venir constater l'état réel des choses en Tchécoslovaquie comme les y avait invités récemment le quotidien du PC tchécoslovaque Rude Pravo dans une polémique récente avec L'Unità.

L'écrivain demande également aux PC occidentaux de procéder à l'analyse juridique et politique de la Charte 77 et de la loi tchécoslovaque 120 qui codifie les textes et pactes internationaux sur les droits de l'homme. "De plus, ajoute Pavel Kohout, ils devraient envoyer immédiatement à Prague une mission de bonne volonté, ne s'immiscant pas dans les affaires intérieures tchécoslovaques, mais qui contribuerait en revanche à l'apaisement de la situation avant que celle-ci ne prenne l'ampleur d'une tragédie".

Mme Josefa Slanska, veuve de l'ancien secrétaire général du PC tchécoslovaque pendu en 1952 puis réhabilité en 1956, a adressé en outre hier une lettre à l'actuel secrétaire général du PCT, M. Gustav Husak, dans laquelle elle se déclare "anxieuse" devant la campagne déclenchée contre les signataires de la Charte 77, qu'elle a elle-même approuvée, ainsi que son fils.

"Cela me rappelle, écrit-elle, les années cinquante quand il était possible de condamner n'importe qui pour n'importe quoi, et lorsque, avec le slogan "Croyez au parti, camarades", plus de dix mille pétitions avaient été organisées pour réclamer la mort, y compris la vôtre".

La veuve de la principale victime des procès staliniens conclut sa lettre en demandant à M. Husak d'intervenir pour arrêter cette "campagne de calomnies et de représailles".

La presse officielle tchécoslovaque reproduit encore largement hier les témoignages de protestation contre les 282 signataires. Tous dénoncent l'action de "ces nostalgiques des années de crise", et les accusent d'être "à la solde des centrales anti-communistes et sionistes" et de chercher à nuire au renom de la Tchécoslovaquie.

Certains commentateurs accusent également les signataires de vouloir faire échouer la conférence de Belgrade (Helsinki 2), qui se tiendra en juin prochain. C'est également le thème repris par la radio. "La conférence de Belgrade, a déclaré le commentateur de Radio-Prague, est un nouvel épouvantail pour la réaction occidentale qui a fait lamentablement peu de choses pour la mise en application des documents d'Helsinki".

Le commentateur a accusé la "propagande occidentale" de concentrer son attention sur la "prétendue violation des droits de l'homme en Tchécoslovaquie" pour tenter

de faire reporter la date de la conférence de Belgrade, "ou tout au moins s'y trouver en position moins embarrassante".

Vaclav Havel, âgé de quarante ans, est un des principaux porte-parole des 282 signataires de la Charte. Il a été vu pour la dernière fois par sa femme Olga, vendredi matin, alors qu'il se rendait à la prison de Ruzine, quartier général des services spéciaux, pour un nouvel interrogatoire.

Dramaturge à succès avant même le "printemps de Prague" de M. Alexandre Dubcek, en 1968, il est l'auteur de comédies dénonçant l'absurdité de la bureaucratie et les abus du pouvoir absolu. Défenseur résolu de M. Dubcek après l'intervention du Pacte de Varsovie, il vivait depuis, pratiquement en exil dans son propre pays et les responsables de la culture officielle disent souvent à son propos: "Havel n'est pas représentatif de la culture tchèque".



Un des signataires de la Charte 77, l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Jiri Hajek, interrogé la semaine dernière par la police. (Téléphoto AP)

Jiri Lederer, journaliste au Reporter, interpellé jeudi, avait été condamné en février 1972 à deux ans de prison ferme pour "diffamation d'un État allié (la Pologne) et de ses représentants", mais avait bénéficié en décembre de la même année d'un sursis, assorti d'une période probatoire de cinq ans. Ota Ornest et Frantisek Pavlicek sont tous deux d'anciens metteurs en scène.

Ford présente un projet de budget de \$440 milliards

WASHINGTON (AP) — Le président Ford a présenté hier au Congrès un projet de budget pour 1978 qui risque d'être mis en pièces dès qu'il passera sous la loupe du Sénat et de la Chambre des représentants.

Alors que M. Ford quitte officiellement la Maison-Blanche jeudi, les conseillers du président élu Jimmy Carter travaillent déjà sur leur propre budget. Le nouveau budget 1978 porte sur l'exercice commençant le 1er octobre.

L'équipe Carter travaille sur des modifications tant du budget en cours que de celui de 1978. La nouvelle administration soumettra ses propositions au congrès d'ici le 1er mars. Nombre des modifications demandées par l'administration Carter auront vraisemblablement la faveur du Congrès.

Le projet présenté lundi par M. Ford est donc considéré comme d'ores et déjà dépassé. L'administration Carter envisage de rejeter environ \$9 milliards de réduction des dépenses gouvernementales sur les 12,4 milliards demandés par l'administration sortante.

M. Ford propose un budget 1978 de \$440 milliards en hausse de 7 pour cent. Les réductions qu'il propose sur cer-

taines dépenses sociales visent, notamment, à compenser une augmentation de près de \$12,2 milliards du budget de la Défense, qui atteindrait le chiffre record de 112,3 milliards. M. Carter n'est pas d'accord sur ces priorités et compte réduire les dépenses militaires.

Au Pentagone, on estime que le budget de défense du président Ford est déjà serré, et l'on doute que le président Carter puisse le réduire sensiblement. Dans l'entourage du président élu, on parle d'une réduction de \$3 milliards.

L'administration Ford justifie l'augmentation du budget de la défense par l'importance de l'effort déployé parallèlement dans ce domaine par les Soviétiques. Le secrétaire à la Défense M. Donald Rumsfeld estime que les dépenses militaires soviétiques sont au moins de 35 pour cent supérieures à celles des États-Unis.

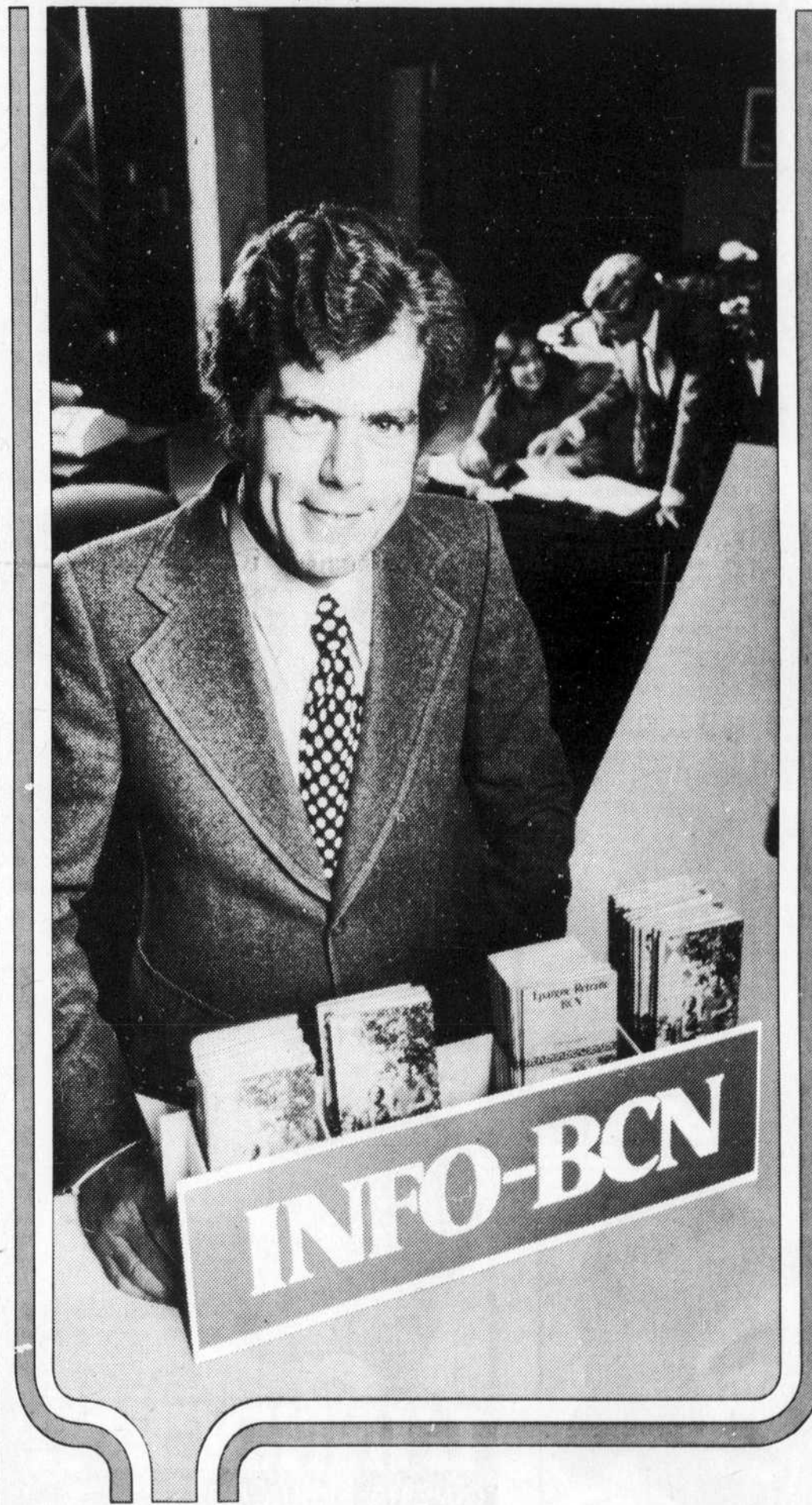
Le président Ford propose, entre autres, la mise au point d'une grosse fusée balistique intercontinentale pour les années 1980, et d'une nouvelle génération de fusées "Cruise". Il propose encore une production accrue de bombardiers B-1 et de sous-marins Trident supplémentaires.

Les effectifs des forces armées resteraient à peu près les mêmes: un total de 2,090,000 hommes et femmes en uniforme, soit seulement 2,000 de plus. Les forces terrestres seraient dotées de nouveaux matériels en chars, artillerie, hélicoptères, engins antichars et antiaériens.

L'armée de l'air recevrait ses premiers chasseurs F-16, et la marine obtiendrait de nouvelles unités — mais plus de très grosses unités comme les grands porte-avions.

En matière d'aide à l'étranger, le budget du président Ford réduit de 12 pour cent l'aide militaire, au profit de l'assistance économique et financière. Au total, les propositions de M. Ford se traduisent par une légère réduction des dépenses d'aide à l'étranger. Les crédits inscrits à ce chapitre pour le budget en cours étaient de \$5,27 milliards. Ils sont pour le nouveau budget de 5,26 milliards. Mais les déplacements à l'intérieur de ce chapitre sont importants.

Ainsi M. Ford propose que le programme d'aide militaire, de \$715 millions en 1977, soit ramené à 577 millions pour le prochain exercice. Parallèlement, l'assistance économique et financière à l'étranger passerait de \$1,08 milliard à \$1,29 milliard.



Les Régimes enregistrés BCN

Épargne-retraite

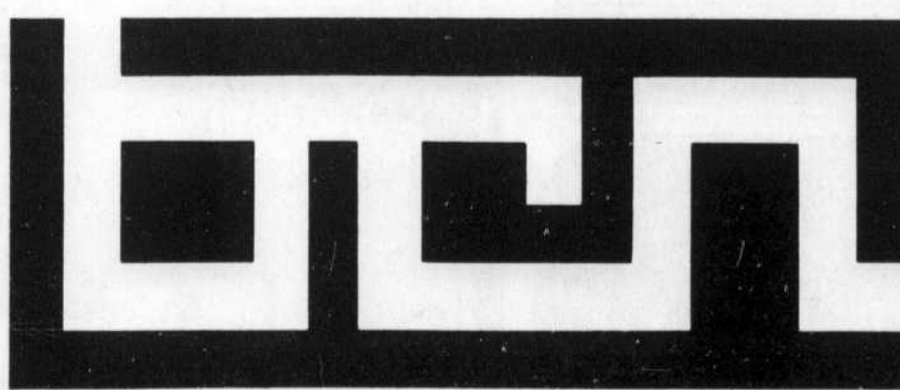
Épargne-logement

Venez rencontrer notre conseiller spécial au comptoir INFO-BCN. Il vous fournira les détails complets sur les régimes et vous remettra notre brochure.

Profitez du choix des 4 options de placement et des 4 formules de versement que vous offrent les Régimes BCN.

Adhérez dès maintenant aux Régimes BCN, la façon idéale d'organiser vos affaires tout en bénéficiant d'importants avantages fiscaux.

"On s'adonne bien"



Banque Canadienne Nationale

OGILVY

20% de rabais sur tous nos meubles pour la chambre à coucher

(au cinquième étage)

Une belle petite collection de meubles pour la chambre à coucher, tous au rabais de 20% ! Vous trouverez plusieurs modèles, en différents bois avec différents finis. Produits des maisons renommées telles que House of Braemore, Gibbard, Thomasville et Kaufman.

Achats en personne au magasin centre-ville seulement Ogilvy, Meubles, au cinquième

OGILVY

la boîte à échos

Le Ballet du XXe siècle de Maurice Béjart sera à l'affiche de l'Opéra du Centre national des arts d'Ottawa pour une unique représentation canadienne le jeudi 27 janvier à 20 h 30. La célèbre troupe belge interprétera *Pli selon pli* sur une musique de Pierre Boulez. *Serait-ce la mort?*, une chorégraphie inspirée des Quatre derniers lieder de Richard Strauss et enfin *L'oiseau de feu* sur la musique non moins célèbre d'Igor Stravinski. Angèle Albrecht, Ivan Marko, Daniel Lommel, Rita Poelvoorde, Lynn Glauber et Gerard Wilk danseront les principaux rôles de ces trois magnifiques ballets.

La remise du prix Philippe-Hébert à Marcelle Ferron se fera demain à 18 h à la Maison Ludger-Duvernay de la SSJB de Montréal sous la présidence de M. Jean-Charles Desroches, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. L'éloge

de la lauréate revient à M. Raymond Tanguay, membre du jury.

La Fédération des sociétés philatéliques du Québec, en collaboration avec la Maison de l'Iran à Montréal présente demain de 10 h à 18 h une journée de sensibilisation à la philatélie au Complexe Desjardins. La Maison de l'Iran exposera une collection d'environ 500 timbres dont l'émission date des années 1967 à 1976.

Un spectacle bénéficiaire intitulé *Faut s'brancher* dont les recettes renfloueront les coffres de l'Aide aux sinistrés de Montréal se tiendra à la salle Le Plateau vendredi de 7 h à minuit. Une pléiade d'artistes participera à ce super-show qu'animeront Pierrot Léger et Jacques Drolet. Il s'agit d'Autonne, Banc de Neige, Jocelyn Bérubé, Louis (Pit) Boudreau, Bertrand Carrière, Michel McClean, Philippe

Gagnon, Lawrence Lepage, Pierre Mainville, Jean Marcoux, Paul Piché, Solstice, Tamdillidam, Dominique Tremblay, etc. Les billets au prix de \$2.50 sont en vente à l'Alternatif, aux cégeps de Rosemont et du Vieux-Montréal et à l'Aide aux sinistrés, 2725 Notre-Dame ouest (933-3949).

L'Orchestre symphonique de Montréal annonce un changement au programme des Grands concerts de ce soir et demain à la Place des arts: le pianiste Yefim Bronfman interprétera le *Concerto no 3 en do mineur*, op 37 de Beethoven au lieu du *Concerto no 2 en la majeur* de Litz tel qu'annoncé précédemment. La seconde œuvre au programme demeure inchangée. C'est la *Symphonie no 4* de Bruckner que dirigera Zubin Mehta.

À compter de ce soir et jusqu'au 23 janvier, les percussionnistes Dionne et Brégent seront à l'Évêché de l'Hôtel Nelson, interprétant alternativement les deux longues pièces de leur dernier long-jeu: *Et le troisième jour* et *L'éveil du lieu* ainsi que toutes leurs nouvelles compositions à 21 h 30 et 23 h 30 le mardi, mercredi, jeudi et dimanche et à 21 h, 23 h et 1 h le vendredi et samedi.

Les marionnettes de Salzbourg émerveillent depuis plus de 60 ans

par Angèle Dagenais

Le Théâtre de marionnettes de Salzbourg en tournée nord-américaine depuis le mois de décembre dernier séjournera trois jours dans la métropole, les 4, 5 et 6 février au Théâtre Maisonneuve de la Place des arts.

Depuis 60 ans, le Théâtre de marionnettes de Salzbourg ne cesse d'émerveiller adultes et enfants par des spectacles uniques en leur genre, intégrant de grandes œuvres lyriques au répertoire fantastique des contes de fées. Cet ajout des grands classiques de la littérature enfantine est d'ailleurs récent car les marionnettes de Salzbourg étaient vouées à l'origine à la diffusion des œuvres lyriques de Mozart, principalement. La première représentation des marionnettes de Salzbourg eut lieu à l'Hôtel Bristol de cette ville en 1913 et offrait l'opéra *Bastien et Bastienne* de Mozart.

Le créateur des Marionnettes de Salzbourg, Anton Aicher dont le fils Herman perpétue aujourd'hui les talents, enseigna d'abord la

sculpture à l'École des arts et métiers de Salzbourg avant de réaliser son rêve de fonder un théâtre de marionnettes. Il faut dire que l'Autriche détient une très vieille tradition de marionnettistes et que Joseph Haydn a composé plusieurs mini-opérettes pour le théâtre du Duc Nicolas Esterhazy fondé en 1766. Pour les Autrichiens, le fait de jouer avec des marionnettes représente l'ultime raffinement du jeu de l'acteur, qui peut traduire sur la scène tous les phantasmes de sa fantaisie.

Avant l'avènement de la bande enregistrée, les chanteurs, musiciens et narrateurs se plaçaient dans une fosse à l'avant du théâtre, cachés du public et suivaient le déroulement du jeu des marionnettes à l'aide d'un miroir. S'ils voyaient que les fils se nouaient momentanément, ils pouvaient ralentir leur débit de sorte que le jeu des personnages correspondait toujours parfaitement à la partition musicale. Le magnétophone a donc paradoxalement à la fois simplifié et compliqué la mise en scène des spectacles. Plusieurs chanteurs renommés ont prêté leur voix aux Marionnettes de Salzbourg, tels Dietrich Fisher-Dieskau et Maria Stader. De même l'Orchestre philharmonique de Vienne, l'Opéra et les Petits chanteurs de Vienne ont collaboré aux enregistrements du répertoire des Marionnettes.

Les œuvres qui seront présentées à Montréal sont *La Flûte enchantée* de Mozart, chantée en allemand (4 et 6 février); *Die Fledermaus* de Strauss (La Chauve-souris),



Le prestigieux Théâtre des marionnettes de Salzbourg donnera cinq représentations, dont deux matinées, les 4, 5 et 6 février au Théâtre Maisonneuve. Au programme: deux opéras, LA FLÛTE ENCHANTÉE et DIE FLEDERMAUS et deux contes fantastiques, BLANCHE NEIGE et RUMPELSTILTSKIN.

chanté en allemand (5 fév.); *Blanche-neige et les sept nains*, en français (5 fév.) et enfin *Rumpelstiltskin*, en anglais (5 fév.).

Le Théâtre des marionnettes de Salzbourg compte plus de 1500 personnages dont les visages sont sculptés de façon à donner une illusion parfaite du faciès humain sans être mobile. Le corps de la marionnette est composé d'une série d'anneaux creux et chaque membre est actionné par un fil qui peut atteindre la longueur

surprenante de plusieurs centaines de pieds.

Le manipulateur, âme véritable de la marionnette, doit être capable de faire rire ou pleurer sa créature, de la faire glisser, courir, marcher, sauter, trembler ou danser d'un bout à l'autre de la scène par le seul jeu des fils. Huit manipulateurs experts se partagent ce travail. La plus célèbre interprétation scénique du Théâtre des Marionnettes de Salzbourg lui valut une médaille d'or à Paris en 1937 fut

sans doute l'étude chorégraphique de *La mort du cygne* sur la musique de Saint-Saëns qu'il dédia à la grande danseuse Anna Pavlova!

Ce sont maintenant les descendants d'Anton Aicher — Herman le fils, Friedl son épouse et leurs deux filles Gretl et Frick — qui dirigent les destinées de ce grand théâtre devenu en cinquante ans l'une des entreprises artistiques les plus prestigieuses de notre siècle.

MADO CLAUDE SAUTET
cinéma complexe
desjardins
101 288-3141

PILOBOLUS DANCE THEATRE
UNE VISION NOUVELLE DU SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE

"Dépassant Paul Taylor dans le domaine du gag, les danseurs de Pilobolus réinventent littéralement la danse avec autant d'originalité qu'un Nikolaïev."

André-Philippe Hersin
Les Saisons de la Danse

1-2-3 FÉVRIER 20H30 Billets: \$10 \$8 \$6 \$5 \$4

Commandes postales avec chèque, mandat à l'ordre de:
Concerts et Artistes Canadiens (1976) Inc.
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5
Montréal H3H 1G5.

ChargeX 935-0678 Master Charge

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Un spectacle **ABSOLUT** UNATIQUE

"LE DÉFICIENT MAINTENANT"

du 7 fév. au 20 mars, à 20h30

Sem. \$3.50 \$4.50 \$6.50 \$7.50
Sam. \$4.50 \$5.50 \$7.50 \$8.50

En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Kébec Spec présente

DALIDA

du 10 au 13 & du 24 au 27 février à 8h30

Billets: \$500 à \$1000
chez Sauvé Frères et PDA

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guchets du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

Après **Emmanuelle** et **l'Antivierge**

Bientôt à l'écran

emmanuelle arsan
nea
opta

le nouveau chef-d'œuvre érotique d'EMMANUELLE ARSAN

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE REGINA 14 ans

le critique, après avoir délibéré, déclare recevables l'interprétation et réalisation et condamne le film au succès

JEAN PAUL GROSSSET
LE CANARD ENCHAÎNÉ

Michel Galabru face à Philippe Noiret: la rencontre est superbe...

Le Juge et l'Assassin
JEAN-PIERRE NOIRET MICHEL GALABRU

Une salade machine à suspense

LA CAGE
LINO VENTURA

INGRID THULIN

A la Poudrière
Première le 26 janvier en allemand

"UBERLEBENS" GROSS
HEAR KNOTT
de Martin Walser
Les 26-27-28-29 janvier 20h30
mise en scène: Erwin Pollit
direction générale: Jeanine Beaubien
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, 6-20, 526-0821, Guichet ouvert de 12h à 18h, et à l'Institut Goethe, Place Bonaventure.

Première: jeudi 20 janvier 8 h.
Sur invitation seulement
présentée par les Films Mutuels et CKMF

Après "Orfeu Negro..."
...le nouveau film de Marcel Camus

Une merveilleuse histoire d'amour dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du Brésil.

OTÁLIA DE BAHIA

ZEN PEREIRA JOSE SOARES ANTONIO PISANGA et MIRA FONSECA dans une œuvre de Camus

Direction de ANTONIO CARLOS JOCAPI WALTER QUEIROZ
Chorégraphie interprétée par MARIA CRUZ et EMILIO SANTIAGO

le DAUPHIN DES VENDREDI
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-5060

14 Ans
une dramatique histoire d'amour
6e grande semaine

L'INNOCENT

l'œuvre ultime de LUCIANO VISCONTI

CINEMA FLEUR DE LYS
808 Ste Catherine Est 284-3303
BERRI DE MONTIGNY

Lundi à ven. 7.15, 9.30 Sam. 2, 4.30, 7, 9.30 Dim. 1, 3.30, 6.00, 8.30

Louis de Funes Coluche

RENÉ MALO présente

l'Aile ou la Cuisse

4e semaine de rire

PAPINEAU 1
PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635

Le PARISIEN 4
485 STE CATHERINE O 866-3856

RIVOLI 2
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776

VERSAILLES 2
PLACE VERSAILLES 353-7880

GREENFIELD PARK 2
PL GREENFIELD PARK 671-6129

Aussi Mask, St-Hyacinthe

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire
- 9.15 Les aventures de Chaparotte
- 9.30 a pois
- 9.45 En mouvement
- 10.00 You-Hou
- 10.15 Minute Moumoute
- 10.30 Conseil-express
- 11.00 Les trouvailles de Clémence
- 11.30 Vers l'an 2000
- 12.00 Les chevaux du soleil
- 12.30 Les coqueluches
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Femme d'aujourd'hui
- 2.30 Cinéma
- "Le mariage ou Mael-Tov" (comédie-Française 1968)
- 4.00 Robino
- 4.30 Ne et Pic
- 5.00 Nanny
- 5.30 L'heure de pointe
- 6.00 Ce soir
- 6.30 Ici et là

CFTM 10

- 7.00 Le monde merveilleux de Disney
- 8.00 Grand-papa
- 8.30 Vedettes en direct
- 9.00 Nicole Martin
- 9.00 Rue des Pignons
- 9.30 Le 60
- 10.30 Téléjournal
- 10.35 Nouvelles du sport
- 11.05 Rencontres
- 11.35 Raymond Ruyer philosophe et professeur à Nancy
- 11.35 Propos et confidences
- 12.00 Ludmila Chiriac
- 12.05 Cinéma
- "Le bateau sur l'herbe" (drame-Française 1971)
- 1.45 Téléjournal
- 7.35 Horaire-Bienvenue
- 8.00 Les p'tits bonshommes
- 8.30 Fanfan Dede

- 9.00 A la bonne heure
- 10.30 Pour vous mesdames
- 12.00 Les p'tits bonshommes
- 12.30 Le 10 vous informe
- 12.30 Les tannants
- 130 Cinéma
- "La fille du torrent" (drame psychologique-Franco-Italien 1964)
- 2.15 Droits de parole
- 4.00 Patois voyage
- 4.30 Les joyeux naufrages
- 5.00 Pour tout l'monde
- 6.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Symphonies
- 8.00 Parlez-moi d'humour
- 8.30 Montréal en parole
- 9.00 Auto-Patrouille
- 9.30 Cannon
- 10.30 Les nouvelles TVA
- 11.00 La couleur du temps
- 11.15 Les Champions
- 12.15 Cinéma
- "Amours de vacances" (comédie-Italien 1958)
- 2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

- 13.30 Parloirs français
- 14.45 Les Orateurs
- 14.00 Les 100 tours de Centour
- 14.15 Sunrunners
- 14.30 Intermedia musical
- 14.30 Cher Eglise
- 16.00 Livraison spéciale
- 18.00 Moi mes chansons
- 18.30 Opéra sauvage
- 19.00 Histoire sur le vil
- 20.30 "La fin d'une guerre"
- 20.30 Bien dans sa peau
- 21.00 L'expérience aidant
- 21.30 Portrait de l'univers
- Henri Rousseau

CBMT 6

- 9.00 The Friendly Giant
- 9.15 Mon ami
- 9.30 Québec School Telecast
- 10.00 Canadian schools
- 10.30 Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 The Bob McLean Show
- 12.55 CBC News
- 1.00 Mary Hartman
- 1.30 Coronation Street
- 2.00 All in the Family
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 Take 3
- 3.30 Celebrity Cooks
- 4.00 It's Your Choice
- 4.30 The Electric Company
- 4.30 Happy Days
- 5.00 The City at Six
- 5.30 Laverne and Shirley
- 7.30 The Wolfman Jack Show
- 8.00 Crazy Days
- 8.30 The King of Kensington
- 9.00 MASH
- 9.30 The Fifth Estate
- 10.00 The Community
- 11.00 The National
- 11.22 The City Tonight
- 11.35 90 Minutes Live
- 12.37 Station Closing

CFCF 10

- 5.59 Sign-on
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Pats and Pans
- 7.00 Canada A.M.
- 9.00 Romper Room
- 9.30 Karen's Yoga
- 10.00 The Community
- 10.30 McGowan and Co.
- 11.00 The Art of Cooking
- 11.30 Definition
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 Matinee with Jimmy Tapp
- "Groundstar conspiracy" (drame — 1972)
- 2.30 Pay cards
- 3.00 Another World
- 4.00 Alan Hamel
- 5.00 First Impressions
- 5.30 The Price is Right
- 6.00 The Bobbie Vinton Show
- 7.30 Bonnie Woman
- 8.30 Julie
- 9.00 One Day at a time
- 9.30 David Steinberg
- 10.00 Kojak
- 11.00 CTV National News
- 12.00 The Twelve Midnight movie
- "The Love Machine" (drame — 1971)
- 2.00 Sign-off

"Longue-Vue" s'attaquera à l'exploitation commerciale des films québécois à Paris

par Jean-Pierre Tadros

Au 21 de la rue de la Clef à Paris, il y a depuis quelques semaines "Longue-Vue". C'est, disons-le tout de suite, une compagnie qui se chargera de promouvoir et de négocier la vente ou la location dans les pays du Marché commun, et ce sans aucun frais pour les producteurs québécois, des films ou séries de films qui lui seront confiés. "Longue-Vue" veut également faire la promotion de nos artisans et s'occuper des projets de co-production avec la France. Ce qui fait beaucoup de pain sur la planche. C'est peut-être encore petit et modeste, mais ça s'occupe résolument de "grandes vues", et qui plus est, québécoises. Un jeune Québécois, Louis Laverdière, a décidé en

effet de s'attaquer à l'exploitation commerciale de nos films à Paris, et si possible à résoudre ce délicat problème. Bénéficiant d'une aide initiale de \$5,000 de la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (DGCA) du ministère des Communications, "Longue-Vue" a plus d'un projet au bout de sa lanterne. L'un d'eux étant naturellement de voir à la diffusion de certains de nos films, comme "L'eau chaude, l'eau froide" d'André Forcier qui, le premier, mettra à l'épreuve le savoir-faire de cette jeune compagnie. Si donc le ministre des Communications, M. O'Neill s'est inquiété dernièrement, et à juste titre, de la pauvre diffusion des films québécois et étrangers à travers le Québec, son ministère semble aussi se

préoccuper de la diffusion des films québécois à l'étranger. Et tout le monde sait que la clef du marché francophone, on la trouve à Paris. Et c'est apparemment muni d'une "longue vue" que, cette fois-ci, on entend trouver cette clef. Car on s'y est déjà essayé à plusieurs reprises, sans grand succès. Mais cette fois-ci, si je comprends bien le projet de M. Laverdière, notre cible ne sera plus la communauté francophone mais cette autre réalité, celle-là européenne, le Marché commun. Et il s'agit, nous dit-il, d'un marché potentiel de plus de 250 millions d'habitants. C'est naturellement intéressant, mais comment arriver à intéresser, ne serait-ce qu'une petite portion de cette

population, à notre cinéma? Pour l'instant, "Longue-Vue" n'a pas de solutions à proposer, mais une série de projets et quelques ambitions. La plus importante de ces dernières étant d'arriver à établir par l'entremise de son bureau de Paris une tête de pont pour tous les producteurs et distributeurs indépendants québécois qui n'auraient pas les moyens de se payer des représentants à Paris. Elle veut donc servir d'intermédiaire entre les productions québécoises et le marché cinématographique parisien; sans oublier ces autres marchés, peut-être tout aussi lucratifs, des autres pays européens. Il y aura là plusieurs expériences à faire. Et il faudra aussi savoir utiliser les leçons

de toutes les tentatives entreprises jusqu'à ce jour pour imposer notre cinéma à Paris et ailleurs; surtout que rien n'a jamais vraiment débouqué, sinon dans des cas marginaux. Or, "Longue-Vue" se propose justement de "faire le bilan de la distribution et l'étude des circuits de diffusion des films québécois déjà introduits en Europe et surtout en France pour déterminer le profil de leur mise en marché". Il ne fait aucun doute qu'une telle étude, si elle est bien faite, se révélera riche en renseignements; et peut-être sera-t-on à même de tirer quelques conclusions. Mais "Longue-Vue" aura-t-elle les moyens de mener sérieusement une telle enquête? On est en droit de se

poser la question. Mais je crois que la priorité de "Longue-Vue" sera la mise en marche de certains films québécois, comme "L'eau chaude, l'eau froide". En d'autres termes, apprendre sur le terrain en faisant soi-même certaines expériences. L'enjeu est capital. Espérons juste que "Longue-Vue" arrivera à y voir clair dans cet immense fouillis qu'est la distribution. Cette compagnie a actuellement un mandat d'un an. Mais son ambition est d'arriver d'ici là à mettre sur pied à Paris, "dans des conditions maximales de succès", une société de promotion et de commercialisation des produits culturels québécois. — l'accent étant toujours mis sur le cinéma et l'audiovisuel.

Conférence sur l'art thérapeutique

Dans le cadre de l'exposition des tapisseries du Fil d'Ariane, le Musée d'art contemporain présentera jeudi une conférence donnée par M. B.F. Rivest et portant sur l'art thérapeutique. D'autre part, dimanche, un film sur l'histoire de la tapisserie sera projeté au musée. M. B.F. Rivest, psychologue aux hôpitaux Douglas et Sainte-Justine, s'intéresse à la psychologie de l'art et sa conférence portera sur le cas Vincent Van Gogh. En s'appuyant sur les dessins, les peintures et la correspondance du peintre et en les comparant avec des productions graphiques de ses patients, M. Rivest essaiera de montrer comment les troubles émotionnels, la névrose et même la psychose trouvent dans l'art leur expression et leurs catharses. Le film "Tapisserie d'art", de Boris Zatoroff, raconte l'histoire de la tapisserie à travers les chefs-d'œuvre anciens qui nous sont restés. L'Égypte, le Moyen Âge, les tapisseries flamandes du XVIe siècle, les tapisseries françaises et italiennes de la Renaissance, les tapisseries anglaises du XVIIIe siècle et la manufacture des Gobelins sont décrits dans ce court-métrage d'une vingtaine de minutes. La conférence sur l'art thérapeutique sera donnée jeudi à 20 heures, et le film sur la tapisserie, dimanche à 15 heures. Pour plus de renseignements au sujet de ces deux activités, on peut s'adresser à François Cournoyer au numéro 873-2878.

théâtre

Les insignifiants "Jeux de la nuit"

par Adrien Gruslin

Jusqu'au 13 février, le Théâtre du Rideau-Vert présente une comédie dramatique de Frank D. Gilroy, dans une adaptation française de Marcel Mithois. "Les Jeux de la nuit" se proposent de charmer, de divertir tout en émouvant le spectateur. Mais l'œuvre n'atteint pas son but en raison du caractère primaire des personnages, du manque d'intensité du dialogue et de la situation, et de l'ingénierie des répliques destinées à faire rire.

On ne décèle aucune complexité chez les deux protagonistes Marie et Georges. Ils constituent les prototypes d'une catégorie d'individus susceptibles de vivre dans un milieu de jeu comme Las Vegas. Elle, âgée de trente-cinq ans et danseuse remplaçante au Tropicana, passe ses soirées à vendre des cigarettes d'une table à l'autre du cabaret en attendant qu'une danseuse se foule la cheville pour qu'elle puisse la remplacer. Lui, du même âge, occupe un emploi de pianoteur dans un bar. Il est coulé dans ce Las Vegas qu'il déteste parce qu'il est joueur. Georges Guiréc rêve de retourner dans sa Bretagne natale, à Concarneau plus précisément, pour y ouvrir un petit bistro. Le dramaturge a campé un duo fâlot dont les évolutions restent en superficie.

"Les Jeux de la nuit" présentent en somme deux ratés sympathiques. Le public s'attache quelque peu au farfelu et primesautier Georges de Benoit Marleau et le personnage de Catherine Bégin, dans un registre plus retenu, fait

bien ressortir son partenaire, mais le duo, malgré les rires qu'il provoque, laisse indifférent. Benoit Marleau, qu'on voit malheureusement peu à la scène, en met beaucoup, peut-être trop; ce faisant, il sauve le spectacle. Grâce à ses cabrioles, la pièce insignifiante ne résulte pas en une présentation totalement ennuyeuse.

Le dramaturge américain Frank D. Gilroy s'est bien gardé d'approfondir l'humanité de ses personnages. Il s'est contenté d'esquisser une comédie gentille dont on oublie tout, une fois franchi le pas de la porte du Rideau-Vert après la soirée. C'est dire toute la consistance de la pièce... L'étiement temporel et la construction du texte en de petits moments contribue également à la superficialité de l'ensemble. Tout est court, effleuré. Et ce n'est pas la musique ni la chanson insérée entre les tableaux qui permet de sauvegarder la continuité du spectacle.

L'entière mise en scène du spectacle s'inscrit dans la tradition des comédies légères. Les personnages boivent et fument sans arrêt tout en variant les déplacements à l'intérieur d'un cadre limité afin de ne pas tomber dans le statisme complet. Les choix d'Hubert Noël, pour qui c'est une première expérience de mise en scène, sont conventionnels et peu impressionnants. Que pouvait-il faire avec une pièce aussi banale? Quant aux décors et costumes, ils respectent eux-aussi la ligne habituelle de cette dramaturgie; ils apparaissent élégants, bien coupés, etc... Tout cela pour un divertissement mineur, très mineur!

Antonioni filme un pèlerinage monstre le long du Gange

ALLAHABAD, Nord-Est de l'Inde (AFP) — Le cinéaste italien Michelangelo Antonioni a dirigé les premières prises de vues d'un film sur le pèlerinage hindou de "Kumbh Mela" sur les bords du Gange à Allahabad.

Ce pèlerinage est considéré comme le plus grand rassemblement de croyants jamais enregistré. Des centaines de milliers de personnes, venues de tous les états de l'Inde et de l'étranger, arrivent chaque jour dans cette ville de 500.000 habitants dans l'Uttar Pradesh.

Aux yeux des Hindous religieux, ce pèlerinage est d'autant plus important qu'il correspond cette année à une configuration spéciale de planètes et d'étoiles. Celle-ci, selon les astrologues et devins hindous, se reproduit tous les 144 ans seulement. La réunion qui a commencé le 5 janvier, prendra fin le 4 février. Depuis cette date, les pèlerins ne cessent d'affluer, les plus riches en avion, la grande majorité en train et en autobus. Certains, venus de localités voisines ou partis bien longtemps à l'avance, arrivent au rythme lent d'un chameau ou d'un éléphant.

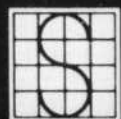
Cet exode est impressionnant. De nombreux pèlerins sont visiblement très pauvres. Nombreux sont pieds nus et transportent sur leur tête un matelas en coton, roulé, et des ustensiles de cuisine. D'autres débarquent de cyclo-poussettes surchargés qu'ils ont hérités à

leur arrivée à la gare. Les autorités locales ont construit une ville de tentes et d'abris en toile ondulée pour les pèlerins. L'agglomération s'étend sur 2.600 hectares sur les bords du Gange, le fleuve sacré, et de la Yamuna. "Kumbh Mela Nagar" (la ville de Kumbh Mela), comme l'appellent les Indiens, est équipée d'un hôpital de 50 lits, de postes de secours d'urgence, d'une poste centrale et de bureaux de poste de quartiers, d'une caserne de pompiers et de commissariats de police.

Le service d'ordre est assuré par plus de 20.000 policiers équipés de postes de radio et d'un circuit fermé de télévision pour suivre les évolutions de la foule qui pourrait atteindre demain — jour particulièrement propice pour le bain rituel dans le Gange, selon les astrologues — entre 8 et 11 millions de personnes, estiment les officiels.

Au total près de 15 millions de pèlerins de tous âges et de toutes conditions défilent sur les bords du Gange en l'espace de six semaines, témoignage de la vivacité des mythes et croyances de l'hindouisme. La présence de 130 miradors le long des artères de cette ville artificielle et de la police montée contribue à assombrir l'atmosphère de cette réunion. Seuls des Hindouistes européens qui chantent accompagnés de tambourins mettent une note de gaieté au milieu de la foule triste des pèlerins et des sadous indiens.

Carrières et Professions



SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE SHAWINIGAN LIMITÉE

La Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée est la société-mère canadienne du groupe Shawinigan. Elle compte plus de 30 filiales et firmes associées dans tout le Canada et à l'étranger.

La Société Shawinigan est une société d'experts-conseils indépendante, spécialisée dans l'ingénierie et la gestion de travaux de mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques. Le siège social de la Société est à Montréal.

Traducteur ou traductrice

Fonctions:

Traduction de l'anglais au français de cahiers de charges, rapports, études et offres de services, etc. La personne choisie devra aussi entreprendre certains travaux de terminologie et de révision. Elle devra collaborer étroitement avec les directeurs d'études.

Connaissances et expérience exigées:

Diplôme de traduction ou équivalent. Au moins trois années d'expérience, de préférence dans un bureau d'études ou un organisme de recherche scientifique. La connaissance d'une troisième langue serait un atout.

Excellente rémunération, gamme complète d'avantages sociaux, dont la participation aux bénéfices, conditions de travail intéressantes.

En vous référant au dossier 77-01-25, veuillez adresser votre demande à:

Michel Bonnevillie
Directeur de l'embauchage
Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée
Case Postale 3010, Succursale B
Montréal, Québec, H3B 3L7
878-9311 poste 410

Discrétion assurée.

CARRIÈRE D'ASSUREUR À L'UNIQUE

Revenu:
Entre \$10.000. et \$16.000.

Objectifs:

Progresser et se développer avec une équipe jeune et dynamique afin de devenir un professionnel de l'assurance.

Qualifications:

- détenir un diplôme universitaire ou être sur le point de terminer un baccalauréat spécialisé;
- aimer travailler avec le public, esprit d'initiative et désir de réussir au-dessus de la moyenne.

Communiquez avec ROBERT PARTHENAIS, B. Ped., C.L.U., C.D.A., Ass.

382-2854



Conseil national de recherches Canada National Research Council Canada

INGÉNIEUR/SCIENTIFIQUE avec expérience en administration

Le Bureau des subventions et bourses du CNRC administre l'octroi de sommes aux universités pour des projets de recherche approuvés et à certains bénéficiaires de bourses.

Une personne diplômée en génie ou en sciences est recherchée pour le poste d'Administrateur (revue et analyse). Sous la direction générale de l'Administrateur en chef (finances, analyses et prévisions), il faudra planifier, organiser et diriger des revues et des analyses de programmes importants pour aider à évaluer les divers éléments du programme des bourses et subventions d'aide à la recherche du CNRC. Dans l'exercice de ces fonctions, la personne choisie devra établir et maintenir des relations de travail efficaces avec les autorités des ministères et organismes du gouvernement fédéral et avec les associations scientifiques et techniques, surveiller le travail de l'unité de revue et d'analyse et accomplir d'autres tâches connexes.

EXIGENCES:

Baccalauréat spécialisé en sciences ou en génie et au moins 10 ans d'expérience de l'administration des affaires ou de l'administration publique, y compris au moins deux ans dans un poste ayant trait à la revue et à l'analyse des programmes.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de la langue française ou de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

Les personnes unilingues peuvent aussi poser leur candidature. Elles doivent cependant indiquer, par écrit, leur consentement à suivre des cours de langue aux dépens du CNRC.

TRAITEMENT:

Jusqu'à 30.900 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à:

Agent d'emploi,
Conseil national de recherches du Canada,
Ottawa, Ontario, K1A 0R6

Veuillez donner la référence OGS-76-9.

RELATIONS DU TRAVAIL

Nous recherchons une personne ayant une solide formation générale acquise soit à l'université soit par un travail personnel et possédant de plus une bonne expérience en relations du travail.

Ce poste s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. Les fonctions du titulaire comprendront les activités de conseil, de surveillance et de gestion qui se rattachent à l'application des méthodes et pratiques de la compagnie en relations du travail, à l'étude des plaintes des employés et au service de consultation pour tout problème d'ordre professionnel et personnel soumis par les employés.

Le candidat devra posséder une expérience soit en relations du travail soit en travail social, ce poste comprenant des éléments des deux disciplines. Une très bonne connaissance du français et de l'anglais parlé et écrit est essentielle.

Nous sommes une société canadienne importante située dans la région du grand Montréal et nous offrons d'excellentes possibilités d'avancement à un candidat compétent.

Veuillez communiquer avec:

Le Devoir,
Boîte #2677
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

C.L.S.C. LE SAMARITECH

(Centre Local de Services Communautaires)

requiert les services de:

(1) ORGANISATEUR(TRICE) COMMUNAUTAIRE (2e concours)

Fonction:

- mettre sur pied des groupes d'action sur les besoins du milieu;
- sensibiliser la population et les ressources existantes au niveau des démarches entreprises par le C.L.S.C.
- collaborer à des projets avec les équipes Santé et Psycho-sociale;
- sensibiliser les gens à l'importance de s'impliquer dans leur milieu.

Exigences:

- connaître les ressources et organismes oeuvrant dans un milieu de banlieue;
- être capable de s'adapter à différents types de population;
- être sensibilisé au développement collectif des municipalités au niveau sanitaire et social;
- détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines, de préférence en travail social communautaire;
- une vaste expérience pourrait suppléer au diplôme.

Traitement:

Selon les nouvelles normes en vigueur au Ministère des Affaires Sociales.

Date d'entrée en fonction:

Le 1er février 1977.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 24 janvier 1977 à:

C.L.S.C. LE SAMARITECH
a/s Directeur général
2115, Boul. Lapinière
Brossard, Qué.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

■ été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: **Christine Légaré**



COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

COMMISSAIRE ADJOINT

FONCTION:

Assister le commissaire dans l'exercice de ses fonctions telles qu'elles sont définies et déterminées par la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais. Son travail comporte la coordination, la direction et la surveillance des activités du personnel du service. Son travail s'accomplit sous la direction du commissaire à l'Évaluation. Le titulaire est principalement responsable de l'organisation du travail du service et de la discipline du personnel.

QUALIFICATION:

- Posséder un diplôme de niveau collégial ou toute autre formation jugée équivalente.
- Être reconnu comme évaluateur agréé membre de la C.P.E.A.G. et être détenteur d'un permis en évaluation municipale de la Commission des affaires municipales du Québec.
- Avoir au moins cinq ans et plus d'expérience en évaluation d'immeuble et gestion de personnel dans le domaine ou à un poste similaire.

TRAITEMENT: de \$21.065, à \$25.635.

ENTRÉE EN FONCTIONS: Immédiate

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées avant le 26 janvier 1977 à:

Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais
Case postale 210 Succursale "A"
Hull, Québec
CONCOURS # 522

Agent de recrutement

Traitement: de \$19.670 à \$23.150 (selon les compétences et l'expérience)

Lieu de travail: Montréal

Fonctions: Le candidat retenu sera chargé de définir des normes élevées de compétence qui présideront à la sélection, à l'examen, à l'interview et au placement de postulants spécialisés ou non et de professionnels. Outre la gestion quotidienne du centre de recrutement, le titulaire organisera d'intenses campagnes de recrutement chaque fois que d'impérieux besoins en main-d'œuvre se feront sentir. Ses fonctions l'obligeront à jouer un rôle important dans le recrutement auprès des écoles professionnelles et, dans une certaine mesure, auprès des universités. De plus, on fera appel à lui ou à elle, pour trouver des solutions qui permettront d'attirer et de retenir le personnel.

Exigences: Diplôme universitaire et trois ans d'expérience dans ce domaine, à un poste de direction. Bonne connaissance du français et de l'anglais indispensable. Avoir des contacts dans la profession constituera un atout appréciable.

Adresser les demandes avant le 26 janvier 1977, à:
Directeur adjoint
Sélection et mise en valeur du personnel
Relations industrielles et organisation
Canadien National,
935, rue de La Gauchetière ouest
7e étage,
Montréal, Québec

Avis légaux - Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 octobre 1976 par lequel Long-About (Québec) Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 décembre 1976 sous le No. 2748780. Banque de Montréal, 13 janvier 1977.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 30 décembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à CARDOFF LEATHER IMPORTS LTD. / IMPORTATIONS DE CUIR CARDOFF LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7e jour de janvier 1977, sous le numéro 2750484.

Ce 11e jour de janvier 1977
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE FRANCINE LAOUCHEUR, Secrétaire, ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de: DEPANEUR DU NORD ENRG 4688 est. Boul. Gouin, Montréal, Québec.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que FRANCINE LAOUCHEUR a fait cession de ses biens le 12ème jour de janvier 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de février 1977, à onze heures quinze (11:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame à Montréal, Québec.

Le 14 janvier 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320, Montréal, Québec. Tél.: 382-6141

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CREANCIERS
DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

District de Montréal
C.S. No. 11-00049-771
Dans l'affaire de la faillite de VIEUX BELANGER, chauffeur, demeurant au 500 rue Cadillac, app. 3, Longueuil, Province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 12 janvier 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de février 1977 à 11:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 10 est, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 14ème jour de janvier 1977.

JACQUES HUARD, c.a. syndic
BUREAU
TOUTE, ROSS & CIE
1 Place Ville Marie
Suite 2240
Montréal, P.Q.
H3B 3M4
Tél.: 514-861-6721

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEB 77-0017
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL
Jeudi, le 27 janvier 1977

Fourniture de quatre (4) camions P.B.V. 60,000 lb, type 9 x 4, avec benne chauffée d'une capacité de 14 V.C.

Prix de vente du document: \$10.00

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

REGGIO CONSTRUCTION LTD.
Avis est par les présentes donné que REGGIO CONSTRUCTION LTD. demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 17 janvier 1977
ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN, ORENSTEIN
Avocats de REGGIO CONSTRUCTION LTD.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 octobre 1976 par lequel McDonald & Wilson Refrigeration Limited a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 décembre 1976 sous le No. 2748780. Banque de Montréal, 13 janvier 1977.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-047428-763
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LIMITEE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 2 Place Ville Marie à Montréal, Québec.

MARC ANDRÉ BOLDUC, avers, résident au 1745 Henri Bourassa app. 507 à Montréal, Québec.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, MARC ANDRÉ BOLDUC, de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du présent avis.

Buchanan, McAllister, Blakely & Turgeon
Procureurs de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE "DIVISION DES DIVORCES"

NO. 500-12-06582-765
AUGUSTINE ALOUIN

MARCEL LAPORTE, Intime

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intime MARCEL LAPORTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 10 janvier 1977

(a) Claude Dufour
REGISTRARE DES DIVORCES

Mes Laberge, Toulet & Lord
1010 rue St-Catherine est, suite 530, Montréal, Québec.

Procureurs de la requérante

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEB 77-0020
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL
Mardi, le 1er février 1977

Fourniture d'une grue montée sur camion d'une capacité de 85 tonnes

Prix de vente du document: \$10.00

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATORZE MILLE DOLLARS (\$14,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 15 décembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à Les Ventes Trans-Nord Autos Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Assomption le 5e jour de janvier 1977, sous le numéro 200616.

Ce 7e jour de janvier 1977
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-042801-766

LEO ALBERT, commerçant, résident et domicilié au 5406 est. de la rue Jean-Talon, St-Leonard, district de Montréal, Québec.

COLETTE SAVARD, fille majeure usant de ses droits, résident et domiciliée au 36 de la rue Gilles Boivin, à Boucherville, district de Montréal, Québec.

ORDONNANCE
IL EST ENJOINT à la défenderesse à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 10 janvier 1977

Mes Crépeau & Guilbault
Avocats du défendeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-044308-760

FEDERAL INSURANCE COMPANY, corps politique d'incorporation, ayant une principale place d'affaires sise au 800 ouest, Boul. Dorchester, dans le district de Montréal, à Montréal.

DIANE VILLENEUVE, défenderesse

AVIS
La défenderesse DIANE VILLENEUVE, pour laquelle une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été déposée au bureau de cette Cour, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis.

Montréal, ce 13 janvier 1977

LAVERIE, JOHNSTON, O'DONNELL, CLARK, CARRIÈRE, MASON & ASSOCIÉS
Procureurs de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 11412-V
G. DAVID RENNIE TRANSPORT LTÉE

AVIS
G. David Rennie Transport Ltée, qui détient un permis portant le numéro 11412-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, en vertu d'un permis spécial, le service suivant:

CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

SERVICE: De Huntingdon (province de Québec) à la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière Beaudette) (destination: Winchester, Ontario) pour le transport de lait en camions citernes et en remorques citernes, originaires de la Coopérative Agricole de Granby (succursale de Huntingdon).

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 3 mois
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis 4373-V
MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue Union
Arthabaska
Cité Arthabaska, P.Q.

AVIS
PRENEZ AVIS que Michel Transport Inc., qui détient un permis portant le numéro 4373-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause ff) de son permis qui se lit comme suit:

ff) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT —

De East Angus et Windsor à ailleurs dans la Province, dans un rayon de cent cinquante (150) milles, et retour, pour le transport de marchandises, pour le compte des compagnies suivantes:

DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED.

En donnant le service autorisé par la clause a) de son permis, la requérante Michel Transport (Windsor) Ltée, conformément à l'article 138 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage et à l'article 259.3 des Règles de Pratique de la Commission, est autorisée à utiliser des remorques immatriculées aux noms de: DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED, ou qui sont légalement en possession desdites compagnies.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 374 jours
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 860-V
MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTÉE
226, rue Principale Nord
Windsor
Cité Richmond, P.Q.

AVIS
PRENEZ AVIS que Michel Transport (Windsor) Ltée qui détient un permis portant le numéro 860-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause a) de son permis qui se lit comme suit:

a) TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

a) De Windsor Mills à Sherbrooke et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à Windsor Mills ou en provenant.

Le droit additionnel suivant:

En donnant le service autorisé par la clause a) de son permis, la requérante Michel Transport (Windsor) Ltée, conformément à l'article 138 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage et à l'article 259.3 des Règles de Pratique de la Commission, est autorisée à utiliser des remorques immatriculées aux noms de: DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED, ou qui sont légalement en possession desdites compagnies.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 374 jours
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 860-V
MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTÉE
226, rue Principale Nord
Windsor
Cité Richmond, P.Q.

AVIS
PRENEZ AVIS que Michel Transport (Windsor) Ltée qui détient un permis portant le numéro 860-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause a) de son permis qui se lit comme suit:

a) TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

a) De Windsor Mills à Sherbrooke et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à Windsor Mills ou en provenant.

Le droit additionnel suivant:

En donnant le service autorisé par la clause a) de son permis, la requérante Michel Transport (Windsor) Ltée, conformément à l'article 138 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage et à l'article 259.3 des Règles de Pratique de la Commission, est autorisée à utiliser des remorques immatriculées aux noms de: DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED, ou qui sont légalement en possession desdites compagnies.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 374 jours
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 860-V
MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTÉE
226, rue Principale Nord
Windsor
Cité Richmond, P.Q.

AVIS
PRENEZ AVIS que Michel Transport (Windsor) Ltée qui détient un permis portant le numéro 860-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause a) de son permis qui se lit comme suit:

a) TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

a) De Windsor Mills à Sherbrooke et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à Windsor Mills ou en provenant.

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, des Papiers Cancoatl Ltée — Cancoatl Papers Ltd. ayant son siège social et sa seule place d'affaires à Boucherville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 11 août 1975, a été enregistré au bureau d'enregistrement de l'Assomption le 5e jour de janvier 1977, sous le numéro 432373.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 14 janvier 1977.

AVIS
Avis est donné que Serge Daigneault, journaliste, résident et domicilié au 4865 boulevard boulevard Lapointe, app. 2, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec, en vue d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, un décret changeant son nom en celui de Serge Provencal.

Montréal, ce 12 janvier 1977

FLORENT PHILIBERT / AVOCAT
Procureur du requérant
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Québec
Tél.: 262-2261

AVIS
Avis est par les présentes donné que DONAT FORCILLO a fait cession de ses biens le 11ème jour de janvier 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de février 1977 à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 14 janvier 1977.

BUREAU DE: C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320, Montréal, Québec. Tél.: 382-6141

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO. 12-066194-774
DAME GISELE MERCIER, ménagère, domiciliée et résidant au 530 De Gruchy, Laprairie, district de Montréal, Québec.

JEAN ELIE HART, adresse inconnue

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intime JEAN ELIE HART est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

Prenz de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 janvier 1977

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 11412-V
G. DAVID RENNIE TRANSPORT LTÉE

AVIS
G. David Rennie Transport Ltée, qui détient un permis portant le numéro 11412-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, en vertu d'un permis spécial, le service suivant:

CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

SERVICE: De Huntingdon (province de Québec) à la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière Beaudette) (destination: Winchester, Ontario) pour le transport de lait en camions citernes et en remorques citernes, originaires de la Coopérative Agricole de Granby (succursale de Huntingdon).

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 3 mois
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 11412-V
G. DAVID RENNIE TRANSPORT LTÉE

AVIS
G. David Rennie Transport Ltée, qui détient un permis portant le numéro 11412-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, en vertu d'un permis spécial, le service suivant:

CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

SERVICE: De Huntingdon (province de Québec) à la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière Beaudette) (destination: Winchester, Ontario) pour le transport de lait en camions citernes et en remorques citernes, originaires de la Coopérative Agricole de Granby (succursale de Huntingdon).

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 3 mois
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 860-V
MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTÉE
226, rue Principale Nord
Windsor
Cité Richmond, P.Q.

AVIS
PRENEZ AVIS que Michel Transport (Windsor) Ltée qui détient un permis portant le numéro 860-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à ajouter à la clause a) de son permis qui se lit comme suit:

a) TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

a) De Windsor Mills à Sherbrooke et Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à Windsor Mills ou en provenant.

Le droit additionnel suivant:

En donnant le service autorisé par la clause a) de son permis, la requérante Michel Transport (Windsor) Ltée, conformément à l'article 138 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage et à l'article 259.3 des Règles de Pratique de la Commission, est autorisée à utiliser des remorques immatriculées aux noms de: DOMTAR FINE PAPER LIMITED, DOMTAR NEWSPRINT LIMITED, DOMTAR PACKAGING LIMITED, DOMTAR PULP & KRAFT PAPER LIMITED, ou qui sont légalement en possession desdites compagnies.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

Durée: 374 jours
1ère publication: 18 janvier 1977
2ème publication: 19 janvier 1977
3ème publication: 20 janvier 1977

CORBELL & DUFRESNE
465,

Deuxième revers important en une semaine

Le Canadien humilié une troisième fois par Boston

BOSTON — Le Canadien a subi hier soir une troisième défaite cette saison contre les Bruins de Boston, 7-3! pour les hommes de William Scott Bowman, cette uicérante soirée prouve une chose! Que la détermination ne rachète pas les erreurs, ni le confort moral.

Les Bruins, la seule équipe de la Ligue nationale à ne pas avoir subi la défaite contre les Glorieux, cette saison, ont débuté le match fermement, et n'ont jamais ralenti leur

rythme au cours de 60 minutes de jeu d'un match au demeurant passionnant.

Les Glorieux en étaient hier soir à un deuxième échec humiliant en six jours: mercredi dernier, c'était contre les Blues de St-Louis, 7-2. Non pas qu'ils aient si mal joué, hier soir, mais, comme mercredi à St-Louis, ils ont commis plusieurs erreurs, tant du point de vue exécution de jeux simples, que du côté stratégique: c'est ainsi que la populace bostonienne a vu, dans les deux

derniers vingts, où le Canadien faisait plus le poids, des défenseurs montréalais laisser Michel Larocque à découvert, et les joueurs d'avant ne pas se replier.

C'était amplement suffisant pour les Bruins, dont les attaques réglées à la baguette ont capitalisé le manque de coordination des Glorieux — dont la couronne tranquillement pas vite, est en train de glisser vers le Massachusetts.

Ainsi, chacun des deux gardiens du Canadien était devant

les filets lors d'une grosse défaite: mercredi, c'était Dryden, et hier Larocque, qui n'était absolument pas à blâmer pour la piteuse tenue des siens.

En première période, les punitions ont joué un rôle capital, les deux équipes enregistrant chacune un but lors d'une des rares mineures distribuées par l'arbitre Andy Van Hellemond hier soir. Ce dernier s'est même signalé par une parcimonie frisant la cécité, en certaines occasions.

La première période a vu du jeu défensif, de l'échec avant, du jeu de position mené de main de maître de part et d'autre.

Par ailleurs, en deuxième, avec le but Donald Marcotte à 35 secondes, c'est comme si le Canadien s'était fait couper quelque chose, et les hommes de Bowman ont eu énormément de difficulté à sortir de leur territoire, et c'est Larocque qui a gardé l'équipe dans la partie.

D'autre part, cette deuxième période a été assombrie par de trop nombreuses erreurs de Larry Robinson — au moins deux —, Peter Mahovich, et on en passe. C'est sur une erreur, d'ailleurs, que Jean Ratelle a poussé l'avance des Bruins à 3-1. Le but de Ratelle était suivi par ceux de Pierre Bou-

chard — un accident — et Réjean Houle, puis Peter McNab, avec son premier du match, profitait d'un mauvais dégagement de Mahovich, pour donner aux Bruins une avance de deux buts, à 5-3.

La troisième n'a été qu'une succession de chances ratées du Canadien, quand d'ailleurs il sortait de son terrain et McNab et Bobby Schmatz, laissés seuls avec Larocque, dans un laps de trois minutes,

coupaient les ailes au Canadien!

Les pauvres Capitals de Washington, que le Canadien visite ce soir, vont probablement servir de bouc émissaire à cette contre-performance...

Jim Hunter quitte le "cirque blanc"

Larry Wilson dirigera Détroit

DETROIT (AP) — Larry Wilson, dont le frère Johnny a déjà dirigé les Red Wings de Détroit, a été nommé hier instructeur de l'équipe de la LNH. Wilson remplace ainsi Alex Delvecchio qui cumulait les fonctions d'entraîneur et de directeur général, même si Billy Dea effectuait les changements de lignes durant les matches.

Delvecchio a justifié ce changement à la suite des récents insuccès de l'équipe au cours des 10 dernières parties. Les Red Wings n'ont obtenu qu'un seul point au classement à leurs sept derniers matches, soit un verdict nul contre les Capitals de Washington.

Delvecchio espère que Wilson, qui a passé les cinq dernières saisons dans l'organisation des Flyers de Philadelphie, pourra redonner un peu de discipline aux Red Wings. Comme premier test, Larry Wilson affrontera dirigé les Rockies du Colorado jeudi par nul autre que Johnny Wilson.

NEW YORK (AP) — La direction des Islanders de New York, de la Ligue nationale de hockey, a présenté de nouveaux contrats à long terme à son instructeur Al Arbour ainsi qu'à son gardien de but étoile Glen Resch. Pour Arbour, ce contrat remplace celui qui venait à expiration en juin prochain et, pour Resch,

il s'agit en fait d'une prolongation du contrat de trois ans qui expirait à la fin de la saison en cours. Les termes de ces contrats n'ont pas été révélés mais les deux hommes ont déclaré qu'ils étaient extrêmement satisfaits, autant des termes des contrats que du climat ayant entouré les négociations.

EDMONTON (PC) — Les Oilers d'Edmonton, de l'Association mondiale de hockey, ont appris qu'ils ne pourraient probablement pas compter sur les sept joueurs achetés la semaine dernière aux Fighting Saints du Minnesota avant leur disparition. Ils ont en effet appris que les contrats de Dave Keon et Johnny McKenzie contenaient des clauses interdisant de les échanger ou de les céder sans leur consentement. Il n'est même pas encore assuré que l'AMH entérinera la vente des cinq autres joueurs.

Par contre, le directeur-gérant et instructeur des Oilers, Bep Guidolin, a déclaré qu'il avait bon espoir de pouvoir aligner le joueur d'avant Mike Antonovich, le gardien de but Louis Leveseur et le défenseur Bill Butters et qu'il avait l'intention de céder les frères Jack et Steve Carlson aux Whalers de la Nouvelle-Angleterre en compagnie d'un autre joueur des Oilers si la transaction était confirmée par l'AMH.

Le comité provincial de discipline de la section majeure de la Fédération de hockey sur glace du Québec a infligé une suspension de trois matches et imposé une amende de \$25 à Alain Côté, des Saguenéens de Chicoutimi, en raison de son comportement envers l'arbitre du match du 13 janvier à Cornwall. Par ailleurs, le président de la Ligue de hockey junior majeure, Aimé Constant, attend toujours des renseignements complémentaires sur l'incident du 14 janvier impliquant Robert Picard, du Junior de Montréal, et Gaston Bérubé, des Saguenéens de Chicoutimi, avant de statuer sur la durée de la suspension imposée à ce dernier.

KITZBUHEL, Autriche (CP) — Pour la première fois en sept ans, l'équipe nationale de ski alpin poursuivra ses activités dans le circuit de la coupe du monde sans Jim Hunter. Après son désastreux début de saison, dont le point culminant a été sa disqualification dans le slalom de Kitzbuehl, les dirigeants de l'équipe nationale ont décidé de le renvoyer au Canada.

L'entraîneur de l'équipe nationale Scott Henderson a expliqué que Hunter n'avait jamais retrouvé la forme physique qui lui avait permis de terminer au 13e rang du classement de la dernière coupe du monde avec 58 points. Il a ajouté que Hunter avait été absent du stage d'entraînement de l'équipe pour plusieurs raisons, d'abord une intervention chirurgicale à une jambe, ensuite son mariage et enfin parce qu'il avait décidé de faire les moissons sur la ferme paternelle en Saskatchewan.

Hunter, qui a quitté l'équipe dimanche pour rejoindre son épouse qui occupe un emploi à Bâle, en Suisse, a déclaré avant son départ qu'il n'avait pas encore pensé à son avenir, ajoutant qu'il avait trois options, abandonner purement et simplement, passer chez les professionnels ou s'entraîner dans l'espoir de retrouver sa place au sein de l'équipe nationale.

Les Expos de Montréal ont annoncé que Felipe Alou avait été nommé gérant de leur filiale de Palm Beach, un club de classe "A" évoluant dans la Ligue de Floride. Alou, âgé de 41 ans, a disputé 2,082 parties dans le baseball majeur comme voltigeur ou comme premier but avec les clubs de San Francisco, Milwaukee, Atlanta, Oakland, Yankees de New York, Montréal et Milwaukee. En 1963, avec ses frères Matty et Jesus, sous les couleurs des Giants de San Francisco, ils avaient formé le premier trio fraternel à évoluer au champ extérieur du même club de baseball majeur.

BOSTON (AP) — Jeremy Jacobs, un des propriétaires des Bruins de Boston, a déclaré que la direction du club n'avait pas fait de grands efforts pour conserver le défenseur Bobby Orr parce qu'elle connaissait la gravité de ses blessures au genou. Il a ajouté qu'un médecin lui avait dit que le genou malade de Bobby Orr pourrait tenir le coup pendant une certaine période mais qu'un joueur peut patiner pendant 400 milles en une saison. Il a terminé en disant que la direction des Black Hawks de Chicago avait été mise au courant.

hockey

Ligue Nationale			
Dimanche			
Islanders NY 2, Washington 2			
Philadelphie 4, Minnesota 2			
Buffalo 3, Colorado 0			
Atlanta 6, Pittsburgh 5			
Rangers NY 5, Chicago 2			
Hier soir			
Boston 7, Montréal 3			
Ce soir			
Montréal à Washington			
Minnesota à Islanders NY			
Chicago à Colorado			
Toronto à Los Angeles			
Les pointeurs			
(Partie d'hier non comprise)			
	b	p	pts
Lafleur, Mtl	36	36	72
Dionne, LA	24	40	64
Shutt, Mtl	34	28	62
Stittler, Tor	18	38	56
Gilbert, NYR	18	38	56
McNab, Bos	27	26	53
Perreault, Buf	22	31	53
Young, Min	17	36	53
R.Martin, Buf	27	25	52
Clarke, Pha	18	33	51

Association Mondiale			
Dimanche			
Cincinnati 6, Winnipeg 4			
Houston 3, Edmonton 1			
Calgary 5, Phoenix 4			
San Diego 5, Birmingham 2			
Ce soir			
Match des étoiles			
Les pointeurs			
	b	p	pts
Cloutier, Que	35	39	74
Hedberg, Wpg	37	34	71
Florek, Pho	28	39	67
C. Bordeleau, Que	19	42	61
Ligue Majeure du Québec			
Dimanche			
Montréal 4, Sorel 3			
Hull 6, Trois-Rivières 2			
Cornwall 3, Québec 1			
Sherbrooke 9, Chicoutimi 4			
Laval 4, Shawinigan 3			
Hier soir			
Québec 11, Montréal 2			
Laval 8, Cornwall 4			
Ce soir			
Sorel à Chicoutimi			
Laval à Trois-Rivières			

LIGUE NATIONALE							
Section Lester Patrick							
	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	45	27	9	9	174	121	63
ISLANDERS NY	43	26	10	7	153	107	59
ATLANTA	45	22	16	7	152	142	51
RANGERS NY	47	17	18	12	173	167	46
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	45	19	21	5	131	154	43
CHICAGO	45	16	23	6	140	160	38
MINNESOTA	43	10	23	10	125	172	30
VANCOUVER	47	13	30	4	130	187	30
COLORADO	44	11	26	7	124	159	29
Section Charles Adams							
BUFFALO	44	28	12	4	165	118	60
BOSTON	45	28	13	4	172	121	60
TORONTO	45	21	18	6	163	147	48
CLEVELAND	45	14	24	7	135	161	35
Section James Norris							
MONTRÉAL	46	33	7	6	225	108	72
PITTSBURGH	45	18	19	8	141	153	44
LOS ANGELES	45	14	21	10	141	149	38
DETROIT	44	13	26	5	120	161	31
WASHINGTON	45	12	26	7	115	171	31

ASSOCIATION MONDIALE							
Section Est							
	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	41	25	15	1	185	145	51
INDIANAPOLIS	42	22	18	2	142	150	46
CINCINNATI	42	22	18	2	193	149	44
X-MINNESOTA	42	19	18	5	136	129	43
N-BIRMINGHAM	46	17	25	4	148	173	38
BIRMINGHAM	47	15	31	1	154	189	31
Section Ouest							
x-abandon							
SAN DIEGO	44	25	17	2	148	140	52
HOUSTON	43	22	16	5	148	133	49
WINNIPEG	40	23	16	1	183	142	47
EDMONTON	45	19	25	1	121	158	39
CALGARY	41	18	21	2	129	131	38
PHOENIX	43	17	24	2	146	194	36

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC							
Section Est							
	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	45	26	14	5	239	187	57
TROIS-RIVIÈRES	43	24	13	6	282	296	54
CHICOUTIMI	43	25	15	3	240	200	53
SHAWINIGAN	43	10	24	9	158	215	29
SOREL	45	9	31	5	190	276	23
Section Ouest							
SHERBROOKE	44	24	13	7	231	206	55
CORNWALL	46	25	17	4	215	181	54
MONTRÉAL	44	18	20	6	181	185	42
HULL	44	18	20	6	188	214	42
LAVAL	43	12	24	7	188	230	31

Bridgeurs accusés d'"irrégularités"

NEW YORK (AFP) — Les bridgeurs californiens Richard Katz et Lawrence Cohen, une des meilleures paires des États-Unis, ont été accusés d'"irrégularités" et ont démissionné de la ligue américaine de bridge-contrat, alors qu'ils étaient assurés de se qualifier pour les championnats du monde, prévus en octobre, à Manille.

L'incident s'est produit il y a une semaine lors du tournoi de Houston, qualificatif pour Manille. Les deux bridgeurs, membres de la fameuse équipe de John Gerber, inventeur d'une convention du même nom, ont été convoqués devant un comité spécial de la ligue à Houston et ont abandonné dans le tournoi, alors qu'ils avaient la victoire et la qualification assurées.

M. Lewis Mathe, membre du comité, a confirmé que les deux joueurs avaient échangé des informations "non autorisées", mais il a refusé de donner d'autres détails sur l'affaire qui a fait beaucoup de bruit dans le monde du bridge. La ligue américaine comprend 200,000 membres.

Une fameuse paire britannique avait été disqualifiée et suspendue à vie pour tricherie en 1965. Il y a deux ans, les Américains avaient accusé les Italiens de se faire des signes avec les pieds. Depuis, un écran installe sous la table sépare les pieds des bridgeurs dans les grands tournois. Cette pratique avait été adoptée à Houston.

M. Mathe a souligné que la Ligue américaine a voulu à tout prix éviter que les Italiens puissent accuser des joueurs américains de tricherie dans les prochains matches internationaux. "Les Italiens n'attendent que cela", a-t-il dit. "Vous pouvez vous imaginer quelle aurait été la réaction dans le monde".

Richard Katz, un médecin de Los Angeles, et Lawrence Cohen, un pharmacien, âgés tous deux de 34 ans, forment une paire depuis leurs études à l'université de Wisconsin. Ils avaient remporté de nombreux tournois internationaux.

Les États-Unis seront représentés par l'équipe newyorkaise dirigée par M. Roger Stern, à Manille.

La retransmission des JO
Un spectacle de simple propagande?

NEW YORK (AFP) — La commission sénatoriale de l'État de New York pour la protection des consommateurs a décidé hier d'ouvrir une enquête sur l'accord établi entre le C.O.J.O. de Moscou et la société Satra qui aurait obtenu les droits de retransmission télévisée des jeux d'été 1980 aux États-Unis.

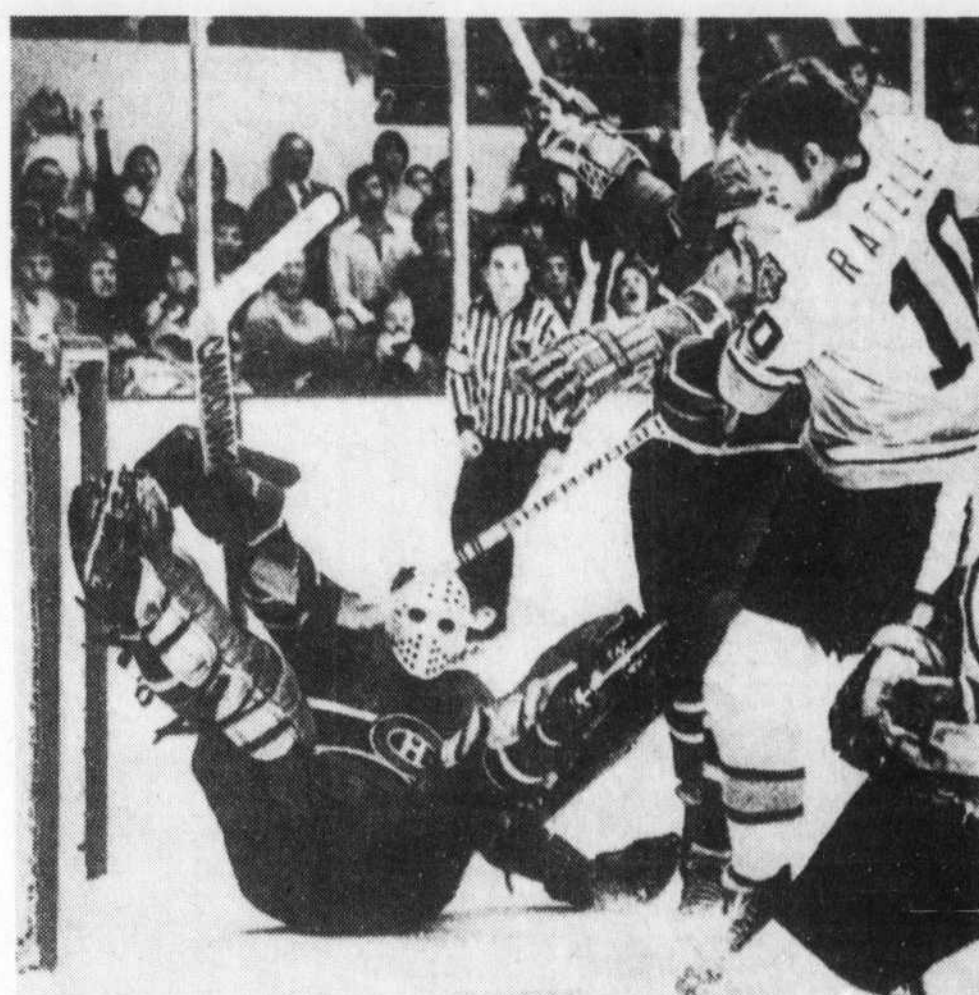
Le sénateur Joseph Pisani (républicain), président de la commission, a souligné que l'association de commerce soviéto-américaine (Satra), dont le siège social se trouve à New York, s'occupe principalement d'exportations et d'importations avec l'Union sovi-

tique. "Le fait qu'une organisation d'État en URSS ait conclu un accord exclusif avec une compagnie américaine qui dépend essentiellement de la bonne volonté soviétique soulève la question alarmante de savoir si notre couverture olympique ne sera pas tout simplement un spectacle de propagande communiste", a dit M. Pisani.

La compagnie Satra a, semble-t-il, supplanté les trois grandes chaînes commerciales ABC, CBS, et NBC, qui avaient rejeté les conditions financières exorbitantes posées par Moscou.

sommaire

Première période	
1-MONTRÉAL: Tremblay (12)	
Houle, Risebrough	2:38
2-BOSTON: Middleton (13)	
Schmatz, Jonathan	18:39
Jonathan, I. Smith	18:39
Penalités: Look Bos 2:21; Lapointe Mtl	16:15
Deuxième période	
3-BOSTON: Marcotte (11)	
O'Reilly, McNab	0:36
4-BOSTON: Ratelle (21)	
Schmatz, Jonathan	5:07
5-BOSTON: Park (8)	
6-MONTRÉAL: Bouchard (3)	7:32
7-MONTRÉAL: Houle (16)	12:57
Tremblay, Risebrough	14:41
8-BOSTON: McNab (28)	
Middleton	19:41
Penalité: Park Bos 16:53	
Troisième période	
9-BOSTON: McNab (29)	
O'Reilly	15:16
10-BOSTON: Schmatz (10)	
Bucyk Cheevers	18:17
Penalités: Wilson Mtl 9:48; Risebrough Mtl	19:39
Tirs au but	
MONTRÉAL	10 8 9-27
BOSTON	5 12 11-28
Gardiens: Larocque, Montréal; Cheevers, Boston	Assistance: 13,686



Jean Ratelle (10) frappe un retour de lancer derrière Michel Larocque. Ratelle a enregistré le troisième des sept buts des Bruins de Boston contre le Canadien, hier, soir. Les Glorieux se sont inclinés 7-3. (Téléphoto AP)

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C. C.A. Michel Gosselin, M.S.C. C.A. Robert Moreau, M.S.C. C.A. Caroline Lapierre, C.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal 351 — 382-3080	COGNET, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés MONTRÉAL LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3660	MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Lindsay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde 1155 O. boul. Dorchester Montréal, P.Q. — H3B 3T9 (514) 871-8630	RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS Comptables Agréés 17me étage La Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec 514-878-2691 Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa
BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Incorporant: Bergeron, Soucheau, Hotte, Tetreault & Associés, comptables agréés. R. Bastien, C.A. J.G. Beaulac, C.A. J.M. Durost, C.A. G.H. Hott, C.A. G.R. Normandin, C.A. J.L. Richard, C.A. F. St-Aubin, C.A. G. Bouchard, C.A. J.P. Dallaire, C.A. M. Gagné, C.A. R. Lacroix, C.A. G. Longchamps, C.A. M. Mor			

Le Devoir

Baisse des cours

La Bourse de Toronto perdait un peu de terrain au terme d'une séance qui s'est terminée une heure plus tôt que d'habitude, à cause d'une panne d'ordinateur sur ce marché.

L'indice 300 de la Bourse de Toronto a flechi de 3.9 et est tombé à 993.0.

Dans cet indice, formé de 14 compartiments, trois des quatre compartiments les plus importants ont subi des pertes. Au fait, parmi ces quatre, il y a les produits industriels, qui ont regagné de 5.1 et sont tombés à 918.6, les métaux et minéraux, qui ont regagné de 5.7 et sont tombés à 1.077.7, le pétrole et le gaz naturel, qui ont baissé de 3.3 et sont tombés à 1.077.7, et les services financiers, qui sont restés inchangés, à 907.5. Chez les dix autres compartiments, les plus fortes baisses ont été subies par les grands magasins, les pipelines et les produits de consommation et les seuls gains sont allés à l'immobilier et à la construction.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 166 gains, 196 pertes et 250 inchangés, contre 237 gains, 147 pertes et 230 inchangés vendredi.

Le volume a été de 1.73 million d'actions d'une valeur totale de \$14.22 millions, contre 2.25 millions d'actions d'une valeur totale de \$18.99 millions vendredi.

Corporate Foods Ltd. a flechi de 1 et est tombé à \$10 et Wainoco Oil a monté de 1-1/8 et atteint \$9.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Abilibi 4800 552 52 52	Asamara 38193 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4

les options

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Abilibi 4800 552 52 52	Asamara 38193 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4

new york

Moins cinq points

Effritement des cours à Wall Street, où l'indice des industrielles a perdu près de 5 points à l'issue d'une séance modérément active.

La cote, en baisse de l'ouverture, a par la suite légèrement rebondi, se redressant cependant en fin de journée après l'annonce par le département du Commerce d'une forte progression des revenus personnels des Américains en décembre. Cependant, le relèvement par deux grands banques de leur taux d'intérêt privilégié de 6 à 1-1/4 pour cent avait pesé sur le marché, les investisseurs craignant un redressement des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis.

L'indice des industrielles a maintenant chuté de plus de 37 points depuis le début de l'année. Le nombre des baisses l'emportait par une marge modérée en clôture sur celui des hausses: 796 contre 653.

L'indice Dow Jones a perdu 4.99 points et est tombé à 967.17. 21.06 millions d'actions ont changé de main, au regard de 24.48 millions d'actions vendredi.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, les fluctuations ont été en bas d'un point.

L'indice général de la Bourse de New York a flechi de 13 et est tombé à 56.23 et l'indice des valeurs à la Bourse Américaine a monté de .12 et atteint 111.30.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
ACF In 134 21 20 21	Curtis W 460 353 35 35
ASAL 134 21 20 21	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42
Adress 188 13 12 13	Dart Ind 20 42 42 42

MASCO LIMITÉE



Hubert B. Wells

Le Conseil d'administration d'Ismasco Limitée, Montréal, vient d'annoncer la nomination de Monsieur Hubert B. Wells aux postes d'administrateur et de vice-président de la Compagnie.

Monsieur Wells qui avait fait carrière dans l'industrie du tabac, s'est joint à la chaîne de United Cigar Stores Limitée en 1965. Il était nommé Président de la division Les Produits Associés Ismasco Limitée en 1976.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Abilibi 4800 552 52 52	Asamara 38193 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4

montréal

Provoig en vedette

La Bourse de Montréal, qui avait gagné un peu de terrain vendredi, en a perdu un peu hier, mais plusieurs prix y sont restés inchangés.

Le volume y a été de 301,592 actions, contre 295,197 actions vendredi.

Tous les indices, celui des banques excepté, ont flechi. L'indice général a regagné de 0.90 et est tombé à 175.88, l'indice industriel, de 1.45, et est tombé à 176.12, l'indice des services publics, de 0.03 et est tombé à 143.28, celui des papiers, de 0.26 et est tombé à 107.19, alors que celui des banques a monté de 1.4 et atteint 231.69.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 41 gains, 70 pertes et 54 inchangés, contre 78 gains, 75 pertes et 35 inchangés vendredi.

Provoig, dont 14,000 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a flechi de 1-1/4 et est tombé à \$8. Consoil International, dont 63,900 actions ont été transférées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de 4 cents et atteint 36 cents.

La plupart des pétroles ont enregistré des gains fractionnaires. Dans le secteur de la spéculation, Baker Talc est resté inchangé, à 15 cents, dans un virement de 10,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Abilibi 4800 552 52 52	Asamara 38193 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4

BELL CANADA



John E. Sinclair

Bell Canada annonce la nomination de Monsieur John E. Sinclair au poste de Vice-président (système) à compter du 1er janvier 1977. Monsieur Sinclair a occupé diverses fonctions administratives à Bell Canada depuis 1959; il était depuis 1974 Contrôleur délégué, au siège social de la compagnie à Montréal.

NS Savings 1200 111/11 11/11 + 1/2

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Abilibi 4800 552 52 52	Asamara 38193 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4

Vice-président

La Banque d'Épargne



Roger Lavoie

L'élection de M. Roger Lavoie au poste de vice-président de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal vient d'être annoncée par M. André Marcell, président et chef de direction.

M. Roger Lavoie demeure directeur général de La Banque et membre du Conseil d'administration des Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal Limitée.

les devises

Voici les taux des devises tels qu'ils sont fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Abilibi 4800 552 52 52	Asamara 38193 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4
Abilibi 250 552 52 52	Asamara 4263 513 12 1/4 + 3/4

Le dollar canadien

Le dollar US a fermé lundi à Montréal en hausse de 9-20, soit à \$1.0410, et le livre sterling, en hausse de 97-100, est à \$1.7385.

A New York, le dollar canadien a fermé en baisse de 43-100, soit à \$0.9882, et le livre sterling, en hausse de 1-5, soit à \$1.7145.

Cours de l'or

Voici les cours de l'once d'or à la clôture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains: Londres \$132.375; Paris \$134.74; Francfort \$131.25; Zurich \$131.375; Hong Kong \$128.75.

obligations

Les prix ont flechi et l'activité a été très grande sur le marché canadien des obligations.

Le court terme a flechi de 10 cents, le moyen et le long terme ont flechi en moyenne de trois quarts de point, les obligations provinciales, en moyenne d'un quart de point, et les obligations des sociétés, en moyenne d'un demi-point.

L'argent pour une journée pouvait être obtenu à 8 1-4 p.c.

GOVERNEMENT DU CANADA

9% 15 Juin 1977 104% 107% 10% 1er Oct. 1977 104% 107% 10% 15 Sept. 1977 104% 107% 9% 1er Oct. 1977 104% 107%

A. Échangeables pour des obligations de 7% p.c. du 1er Jan. 1980

B. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

C. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

D. Échangeables pour des obligations de 8% p.c. du 1er Jan. 1980

E. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

F. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

G. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

H. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

I. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

J. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

K. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

L. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

M. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

N. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

O. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

P. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

Q. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

R. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

S. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

T. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

U. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

V. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

W. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

X. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

Y. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

Z. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AA. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AB. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AC. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AD. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AE. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AF. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AG. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AH. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AI. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AJ. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AK. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AL. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AM. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AN. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AO. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AP. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AQ. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AR. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AS. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AT. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AU. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AV. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AW. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AX. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AY. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

AZ. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BA. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BB. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BC. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BD. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BE. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BF. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BG. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BH. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1980

BI. Échangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Jan. 1

La B de M restera au Québec mais retarde son projet de siège social

par Michel Nadeau

La Banque de Montréal n'a pas l'intention de déménager son siège social en Ontario tout comme elle n'envisage pas de modifier sa raison sociale. L'expression "First Canadian Bank" restera un simple slogan publicitaire, ont affirmé hier, les présidents du conseil et président de l'institution, M. Fred McNeil et William D. Mulholland.

Malgré ces propos rassurants, la construction d'un nouvel immeuble pour abriter le siège social ne semble plus figurer parmi les préoccupations de la banque qui opte maintenant pour une politique de "décentralisation" de ses activités, au profit de Toronto, le plus important marché pour la Banque de Montréal.

Par ailleurs, si les Québécois optent pour la souveraineté, la banque anglophone de la Place d'Armes pourra être obligée de s'installer à Toronto pour ne pas devenir une "banque étrangère" aux yeux de la loi canadienne. L'ensemble des opérations de la banque au Québec (plus de 200

succursales, environ 20% du chiffre d'affaires "domestique") se poursuivront alors selon le nouveau cadre de la Loi sur les banques du Québec.

Devant quelques centaines d'actionnaires réunis à l'occasion de l'assemblée annuelle, la direction a voulu rassurer les investisseurs et les épargnants sur ses intentions depuis le 15 novembre dernier. "La Banque de Montréal est née ici, il y a 160 ans, et j'espère, et je crois, qu'elle sera toujours ici dans 160 ans", a lancé le président McNeil.

L'assemblée d'hier marquait le départ définitif de M. Arnold Hart de la présidence du conseil. Celui dont le nom fut durant très longtemps associé à celui de la banque de Montréal, cependant administrateur.

La construction d'un nouveau siège social ne semble plus figurer parmi les priorités de la banque. La direction allègue que les coûts de

construction se sont considérablement accrues au cours des dernières années et que les besoins en espace pour le siège social ont diminué en raison de la politique de "décentralisation".

Il faut dire que la Banque de Montréal a déployé un effort particulier dans le domaine immobilier depuis trois ans avec la construction de First Bank Towers à Toronto et Vancouver. À Montréal, un vaste projet conjoint avec le Canadien Pacifique a été abandonné l'an dernier par la direction qui jugeait que les coûts étaient devenus trop élevés.

Mais les actionnaires et investisseurs présents hier voulaient surtout connaître les causes de la chute des profits, l'an dernier. Alors que les autres banques canadiennes ont connu une croissance moindre des bénéfices, la Banque de Montréal a enregistré une baisse nette des gains. S'é-

levant à \$2.99 par action en 1975, ils sont tombés à \$2.71 l'an dernier alors que les prévisions des experts les situaient à \$3.00, un niveau stationnaire.

M. Mulholland a expliqué que la direction a procédé à une modification de sa politique de "management": les centres de décisions seront plus nombreux, les dirigeants locaux auront plus de responsabilités et les activités "staff" seront davantage intégrées à la hiérarchie des opérations "line".

On espère ainsi résoudre quelques-uns des problèmes qui frappent la Banque depuis trois ans. Celles-ci a vu l'effritement de sa part du marché des dépôts personnels et a connu de lourdes pertes avec l'implantation de la carte Master Charge.

Au chapitre des dépôts, les résultats du dernier semestre de 1976 montrent un revirement de la tendance. Est-ce attribuable à la campagne de

publicité sur les fables? La compagnie n'ose répondre à cette question.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, le nombre de succursales est demeuré le même en 1976: 1243. On a préféré mettre l'accent sur le comptoir "24 heures" nommé "Instabank" et surtout sur l'automatisation des succursales. Un peu plus de 320 de celles-ci sont maintenant reliées par ordinateur "on line" et ce nombre ira encore en s'accroissant. Cette mécanisation est particulièrement coûteuse pour l'entreprise.

En ce qui concerne Master Charge, le soleil commence à poindre. Le seuil de rentabilité prévu pour 1978 devrait être atteint. En attendant, la Banque de Montréal se flatte d'être "la banque avec le plus grand nombre de détenteurs de carte de crédit au Canada".

Au chapitre des provisions pour pertes, l'expérience de 1976 montre une amélioration par rapport à l'année précédente.

Enfin, les changements survenus dans l'organisation des opérations internationales semblent apporter des résultats. Ce secteur — qui compte pour 24% des actifs de la banque — a connu une hausse de 350% de la rentabilité par rapport à 1974. Il importe de signaler que toutes les opérations aux États-Unis sont maintenant faites à partir du quartier-général de la banque à New-York. Il en est de même pour l'Europe et Londres.

Pour 1977, une part accrue des opérations internationales, une augmentation du volume des prêts et surtout un écart plus important entre taux créditeurs et taux débiteurs laissent présager d'une amélioration du solde des revenus.

M. Mulholland n'a pas voulu cependant préciser l'importance de cette hausse des gains.

Roland Giroux siègera au conseil de la Banque de Montréal



Le président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux a amorcé son retour dans le secteur privé en acceptant un poste au conseil d'administration de la Banque de Montréal. Son entrée au conseil ne se fera cependant pas avant quelques mois lorsque M. Giroux aura quitté pour de bon son poste à la tête de l'Hydro-Québec.

Avant d'être nommé en 1966 membre de la Commission hydroélectrique du Québec, M. Giroux occupait la présidence de la maison de courtage Levesque, Beaubien où il a travaillé durant près de vingt ans. En 1969, il prit les commandes de l'Hydro-Québec et fut nommé en 1971 au conseil de la Société de développement de la Baie James.

Il est administrateur de la compagnie Churchill Falls (Labrador) Corp. C'est à cet endroit que l'actuel président de la Banque de Montréal, M. William D. Mulholland fit la connaissance de M. Giroux. M. Mulholland était président de la compagnie Brinco, actionnaire avec l'Hydro-Québec, de la compagnie Churchill Falls (Labrador) Corp.

M. Mulholland a souligné devant les journalistes que le choix de M. Giroux s'expliquait par la compétence de ce dernier au ni-

Ancien président de Levesque, Beaubien, le p.-d.g. de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux a été élu hier administrateur de la Banque de Montréal.

veau financier particulièrement à l'échelle internationale. Par la suite, M. Mulholland a ajouté qu'il a constaté les grandes qualités de M. Giroux avec qui il négociait au sein de Churchill Falls (Labrador) Corp.

Le président du conseil, M. Fred McNeil a déclaré hier aux actionnaires que la nomination de M. Giroux était prévue depuis plusieurs mois mais que celui-ci a retardé son départ de l'Hydro à la demande du gouvernement du Québec.

Le nouvel administrateur remplacera M. Vacy Ash, un homme d'affaires torontois, qui quitte pour "raisons de santé".

NOMINATION À BELL CANADA



Richard P. Sargent

Bell Canada annonce la nomination de Monsieur Richard P. Sargent au poste de Directeur Général, à Montréal. Monsieur Sargent assumera la responsabilité du service aux abonnés de la région métropolitaine. Entre au service de Bell Canada en 1946, Monsieur Sargent occupa différentes fonctions au sein du service du Commercial, de l'exploitation et de la promotion des services. Après un séjour de 3 ans à New-York où il travailla pour I.A.T. & T., il retourna à la compagnie où il accéda, en 1968, au poste de directeur général du Commercial et, en 1972, à celui de directeur général du Trafic. M. Sargent a occupé plusieurs fonctions au sein d'organismes communautaires. Il est présentement trésorier de l'Association canadienne pour la santé mentale et vice-président de l'Office des Congrès et des Visiteurs du Grand Montréal.

Là où les femmes progressent plus vite que les francophones

Si la part de l'élément féminin au niveau de la gestion de la Banque de Montréal s'est considérablement accrue au cours des dernières années, il n'en va pas de même pour la participation des francophones à la gestion de la troisième plus importante banque au Canada.

Le président, M. William D. Mulholland a déclaré hier qu'en 1969, moins de 6% des postes de cadres étaient occupés par des femmes. À la fin de 1976, cette proportion était passée à 26% et continuera d'augmenter, selon M. Mulholland.

Par contre, du côté des francophones, on remarque aucun changement. En 1973, sur 35

postes au niveau de la haute direction, deux étaient occupés par des francophones (qui aujourd'hui ont quitté la banque). À la fin de l'an dernier, on ne remarque que deux noms Canadiens français dans la liste des 74 principaux cadres de la banque de la Place d'Armes. Il s'agit d'un taux de 2.7%. Ce sont MM. Charles de Jocas, vice-président exécutif et J.G.J. Savard, vice-président, division Québec.

La situation est meilleure au niveau du conseil d'administration. L'arrivée de M. Roland Giroux portera à sept (7) le nombre d'administrateurs francophones au sein du conseil formé de 53 membres.

Il importe de préciser cependant qu'on retrouve dans une proportion à peu près similaire des francophones dans

la direction de la Banque Royale de Montréal et des trois grandes banques torontoises: Commerce, Toronto-Dominion et Nouvelle-Écosse.

La Banque de Montréal réalise environ 16% de son chiffre d'affaires total au Québec; par rapport aux activités strictement canadiennes, la proportion serait de 20% environ. Elle compte plus de 200 succursales au Québec.

On ne connaît pas l'importance des actionnaires francophones. Néanmoins, il faut souligner que l'assemblée d'hier s'est déroulée uniquement en anglais à l'exception d'une intervention de M. Roger Gaudry. L'ancien recteur a déposé une résolution félicitant la direction de l'entreprise pour la qualité de sa gestion.

Le "prime rate" se stabilise à 6¼%

NEW YORK (AFP) — Deux grosses banques américaines, la Morgan Guaranty et la First National Bank of Chicago, ont annoncé un relèvement de leur taux d'intérêt privilégié (prime rate) de 6 à 6 1/4 pour cents.

Ce faisant, les deux banques reviennent au niveau adopté

par la plupart des banques commerciales américaines pour ce taux de base qu'elles accordent en principe à leurs meilleurs clients.

Ce relèvement traduit le récent redressement des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis.



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes no 358

Avis est donné, par les présentes qu'un dividende au taux de trente-quatre cents et demie par action sur le capital-actions entièrement versé de cette banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable à la banque et ses succursales à compter du jeudi 24 février 1977, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 24 janvier 1977.

Par ordre du Conseil d'administration.
Rowland C. Frazee,
vice-président exécutif et directeur général en chef
Montréal, le 13 janvier 1977.



RELATIONS HUMAINES et LEADERSHIP

STAGE INTENSIF À L'INTENTION DES CADRES INTERMÉDIAIRES

Les 16, 17 et 18 février 1977 De 9 à 17 heures

THÈME

LA TÂCHE DU DIRIGEANT ET SON STYLE DE LEADERSHIP:

- Motivation du personnel et communications,
- Travail d'équipe et interaction des comportements,
- Changements organisationnels et répercussions.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: le 4 février 1977
Renseignements: (514) 343-4497

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6



LABRADOR MINING AND EXPLORATION COMPANY LIMITED

Dividende no 62

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'un dividende régulier de cinquante neuf cents point quatre (59.4) par action a été déclaré sur le Capital-actions de la Compagnie, payable le 21 février 1977 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 24 janvier 1977.

PAR ORDRE DU CONSEIL
W.F. White
Trésorier
Toronto, Ontario
10 janvier 1977.

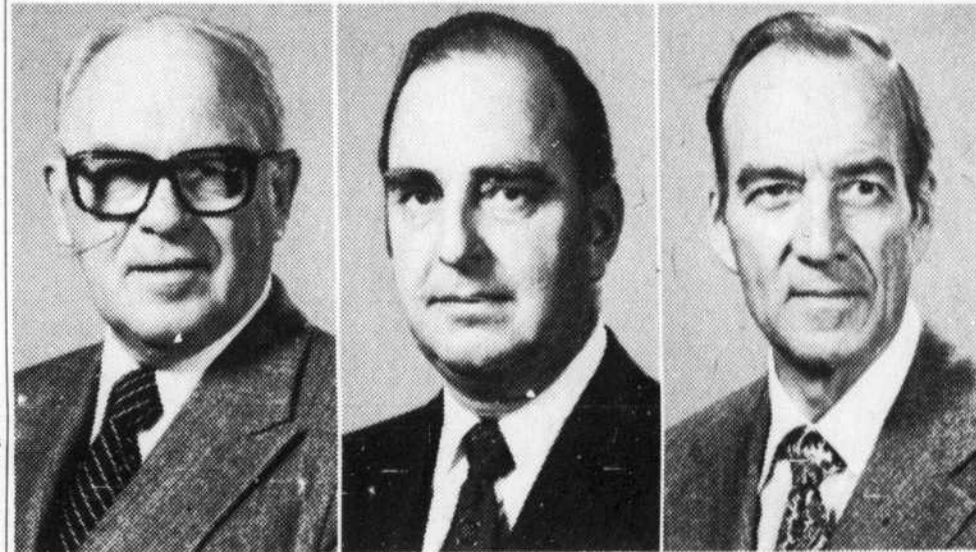
SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS (CANADA) LIMITÉE

Avis de dividende

AVIS est par les présentes donné aux détenteurs des premières actions privilégiées 4¼% de SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS (CANADA) LIMITÉE que le conseil d'administration de ladite compagnie a déclaré (au taux de 4¼% par année sur la valeur au pair) un dividende de \$1.19 par action sur les premières actions privilégiées 4¼% émises par la compagnie, pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1977 et que ledit dividende sera payé le 1er février 1977 par chèques adressés aux actionnaires inscrits au registre le 1er janvier 1977.

MONTREAL, Québec, 13 janvier 1977.
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARCEL PICHE, O.C., C.R.
Secrétaire



J.M. Duncan

E.D. Pinsonnault, c.r.

G.M. Cooper

M. Pierre Taschereau, président du conseil d'administration du Canadien National, annonce les nominations suivantes:

Me J.M. Duncan est nommé vice-président, affaires générales. Il sera responsable du contentieux, du secrétariat de la compagnie, de la filiale de consultation internationale et de la police du CN.

Me Edmond D. Pinsonnault, c.r., est nommé vice-président du contentieux. Me G.M. Cooper est nommé vice-président et secrétaire de la compagnie.

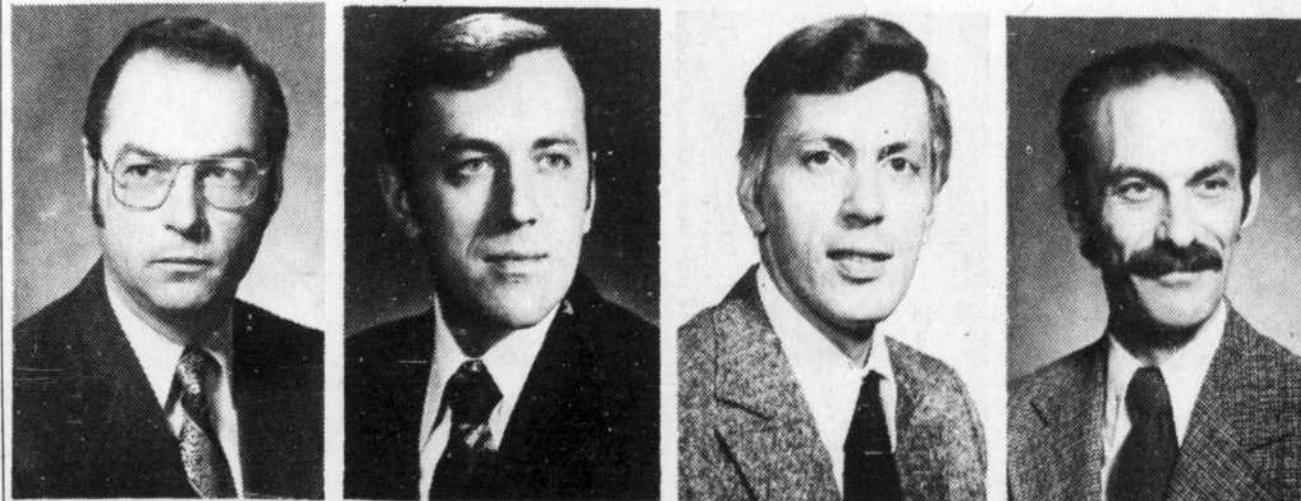
Avec votre talent et notre capital....

...réalisez vos projets d'expansion.
Fournir du capital ou financer de l'équipement est notre spécialité.

RoyNat

Financement d'entreprises
(514) 861-5761

CANATOM LTÉE



A.J. BIRCHENOUGH

JEAN DESAUTELS

RÉAL DOUCET

MARCEL MORIN

Monsieur Alex Taylor, Président de Canatom Ltée, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:
M. A.J. Birchenough au poste de Directeur de l'Ingénierie; M. Jean Desautels au poste de Directeur du Personnel; M. Réal Doucet au poste d'ingénieur en Chef, Civil; M. Marcel Morin au poste d'ingénieur en Chef, Électricité.
Canatom Ltée, située à Montréal, est une importante compagnie d'experts-conseils spécialisée dans l'ingénierie et la construction de centrales nucléaires et d'usines d'eau lourde et travaille présentement sur des projets à Gentilly et à La Prade (Québec), à Lepreau (Nouveau Brunswick), en Argentine et en Corée.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉLIEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Paul Marcoux
Melvin Sher Arthur Mallette
Kevin Murphy John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TAXI 273-6331
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant, Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous!
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

Les notaires PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

RESTAURANT Chez VITO
...un savoir faire
Mecca gastronomica
5412 Côte des Neiges
735-3623

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

DROUIN-NAUD & ASSOCIÉS
diététistes-conseils
1440 ouest, rue Ste-Catherine
suite 401
Montréal H3G 1R8
téléphone: 871-1235

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Des explications qui ne satisfont pas Jérusalem

Abou Daoud: Giscard ne veut recevoir de leçon de personne

PARIS (d'après Reuter et AFP) — "La politique étrangère de la France ne se fait pas et ne se fera pas dans les salles de rédaction de quelques moyens d'information internationaux. C'est l'affaire du président de la République, du gouvernement et du Parlement. La France, son peuple et ses lois n'ont de leçon à recevoir de personne et j'invite ceux qui veulent être ses amis à s'abstenir de lui donner des leçons".

Cet avertissement solennel a été lancé, hier par le président de la République française, M. Giscard d'Estaing, qui faisait allusion à l'affaire Abou Daoud, au cours de la cinquième conférence de presse de son septennat.

En marge des sujets de politique intérieure abordés lors de sa conférence de presse, le président Giscard d'Estaing a donné, des éclaircissements sur l'attitude des autorités françaises dans l'affaire Abou Daoud, qui n'ont guère convaincu les milieux politiques israéliens.

Le chef de l'Etat français a rappelé que le premier ministre, M. Raymond Barre, a déjà fait, la semaine dernière, sa propre relation des faits. Il a toutefois tenu à

ajouter qu'après l'arrestation du militant palestinien, le chargé d'affaires de la RFA à Paris, en l'absence de l'ambassadeur ouest-allemand, a été convoqué au Quai d'Orsay où il a "indiqué qu'il ne disposait d'aucune information, d'aucune instruction à ce sujet".

Le directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères avait alors fait savoir au chargé d'affaires qu'il pouvait lui téléphoner à tout moment, de jour comme de nuit. "Il n'a jamais été rappelé" a dit M. Giscard d'Estaing.

Le président Giscard d'Estaing a voulu répondre à ce qu'il a dit être une campagne d'insultes dont la France a été l'objet à l'occasion de cette affaire, dans le but de porter atteinte à sa dignité et à son honneur.

Il a rappelé trois faits: Abou Daoud était accusé d'être l'un des instigateurs de l'affaire de Munich, mais trois autres qui faisaient partie du commando palestinien ont été arrêtés. "Où sont-ils?" a demandé le chef de l'Etat.

Lors de l'affaire d'Entebbe, a-t-il d'ailleurs déclaré, les négociateurs français avaient reçu pour instruction de

n'accepter aucune discrimination entre les passagers français et israéliens, une telle discrimination eût-elle facilité une solution.

Enfin, quand en septembre dernier, un appareil a été détourné au-dessus du territoire américain et conduit à Paris par des extrémistes croates, ces derniers ont été immédiatement arrêtés et renvoyés le lendemain d'où ils venaient.

Les critiques contre la France ont donné "un sentiment pénible d'orchestration", a déclaré le président Giscard d'Estaing. "Cette campagne montrait qu'au-delà de la décision concernant Abou Daoud, ici et là on n'acceptait pas la politique d'indépendance de la France".

"La politique étrangère de la France ne se fait pas et ne se fera pas dans les salles de rédaction de quelques moyens d'information internationaux".

S'adressant enfin plus particulièrement aux familles des athlètes israéliens abattus à Munich, M. Giscard d'Estaing a expliqué qu'en vertu des lois françaises, la demande d'extradition israélienne "ne pouvait être reçue". A ces familles qui sa-

vent les méfaits d'une justice expéditive, arbitraire, étatique, il a demandé de comprendre "qu'il nous revenait de respecter les lois françaises".

La conférence de presse du président Giscard d'Estaing n'a apporté aucun élément nouveau sur "l'affaire Abou Daoud", estime-t-on, dans les milieux autorisés de Jérusalem.

Israël, avant de réagir, précise-t-on de même source, étudiera de près les passages de la conférence de presse du président français relatifs à la libération du leader palestinien.

Les mêmes milieux ajoutent que rien, dans le texte de la conférence, n'explique

la hâte avec laquelle Abou Daoud a été relâché ni le fait que les représentants israéliens ont appris sa libération par les Agences de presse.

Israël, dit-on à Jérusalem, considère toujours que Paris n'a pas tenu compte de l'article 55 de la constitution française qui stipule qu'en cas de contradiction entre une loi française et un traité international (en l'espèce, le traité d'extradition franco-israélien de novembre 1971), c'est le traité qui l'emporte.

Par ailleurs, M. Abou Daoud a finalement annulé la conférence de presse qu'il devait donner hier à Alger. On se borne à déclarer que le leader palestinien a dû an-

nuler cette conférence en raison de ses "multiples occupations". Une première information avait fait état d'un report de la conférence de presse.

M. Abou Daoud devait, au cours de cette conférence, à laquelle les journalistes avaient été conviés depuis samedi dernier, faire le point de "l'affaire Abou Daoud" et de ses implications politiques et judiciaires.

Les observateurs à Alger estiment que l'annulation de cette conférence traduit la volonté des Palestiniens de mettre un point final à la controverse qui a suivi l'arrestation et la libération de M. Abou Daoud par les autorités françaises.

Les services secrets au banc des accusés du procès Valpreda

CATANZARO (AFP) — Les services secrets italiens (SID), seront aujourd'hui au banc des accusés, à Catanzaro, petite ville calabraise éloignée des passions politiques, où s'ouvre le procès Valpreda... sans Valpreda. En fait, on jugera sept ans de l'histoire immédiate italienne.

Le 12 décembre 1969, une bombe explose à la Banque de l'agriculture de Milan, faisant seize morts et cent blessés. Trois jours plus tard, le danseur anarchiste Pietro Valpreda est arrêté, sur le témoignage d'un chauffeur de taxi. Malgré certaines bizarreries dans l'enquête, on semble officiellement avoir tiré l'affaire au clair.

Pourtant, sept ans après, l'Italie ne connaît toujours pas la vérité sur cet épisode qui a marqué le début de la "stratégie de la tension" (attentats et complots politiques). En 1972, Pietro Valpreda a dû être libéré sous la pression de l'opinion publique; des lors huit membres ou informateurs des services secrets seront inculpés, "pour entrave à la recherche de la vé-

rité" et "conspiration contre l'Etat", ainsi que quatorze militants néo-fascistes, dont certains étaient en contact avec le SID.

Le rôle des services secrets, qui a inquiété le gouvernement lui-même, a créé un profond malaise en Italie pendant toutes les années de la "stratégie de la tension".

C'est pourquoi le "procès monstre" de Catanzaro apparaît comme l'examen de conscience d'un pays malade de ses institutions: "c'est l'Etat que l'on juge, avec ses réticences, ses ambiguïtés, ses services dits de sécurité", écrit Paese-Sera qui donne le ton général.

Car, si parmi les inculpés, on trouve des personnalités comme le général Gian Adelfio Maletti, ancien chef du bureau "Défense" du SID et son bras droit, le capitaine Antonio La Bruna — tous deux arrêtés le 29 mars 1976 — ou encore leur informateur néo-fasciste Guido Giannettini, qui avait indiqué la responsabilité

des milieux d'extrême-droite quelques jours seulement après l'attentat sans qu'il en soit tenu compte, la magistrature est elle aussi en cause pour "son manque de zèle".

"Saura-t-on un jour la vérité?" s'interroge la presse, les milieux politiques et l'opinion publique. N'y a-t-il pas déjà eu, en effet, trois procès Valpreda, "pour le moins rocambolesques et absurdes", demande encore le Corriere Della Sera.

Tellement absurdes que Valpreda — dont onze amis restent inculpés — ne se présentera pas à Catanzaro (il était déjà absent lors du troisième procès): il a refusé de s'asseoir au même banc que les inculpés néo-fascistes, et que les membres du SID qui l'ont "faussement accusé dans cette affaire", dit-il.

Ainsi jamais procès n'aura été autant embrouillé: cinq cents témoins attendus, parmi lesquels des généraux, des amiraux et des ministres, dont l'actuel chef du gouvernement, M. Giulio Andreotti, des tonnes de documents et en perspective de belles batailles juridiques qui pourraient tout simplement déboucher sur un quatrième renvoi du procès. Quelque peu déabusé, le quotidien romain Il Messaggero a calculé qu'il faudrait deux ans pour entendre tous les témoins et pour lire normalement les pièces essentielles du dossier, recueillies au cours de trois enquêtes différentes conduites dans des directions souvent opposées, et au déroulement fort contesté.

Il n'empêche qu'au fil des ans les pièces de l'incroyable puzzle se sont ordonnées. Le mécanisme de la "stratégie de la tension" qui devait déboucher sur un nouveau régime "musclé" en Italie, selon ses instigateurs, a été démonté: le juge d'instruction Migliaccio a accusé ouvertement, le 31 juillet 1976, les services secrets d'avoir couvert cette stratégie, favorisant ainsi le climat d'insécurité politique qu'a connu l'Italie de 1969 à 1974.

Au plan politique, les partis qui avaient lutté dans la clandestinité contre le fascisme se sont retrouvés, trente ans après, dans des "comités anti-fascistes" allant des démocrates-chrétiens aux communistes.

Pour connaître "toute la vérité" — et d'abord qui est responsable des seize morts de Milan — les jurés populaires de Catanzaro, sans doute impressionnés par leur mission, devront encore lever bon nombre de réticences.

Mobutu: un attentat qui n'en était pas un

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — Un quiproquo paraît à l'origine de ce que la police belge a tout d'abord pris hier pour une tentative d'assassinat contre le président Mobutu, alors que le chef de l'Etat Zaïrois venait d'arriver à Bruxelles pour une visite d'une semaine en Belgique.

Quelques secondes avant que la voiture du président Zaïrois et du roi Baudouin, venu l'accueillir, ne passe devant lui sur la piste de l'aéroport, un jeune noir a sorti une mitraillette dissimulée sous son manteau. Il a été aussitôt ceinturé par des membres de la sécurité belge, tandis que le cortège officiel passait sans encombre.

L'homme était mêlé à la foule admise sur la piste pour accueillir le président et parmi laquelle se trouvaient une centaine d'enfants africains scandant "Vive l'amitié belgo-zaïroise".

L'ambassade du Zaïre a révélé par la suite que le suspect appartenait au service de sécurité du président Mobutu, qui ap-

paremment ne s'est pas rendu compte de l'incident. L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a été relâché après avoir été formellement identifié par l'ambassade du Zaïre. Les autorités belges, que cet incident embarrasse, assurent qu'elles n'avaient pas été mises au courant que des hommes de la sûreté zaïroise se mêleraient à la foule.

L'ambassadeur du Zaïre à Bruxelles réplique, de son côté, que les autorités belges avaient reçu la liste complète des agents spéciaux dépêchés à l'avance dans la capitale belge pour assurer la "couverture" du président. "Il n'y a pas eu tentative d'attentat, mais il y a peut-être eu à l'aéroport un manque de coordination entre les services de sécurité belges et zaïrois," laisse-t-il entendre dans un communiqué.

Aussitôt après son arrivée, le président Mobutu s'est rendu à un déjeuner offert en son honneur par le roi Baudouin et la reine Fabiola.

EMISSION DE \$850,000,000 D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION DATEES DU 1^{er} FEVRIER 1977

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 7½% à 3 ans échéant le 1^{er} février 1980
Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 7.69% à l'échéance

Intérêts payables le 1^{er} août et le 1^{er} février
Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

Obligations 7½% à 5 ans 2 mois échéant le 1^{er} avril 1982
Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 7.87% à l'échéance

Intérêts payables le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre
Les intérêts de deux mois payables le 1^{er} avril 1977
Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

Obligations 8½% à 25 ans échéant le 1^{er} février 2002
Prix d'émission: 99.25% rapportant environ 8.82% à l'échéance

Intérêts payables le 1^{er} août et le 1^{er} février
Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 8½% échéant le 1^{er} février 2002 comporte une réserve selon laquelle le gouvernement du Canada établira un fonds d'achat. Le gouvernement du Canada s'engage à acquérir, dans la mesure du possible, au cours de chaque trimestre de l'année civile jusqu'à l'échéance et sous réserve de disponibilité dans le marché à un prix n'excédant pas le prix d'émission initial, plus l'intérêt couru, au moins ½ de 1% du principal des obligations 8½% échéant le 1^{er} février 2002. Pour le trimestre courant, la gestion de ce fonds d'achat commencera le 1^{er} février 1977. Le gouvernement pourra, toutefois, appliquer à cet engagement, au cours de quelque trimestre de toute année, l'achat des obligations effectué au cours de la période de douze mois écoulée pour laquelle aucun crédit n'a été inscrit à ce titre. Aux termes de ces dispositions, le gouvernement du Canada devra avoir acquis, à la date d'échéance de cette émission, un montant maximum d'obligations égal à 50.5% de l'émission initiale.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$500 millions des nouvelles obligations à affecter à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada ainsi qu'au rachat de \$7 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} février 1977.

Les nouvelles obligations seront datées du 1^{er} février 1977 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le principal à toute agence de la Banque du Canada, et les intérêts, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque à charte. Les titres définitifs seront disponibles le 1^{er} février 1977 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transfert du gouvernement, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le principal et les intérêts sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.



Finances Finance

JAL

CHICAGO

Les meilleures correspondances vers
Denver, Saint Louis, Minneapolis,
Kansas City et Phoenix.

Air Canada assure trois liaisons quotidiennes vers Chicago, tous des vols sans escale, et vous ouvre toutes grandes les portes du mid-west américain en vous offrant les meilleures correspondances de Chicago. De plus, n'oublions pas les vols directs vers Los Angeles, Dallas/Fort Worth et Houston.

Air Canada fait honneur à sa réputation de compagnie aérienne de première classe par l'excellence du

service, et en mettant à votre disposition un service de réservation de voiture, d'hôtel et d'avion de 24 heures.

Communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada, au 931-4411.

"Le temps de signer un contrat puis de repartir."

AIR CANADA

On y va?
On y va!

